



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

# Rapport annuel

## 2023-2024



Canada

# *Table des matières*

3	<b>Message de la présidente</b>
4	<b>Message du premier dirigeant</b>
5	<b>La durabilité à l'œuvre</b>
14	<b>Planification à long terme</b>
21	<b>Intendance de la capitale</b>
29	<b>Partenaire créative</b>
35	<b>Gouvernance</b>
45	<b>Rapport de gestion</b>
69	<b>États financiers</b>
106	<b>Annexes</b>





## Faits saillants du rendement

28

nombre d'écosystèmes et d'habitats naturels valorisés – tous gérés et entretenus par la Commission de la capitale nationale (CCN) – dans la région de la capitale nationale : 11 sur les terrains urbains, 8 dans le parc de la Gatineau et 9 dans la Ceinture de verdure.

93 M\$

valeur de l'investissement dans les grands projets en immobilisations axés sur la remise en état d'actifs prioritaires, et sur la durabilité et la résilience climatique régionales, réalisés au cours de l'exercice grâce aux fonds additionnels réservés à cette fin par le gouvernement fédéral en mai 2020.

80 000

nombre de visites qu'a attiré le domaine Mackenzie-King, un lieu riche en histoire situé au cœur du parc de la Gatineau, en raison de ses magnifiques jardins anglais et français, de ses ruines historiques, de ses sentiers et de ses musées.

420 000

nombre de visites sur les promenades, de mai à octobre 2023, dans le cadre du programme de mobilité active de la CCN.

1 600

nombre de personnes de la région qui ont participé à la deuxième édition de La CCN Ouverte, un événement annuel qui donne la chance de participer à des activités et de s'entretenir avec des spécialistes de la CCN, à onze endroits de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

8 000

nombre de personnes qui ont emprunté la navette estivale de la CCN à destination du parc de la Gatineau au cours de l'été.

15 868

nombre d'arbres qu'a plantés la CCN dans la région de la capitale nationale en 2023-2024.

71

nombre d'activités de consultation publique qu'a tenues la CCN au cours de l'exercice, dont 24 qui portaient sur des plans et des projets pour rendre la région de la capitale nationale plus durable et plus inclusive.

450

nombre de kilomètres de sentiers partagés à parcourir au cours de l'hiver dans le parc de la Gatineau, dans la Ceinture de verdure et sur les sentiers hivernaux urbains, pour y pratiquer des activités récréatives comme la marche, le ski de fond et la raquette.

54 %

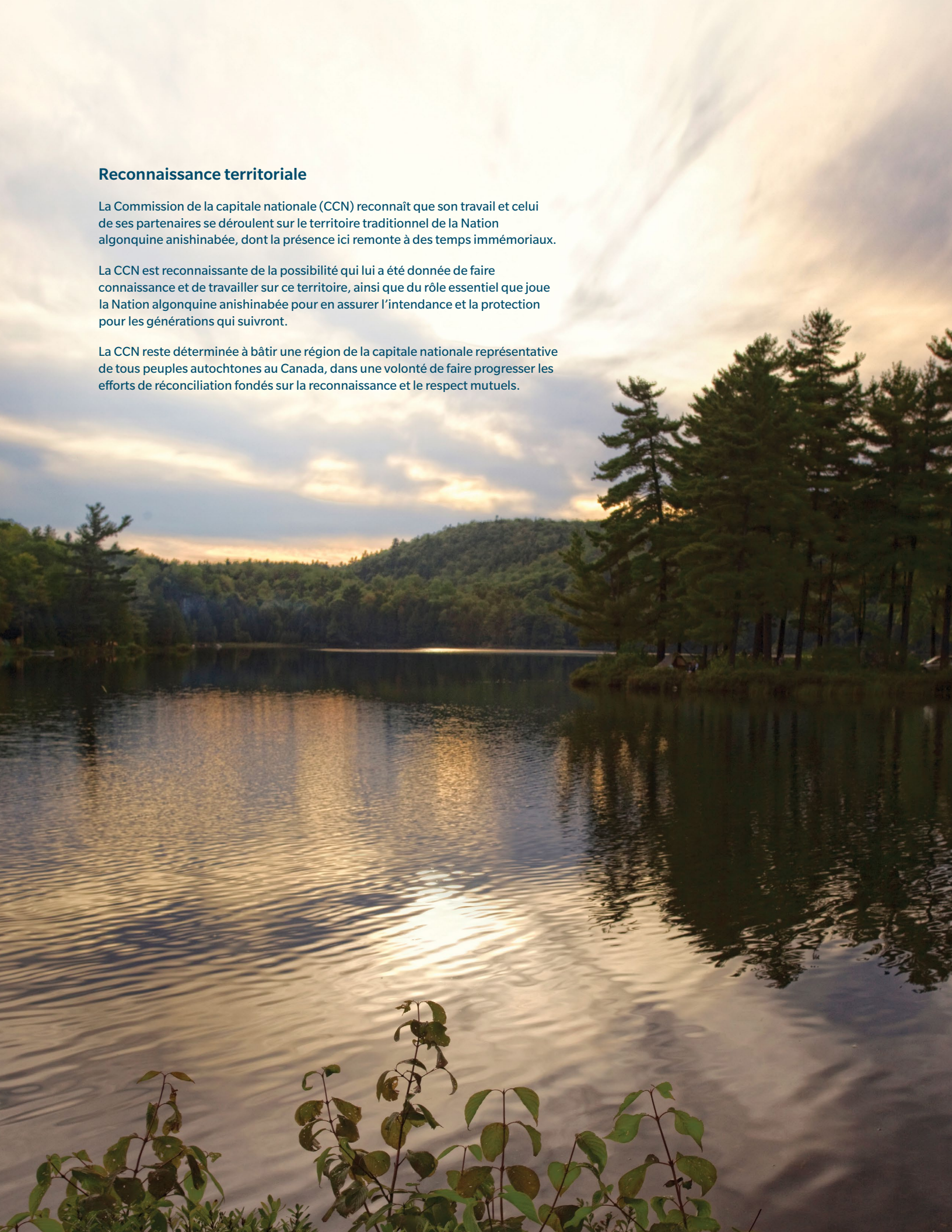
pourcentage – nettement supérieur à l'objectif de 40 % – de réduction des émissions de GES de la CCN pour l'exercice, par rapport à l'année de référence 2005.

## Reconnaissance territoriale

La Commission de la capitale nationale (CCN) reconnaît que son travail et celui de ses partenaires se déroulent sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine anishinabée, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

La CCN est reconnaissante de la possibilité qui lui a été donnée de faire connaissance et de travailler sur ce territoire, ainsi que du rôle essentiel que joue la Nation algonquine anishinabée pour en assurer l'intendance et la protection pour les générations qui suivront.

La CCN reste déterminée à bâtir une région de la capitale nationale représentative de tous peuples autochtones au Canada, dans une volonté de faire progresser les efforts de réconciliation fondés sur la reconnaissance et le respect mutuels.





## Message de la présidente

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel 2023-2024 de la Commission de la capitale nationale (CCN). Ce document témoigne de notre recherche indéfectible de l'excellence et rassemble les avancées d'importance que nous avons réalisées pour enrichir les paysages naturels et urbains de la région de la capitale nationale.

Nous avons eu une année jalonnée de progrès remarquables. La CCN a joué un rôle déterminant dans la création de lieux dynamiques et durables, que ce soit par sa gestion de nos précieux espaces verts ou par la transformation de points de repère culturels et naturels exceptionnels.

La mission de la CCN s'articule autour d'un engagement inébranlable en faveur de l'équité, de l'accessibilité et de la durabilité. Ces principes fondamentaux sont le fil conducteur de ses stratégies et de ses projets. Songeons, par exemple, à l'actualisation du Plan du cœur de la capitale, qui vise à faire de ce secteur central un lieu durable, dynamique et divertissant, où il est agréable de vivre, de travailler et de découvrir le Canada; un lieu de rassemblement et de divertissement pour tout le pays – et ses hôtes.

À la CCN, nos avancées vers la réconciliation comportent des mesures concrètes pour faire honneur à nos relations avec nos partenaires autochtones. Nous avons renommé l'une de nos promenades Kichi Zībī Mīkan et à la pointe Kīwekī, nous avons créé des panneaux d'interprétation qui ne sont pas que symboliques. Ce sont là des manifestations sincères du lien durable que nous avons tissé avec la Nation algonquine.

L'orientation stratégique de la CCN reflète les contributions inestimables de ses parties prenantes, de ses partenaires et des gens de la région. Grâce à la participation active du public et à la collaboration de tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités, nos plans d'avenir pour la région sont le fruit de souhaits véritablement

collectifs; ils nourrissent un sentiment d'appartenance commun et soutiennent un engagement partagé à interpréter le caractère unique de la région de la capitale nationale.

Je vois l'avenir avec optimisme, et en continuant d'embrasser la diversité et l'innovation dans toutes les facettes de nos services et de notre fonctionnement, le potentiel de la CCN ne connaîtra pas de limite.

Je remercie vivement nos partenaires, nos parties prenantes et les gens d'ici pour leur soutien et leur confiance dans notre mission. Je suis également très reconnaissante à Tobi Nussbaum, notre premier dirigeant, et à mes collègues du conseil d'administration pour leurs conseils et leur dévouement. Cela dit, je réserve mes plus grands éloges au personnel de la CCN, dont la passion et l'engagement sont porteurs de nos réalisations.

À la CCN, ce que nous bâtissons n'est pas que matériel; ensemble, nous façonnons des expériences, favorisons la création de liens et préparons un legs pour l'avenir. Ce rapport annuel rend très bien cet esprit; un esprit qui ne cessera de nous inspirer dans notre travail pour rendre la région de la capitale nationale plus dynamique et plus durable pour les années à venir.

*La présidente,*

**Maryse Gaudreault**



## Message du premier dirigeant

Plus que le siège d'un gouvernement, une capitale est aussi un phare pour les valeurs qu'elle représente. C'est avec cette conviction profonde qu'à la CCN, nous assumons pleinement ce rôle qui nous est confié de planifier un avenir plus dynamique, plus durable et plus inclusif pour la capitale du Canada. Tandis que nous passons en revue l'exercice qui vient de s'écouler, c'est avec un sentiment profond de réalisation et de fierté que je fais ici part de mes réflexions.

En sa qualité de principale intendante des terrains et autres propriétés du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale, la CCN entretient et protège des lieux publics représentatifs du patrimoine naturel et culturel de notre pays. Au cours de l'exercice, ces endroits nous ont procuré du bonheur et des occasions de découverte; je songe notamment au luxuriant parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure, ou encore à la patinoire historique du canal Rideau et au grand nombre de parcs urbains et de berges.

L'ouverture de la Maison riveraine de la CCN est un autre exemple de notre engagement en faveur de l'excellence de la conception et de la durabilité environnementale. Ce beau projet a donné un second souffle à un bâtiment patrimonial centenaire et rendu plus accueillante, plus accessible et plus résiliente la berge de la rivière des Outaouais.

Notre volonté de remettre en état et d'animer nos propriétés est manifeste dans de nombreux projets réalisés pendant l'exercice. Nous avons revitalisé la plage Westboro et réaménagé la pointe Kīwekī, et complètement redéfini ces destinations emblématiques de la capitale. En plus d'améliorer l'accès aux berges, ces projets invitent la population de toute provenance à s'imprégner de la relation complexe qui existe entre les gens, la nature et le paysage urbain.

La CCN est pleinement consciente de son rôle central en matière de promotion d'un environnement urbain qui facilite l'accès à la nature et aux loisirs. Elle croit en la nécessité de doter la capitale d'un réseau de transport régional connecté et durable. Son programme de mobilité active

et la navette du parc de la Gatineau sont des exemples de sa volonté à offrir des solutions de transport durables qui contribuent à la réalisation de ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, tout en procurant des endroits libres de toute circulation automobile où sortir prendre l'air.

Ces projets font partie intégrante de la vision globale que nous avons, à la CCN, pour la région de la capitale nationale; la vision de faire de nos lieux publics des endroits dynamiques, accessibles et durables dont toute la population peut profiter. Cela dit, bâtir un capital est un parcours collectif. Et c'est dans un esprit de collaboration que la CCN a établi des partenariats solides dans la grande région de la capitale nationale.

En repensant à 2023-2024, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à notre conseil d'administration et à notre présidente, Maryse Gaudreault, pour ses conseils et son leadership inestimables. Je tiens également à dire toute ma gratitude à notre personnel si dévoué. Son ingéniosité et son enthousiasme sont le fondement de nos réalisations.

En regardant vers l'avenir, je dirai simplement que la CCN est prête à poursuivre ses engagements avec la vigueur et la volonté qui la caractérisent depuis toujours.

*Le premier dirigeant,*

**Tobi Nussbaum**

---

LA DURABILITÉ  
À L'ŒUVRE

---



« Ce que j'aime le plus dans le cadre de mon emploi à la CCN est d'être entourée de collègues qui ont une réelle passion pour leur travail. En tant qu'agente aux communications internes, j'ai l'occasion d'en apprendre davantage sur les initiatives que nous menons et de les faire connaître au personnel de l'ensemble de l'organisation. Une part importante de ce rôle consiste à présenter notre façon de mettre le concept de durabilité au cœur de tout ce que nous faisons. Ce qui en ressort est une passion et un dévouement communs pour bâtir une capitale plus verte et plus dynamique pour la population canadienne. »

**Lorien Boreham**

Agente en communications internes

À la CCN depuis dix mois

« Ce que je préfère dans mon rôle au sein de l'équipe de design et construction de la CCN est de participer à l'application concrète des lois et règlements sur l'environnement, ainsi qu'aux plans et aux stratégies de la CCN en matière d'environnement. La CCN remplit son mandat d'intendance en conservant et en protégeant les espaces verts et en renaturalisant les terrains de la région de la capitale nationale. Elle le fait tout en œuvrant à améliorer constamment ses actifs et ses lieux publics pour le plus grand plaisir de la population canadienne. Cet équilibre transparait dans l'approche de la CCN à l'égard de ses projets. La Maison riveraine de la CCN, par exemple, a été récemment restaurée afin de préserver son patrimoine et de créer une destination récréative pour les gens de la région et d'ailleurs, ce qui a également permis d'améliorer la qualité de l'environnement des lieux grâce à la restauration des berges, à l'élimination des espèces envahissantes et au retrait des sols contaminés ».

**Marek Moroz**

Agent principal de l'environnement

À la CCN depuis cinq ans

« En tant que secrétaire de comité, je suis devenue au fait de toutes les merveilleuses initiatives que la CCN entreprend pour faire de la région de la capitale nationale un endroit plus dynamique et plus durable où il fait bon vivre, travailler et se divertir. En tant que résidente de la capitale, je suis impressionnée de voir ces initiatives prendre forme et se concrétiser! Bon nombre d'entre elles ont contribué à l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité, notamment la création d'espaces verts, la promotion de la mobilité active et la mise en valeur de nos richesses naturelles. Je crois que la détermination de la CCN à atteindre ces objectifs peut nous inspirer et nous inciter à repenser les lieux où nous vivons et la façon dont nous pouvons nous-mêmes vivre de manière plus durable. »

**Alanna Yee**

Secrétaire de comité

À la CCN depuis un an et demi





## Plan du cœur de la capitale nationale

La CCN met à jour son plan du cœur de la capitale nationale, élaboré en 2005, afin de proposer une nouvelle vision audacieuse pour les terrains fédéraux situés dans le cœur de la capitale. Le secteur du cœur de la capitale, que traverse la rivière des Outaouais, est le centre de la région de la capitale nationale. Il s'étend sur deux municipalités et deux provinces, et comprend la plus grande concentration de terrains et de fonctions fédérales de la région. Certains des lieux les plus emblématiques et symboliques du Canada, comme le Parlement, la Cour suprême et Rideau Hall, sont situés dans le cœur de la capitale.

Depuis le plan de 2005, le contexte urbain de la capitale a considérablement évolué, générant de nouveaux besoins en matière de sécurité, de mobilité, de changement climatique et d'accessibilité universelle. Le nouveau plan tiendra compte de ces besoins, tout en repensant l'utilisation des terrains et des actifs afin de créer des lieux et des destinations mémorables qui mettent en valeur le cœur de la région de la capitale nationale.

L'un des principaux thèmes du plan est la durabilité et la résilience de l'environnement bâti et naturel. Les berges offrent des possibilités de lutter de manière proactive contre les effets du changement climatique. Garantir l'accès aux cours d'eau publics dans un contexte de hausse des températures, intégrer la résilience à long terme dans les actifs de la CCN et travailler avec des partenaires pour gérer et atténuer les risques de phénomènes climatiques extrêmes sont autant de moyens pour la CCN d'être un

modèle de durabilité environnementale et de faire preuve de leadership à l'échelle nationale en matière d'atténuation des impacts climatiques et d'adaptation au climat.

Le plan se penche également sur la mobilité durable. La création de nouvelles infrastructures publiques qui améliorent les connexions avec les réseaux existants et favorisent le transport actif offrira de meilleures conditions de déplacement aux personnes qui se déplacent à pied, à vélo ou en transport en commun. Comme 84 % des déplacements dans le cœur de la capitale se font par ces moyens de transport actifs, il est particulièrement important de mettre l'accent sur ce point. Alors que la CCN ne cesse d'explorer les possibilités de repenser le domaine public, le plan donnera la priorité aux lieux accessibles et axés sur la circulation piétonnière.

Des efforts de consultation ont joué un rôle central dans le processus de révision et ont permis d'entendre et de prendre en compte différents points de vue, intérêts et besoins. En 2023-2024, la CCN a consulté la population et les principales parties prenantes locales pour discuter des valeurs communes à intégrer au plan, telles que l'inclusion, le changement climatique, le développement durable, la mobilité active et le transport. Sur la base de ces réflexions, la CCN poursuit l'élaboration de la vision, des thèmes, du concept spatial et des politiques qui guideront la planification et la gestion des terrains fédéraux dans les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa.

La rédaction du plan se poursuit et d'autres consultations publiques sont prévues à l'été et à l'automne 2024. Le plan révisé devrait être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la CCN en janvier 2025.

## Transport actif et durable dans la région de la capitale nationale

La CCN croit que l'aménagement du territoire et la planification du transport vont de pair pour améliorer la façon dont les gens de la région et d'ailleurs vivent, travaillent et se divertissent dans la région de la capitale nationale. Comme le plan du cœur de la capitale nationale prévoit un passage à la mobilité durable, la CCN s'engage à rendre le transport actif et durable accessible et agréable pour tout le monde. Grâce à la revitalisation des actifs existants et à la construction de nouvelles infrastructures, la CCN s'efforce de repenser les possibilités de connexions entre des destinations qui mettent en valeur le domaine public de façon amusante, sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Au cours de la dernière année, la CCN a relancé des programmes et mené des initiatives de transport qui visaient à mieux connecter les sentiers, les pistes, les promenades et les avenues de la capitale, pour en faire un réseau de mobilité active continu. On peut citer à titre d'exemple le programme de mobilité active. En 2023-2024, le programme a une fois de plus offert aux gens une occasion unique de faire de la marche, du vélo, de la course ou d'autres activités sur ces voies publiques, sans qu'ils aient à se soucier de la présence de véhicules. Près de 50 km de promenades des deux côtés de la rivière des Outaouais ont été périodiquement réservés à la mobilité active, créant ainsi une façon unique, sécuritaire et durable de découvrir la beauté de la région.

Dans le cadre des vélos-weekends de la CCN notamment, environ 17 km de promenades sont réservés à la mobilité active chaque weekend. Lancés en 1970, les populaires vélos-weekends de la CCN étaient de retour pour une 53<sup>e</sup> saison en 2023 et réservaient à la mobilité active certaines voies de la Kichi Zībī Mīkan et les deux voies de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier les fins de semaine, de mai à octobre 2023. Le programme de mobilité active de la CCN sur la promenade de la Reine-Elizabeth était également de retour pour la saison 2023, transformant cet important paysage de rue le long du canal Rideau en un lieu sans voitures.

Dans l'ensemble, la saison a été un succès, puisque les promenades ont été fréquentées par un grand nombre de personnes, ce qui a contribué à réduire le nombre de gens en circulation sur le Sentier de la capitale. En fait, il y a eu plus de 420 000 visites en mode de transport actif



sur les promenades de la CCN de mai à octobre, soit une moyenne de plus de 4 900 visites par jour sur l'ensemble des promenades.

Ce succès repose sur les efforts continus de consultation du public déployés par la CCN afin de recueillir des commentaires et de trouver des moyens de rendre le transport actif plus agréable pour tout le monde. Les résultats d'une évaluation de la saison 2023 montrent que la grande majorité des personnes (plus de 88 %) ont été satisfaites de leur visite et que la poursuite du programme est fortement encouragée par 85 % des personnes. De plus, les commentaires recueillis dans le cadre du sondage sur la mobilité active de la CCN (de février à mars 2023) indiquent que la promenade de la Reine-Elizabeth a le potentiel de devenir une destination au centre-ville d'Ottawa si on améliore les lieux et qu'on en fait une activité à part entière pour la population locale et de passage. Les personnes interrogées ont également suggéré d'étendre le programme à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, en tenant compte des connexions potentielles qui peuvent être établies pour promouvoir davantage la mobilité active le long de la promenade de l'Aviation et dans le quartier de Rockcliffe.

Compte tenu du soutien de la population et des possibilités d'améliorer l'accessibilité au cours des saisons à venir, la CCN maintiendra son programme de mobilité active afin d'offrir à toute la population canadienne l'occasion de pratiquer des activités physiques extérieures, en toute sécurité, le long de ses promenades.



## La Maison riveraine de la CCN

Le cœur de la capitale a été, et continuera d'être, d'une grande importance dans la planification et la gestion des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale. Il témoigne des intérêts et des possibilités de collaboration qui existent entre les partenaires. Néanmoins, la CCN entreprend également plusieurs initiatives passionnantes à l'est du cœur de la capitale.

La Maison riveraine de la CCN, auparavant appelé le Pavillon de la rivière de la capitale nationale et le hangar à bateaux de la rivière des Outaouais, sert à la pratique du canot, de la navigation de plaisance et d'activités récréatives depuis près d'un siècle. Située le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, à l'est du centre-ville d'Ottawa, la Maison riveraine de la CCN offre un cadre idyllique pour admirer les panoramas de la rivière des Outaouais. En 2010, ce bâtiment a été désigné édifice fédéral du patrimoine reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine en raison de ses liens avec l'histoire du canotage au Canada. Son architecture est un rare exemple de la conception des premiers hangars à bateaux, et son emplacement unique sur la rivière lui confère une importance historique particulière.

Afin de protéger ce lieu d'intérêt historique et de le rendre universellement accessible tout au long de l'année, la CCN a commencé à le revitaliser en 2019. Soutenu en partie par de récents investissements fédéraux pour la réalisation de travaux essentiels destinés à certains actifs dont l'incidence et la valeur sont élevées, ce projet s'est concentré sur la préservation et la restauration du caractère patrimonial, ainsi que sur la modernisation de l'accès au

bâtiment et aux berges. Quatre ans plus tard, la Maison riveraine est reconstruite et a été officiellement rouverte le 25 juillet 2023, pour le plus grand plaisir de toute la population canadienne. Les aménagements réalisés comprenaient des quais de baignade urbains et accessibles à tout le monde, ainsi qu'une nouvelle passerelle. Au cours de la saison d'ouverture, de juillet à octobre 2023, la Maison riveraine a accueilli plus de 111 000 personnes, dont plus de 36 000 sur les quais de baignade. Cette réponse extrêmement positive fait de la Maison riveraine un merveilleux exemple de la volonté de la CCN d'améliorer de façon durable les actifs les plus importants de la capitale et de rehausser la qualité des activités récréatives offertes au public le long de la rivière.

En plus d'offrir de nouvelles possibilités d'animation des berges toute l'année, la Maison riveraine représente un atout en matière de durabilité de l'environnement. En effet, certains éléments du bâtiment ont été repensés pour optimiser l'efficacité énergétique, tandis que d'autres ont été réutilisés et recyclés pour prolonger leur durée de vie, notamment les fenêtres de l'étage du club, le revêtement en bois récupérable et la structure du bâtiment. Le projet a également permis de minimiser les déchets et le recours aux sites d'enfouissement dans le cadre de la démolition. Les travaux réalisés autour du bâtiment ont permis d'améliorer la résilience des berges et d'optimiser les espaces verts grâce à un nouvel aménagement paysager. En plus d'améliorer la fonctionnalité des lieux, ces aménagements présentent des avantages sociaux et culturels, en contribuant à la conservation des références culturelles, à la construction d'une communauté et à la création d'espaces publics, permettant la baignade et d'autres activités.

La Maison riveraine a ravivé et dynamisé la région de la capitale nationale en favorisant une plus grande biodiversité, en améliorant le contact avec la nature et en permettant un accès direct et sécuritaire à l'eau. Dans l'ensemble, le succès de ce projet de revitalisation démontre la détermination de la CCN à assurer la durabilité de l'environnement et à créer des lieux publics dynamiques, accessibles et accueillants pour toute la population canadienne.

Le nouveau locataire de la Maison riveraine de la CCN, l'organisme Garde-rivière des Outaouais, cadre parfaitement dans l'esprit des lieux. Situé sur la rive, Garde-rivière des Outaouais espère favoriser la cohabitation entre les gens et la rivière, conformément à sa vision qui consiste à faire en sorte que les eaux du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais soient propices à la baignade, à la consommation et à la pêche pour les générations à venir.

## Réaménagement du secteur de la plage Westboro

Le réaménagement du secteur de la plage Westboro est l'une des premières étapes de la réalisation du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais. En tant que l'un des principaux espaces verts du plan, la plage Westboro sera dotée de nouvelles installations, de commodités et d'améliorations conceptuelles qui contribueront à la vision de la CCN d'un parc riverain continu, durable sur le plan environnemental, attrayant et résilient, qui enrichira la qualité des activités proposées à la population.

En 2023-2024, la CCN a poursuivi le réaménagement du secteur de la plage Westboro. Ce projet ambitieux, financé en partie par la Ville d'Ottawa dans le cadre d'un accord pour l'étape 2 du projet de train léger sur rail, se traduira par la transformation d'un parc emblématique au cœur de la capitale en un espace plus moderne, plus inclusif et plus accessible.

La conception du projet suit les orientations du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais de la CCN, visant à créer un pôle d'activité plus animé et à promouvoir la dynamisation des berges, tout en respectant le patrimoine et le caractère naturel des lieux. Les lieux réaménagés comprendront donc un pavillon de

plage patrimonial réhabilité et agrandi, doté de toilettes modernes, accessibles et mixtes. Un nouveau pavillon, comprenant un restaurant et un espace communautaire, sera également construit.

De plus, de nombreux éléments de conception favorisant la durabilité ont été intégrés au réaménagement de la plage Westboro. En ce qui concerne l'environnement bâti, le nouveau pavillon atteindra l'objectif de carboneutralité grâce à la combinaison d'une production d'énergie sur place à partir de panneaux photovoltaïques installés sur le toit, d'un revêtement de bâtiment à haute performance et d'un système mécanique électrifié efficace. L'installation de vitrages sûrs pour les oiseaux, ainsi que d'un éclairage conforme à la condition « Dark Sky », protégera également les oiseaux de la région et favorisera l'obscurité du ciel. Les caractéristiques naturelles des lieux, notamment la plage et les arbres matures, seront préservées et mises en valeur. L'aménagement paysager comprendra également le retrait des plantes envahissantes, la revégétalisation en espèces indigènes et la mise en place de fossés végétalisés pour traiter les eaux de ruissellement. L'ensemble de ces mesures aidera la CCN à atteindre les objectifs énoncés dans sa Stratégie de développement durable 2023-2027, comme la réduction des déchets d'exploitation, de la consommation d'eau et de la consommation d'énergie.



Le réaménagement permettra également d'améliorer l'accès à la rivière et de promouvoir les activités menées au bord de l'eau. Le projet prévoit l'installation de toilettes mixtes garantissant un niveau d'inclusion optimal à l'ensemble de la population. Des itinéraires clairs et distincts pour la circulation à pied et à vélo amélioreront la circulation et l'accessibilité universelle, et de nouveaux panneaux d'interprétation souligneront l'histoire culturelle et naturelle de l'endroit. D'autres aménagements, comme des jeux éducatifs ayant pour thème des éléments propres à l'endroit, des terrains de volley-ball, des belvédères, des bancs et des aires de pique-nique, attireront davantage le public de tout âge.

La mise en œuvre de ce projet d'envergure témoigne de l'engagement de la CCN à l'égard de l'excellence de la conception et de l'animation durable et accessible des berges. Maintenant que le projet est presque terminé, la société d'État attend avec impatience la réouverture de cette destination de choix, prévue pour 2025.



## Stratégie de développement durable 2023-2027

Réputée pour être une cheffe de file en matière d'initiatives environnementales et de durabilité, la CCN est déterminée à relever les nouveaux défis et à faire de la région de la capitale nationale une région plus verte et plus résiliente face au changement climatique. Pour ce faire, elle doit prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique, construire des infrastructures durables et adaptées au changement climatique, écologiser ses activités commerciales, protéger et valoriser le capital naturel, promouvoir l'agriculture durable et des collectivités sûres, et favoriser un accès équitable et durable aux espaces verts.

L'évaluation et le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de mesures concrètes pour atteindre ces objectifs constituent également une priorité absolue pour la CCN. En fait, en tant que l'une des deux sociétés d'État fédérales qui se sont portées volontaires pour être assujetties à la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD), la CCN est maintenant tenue de rendre compte de ses progrès chaque année au Parlement. La Stratégie de développement durable (SDD) 2023-2027 de la société d'État, qui respecte la Stratégie fédérale de développement durable (2022-2026), est le mécanisme par lequel la CCN reste responsable de définir et de mettre en œuvre ses objectifs de développement durable. Déposée au Parlement en novembre 2023, la SDD est la première stratégie de la CCN à être adoptée officiellement en vertu de la Loi.

La SDD en cours se fonde sur les réalisations accomplies dans le cadre de la SDD 2018-2023 et fixe une orientation ambitieuse pour un avenir plus durable. Elle sert de cadre général devant être intégré dans l'ensemble des plans, des stratégies, des politiques et des activités de la CCN. Au cours de la dernière année, la CCN a mené la planification et la réalisation de projets importants qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie. Parmi ces projets figurent l'élaboration d'un plan de décarbonisation de ses bâtiments grâce au plan de carboneutralité pour le portefeuille immobilier; la détermination de mesures visant à accroître la résilience climatique des actifs, des activités et des programmes de la CCN grâce au Plan d'adaptation au climat; le soutien au développement d'un réseau de transport plus connecté et plus durable; et la protection de la nature et la création de liens entre la population canadienne et la nature.



En 2023-2024, la CCN a poursuivi son projet de modernisation du milieu de travail, associé à son futur bureau principal, situé au 80, rue Elgin. Cette initiative clé contribuera à la réalisation des objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et ce, de plusieurs façons importantes. Notamment, l'aménagement paysager a été conçu pour fournir un habitat propice aux pollinisateurs et gérer les eaux de ruissellement sur place. Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, le bâtiment respectera l'engagement de la CCN à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 en remplaçant certains systèmes existants par des sources électriques de chauffage et de refroidissement, dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont nettement inférieures. La conception prévoit également de conserver le granit sur les murs extérieurs du bâtiment plutôt que d'utiliser de nouveaux matériaux, ce qui réduit les GES. En outre, le projet prévoit la mise en place d'une infrastructure de recharge pour la flotte de véhicules de la CCN, qui sera composée à 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2030.

De plus, la CCN poursuit son rôle de facilitatrice dans la création d'un réseau de transport interprovincial durable et mieux connecté dans la région de la capitale nationale. La société d'État a mené des études sur le transport régional et collaboré avec des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux dans le cadre d'initiatives régionales de transport, comme le projet TramGO de la Société de transport de l'Outaouais. La CCN a également travaillé à l'élaboration de plans et de lignes directrices en matière de transport, dont la mise à jour de sa politique sur les promenades. Cette

politique prévoit l'examen de l'ensemble du réseau de promenades afin de proposer une vision, des stratégies et des modèles de conception pour les promenades qui intègrent le transport actif, la durabilité et l'accessibilité universelle.

Pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques, la CCN a collaboré avec des partenaires pour conserver 42 acres de forêt dans le corridor écologique Larrimac, adjacent au parc de la Gatineau, et a mis en œuvre plusieurs projets de lutte contre les espèces envahissantes sur plus de 3.7 acres de terrain. La CCN a également œuvré de plusieurs façons pour rapprocher la population canadienne de la nature. En collaboration avec des partenaires autochtones, des parties prenantes clés et plus de 320 bénévoles en science citoyenne, la CCN a poursuivi des projets de conservation du patrimoine naturel et culturel, des projets d'entretien de sentiers, des inventaires de la biodiversité végétale et animale, et la création de panneaux d'interprétation pour le terrain de camping du lac Philippe. La CCN a aussi travaillé à l'amélioration des espaces verts à divers endroits de la région, dont les plaines LeBreton et la Maison riveraine de la CCN, et a facilité l'accès aux activités récréatives extérieures le long de la rivière des Outaouais et dans le parc de la Gatineau.

Comme feuille de route pour l'avenir, la Stratégie de développement durable 2023-2027 de la CCN permettra de s'assurer que le travail accompli contribue à bâtir une capitale du 21<sup>e</sup> siècle dont nous pouvons réellement tirer fierté : une capitale durable, à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique.

# Faits saillants de l'exercice

L'exercice financier 2023-2024 a été important pour la Commission de la capitale nationale, qui a continué à faire preuve de leadership en matière de développement durable et de création d'une région de la capitale nationale plus verte et où il fait bon vivre pour l'ensemble de la population canadienne.

La planification, l'aménagement et l'amélioration des terrains et des actifs de la CCN offrent chaque jour à la société d'État de nouvelles occasions de considérer la durabilité dans l'exécution de son mandat. De la réduction de son empreinte carbone à la revitalisation et à l'amélioration de l'accès aux espaces verts, en passant par la lutte contre les impacts du changement climatique, la CCN trouve des moyens novateurs d'améliorer la qualité de vie et la résilience en milieu urbain.

Pour contribuer aux priorités du gouvernement du Canada, la CCN a renforcé son rôle d'intendance environnementale en faisant progresser les objectifs fédéraux en matière de développement durable. La Stratégie de développement durable 2023-2027 de la société d'État, qui respecte la Stratégie fédérale de développement durable, fixe des objectifs importants pour la gestion durable de ses activités. Ces objectifs comprennent l'utilisation exclusive d'électricité propre pour ses propriétés d'ici 2025, la transition vers une flotte de véhicules zéro émission d'ici 2030, et l'atteinte de la carboneutralité de ses activités et de leur résilience au climat d'ici 2050. Ce faisant, la CCN contribuera à rendre la capitale plus respectueuse de l'environnement et plus résiliente au changement climatique.

De plus, les pratiques de gestion durable des actifs font partie intégrante des efforts soutenus de la CCN pour faire progresser les travaux de réhabilitation et de revitalisation des lieux et des édifices d'importance nationale dans la région de la capitale nationale. En continuant d'intégrer des conseils en matière d'écologisation dans la conception et la prestation de ses programmes et services, la CCN joue un rôle clé dans la création d'une qualité de vie urbaine exceptionnelle et durable dont tout le monde pourra profiter.

Le projet de la Maison riveraine de la CCN, le projet Bâtir LeBreton et le réaménagement de la plage Westboro témoignent tous de la détermination de la CCN à faire en sorte que la population canadienne ait un accès sécuritaire, adéquat et durable aux terrains et aux actifs fédéraux. De plus, les exercices de planification à long terme de la CCN sont guidés par sa vision d'une région de la capitale nationale dynamique, accessible et durable. Cette vision est partagée par les nombreux et précieux partenaires de la société d'État, y compris les communautés autochtones, les principales parties prenantes, la population locale et la population canadienne en général. En tant que partenaire créative, la CCN continue d'établir des relations durables avec des personnes et des organisations afin de favoriser les échanges qui font progresser la réconciliation, l'inclusion, la lutte contre le changement climatique et la durabilité de l'environnement.

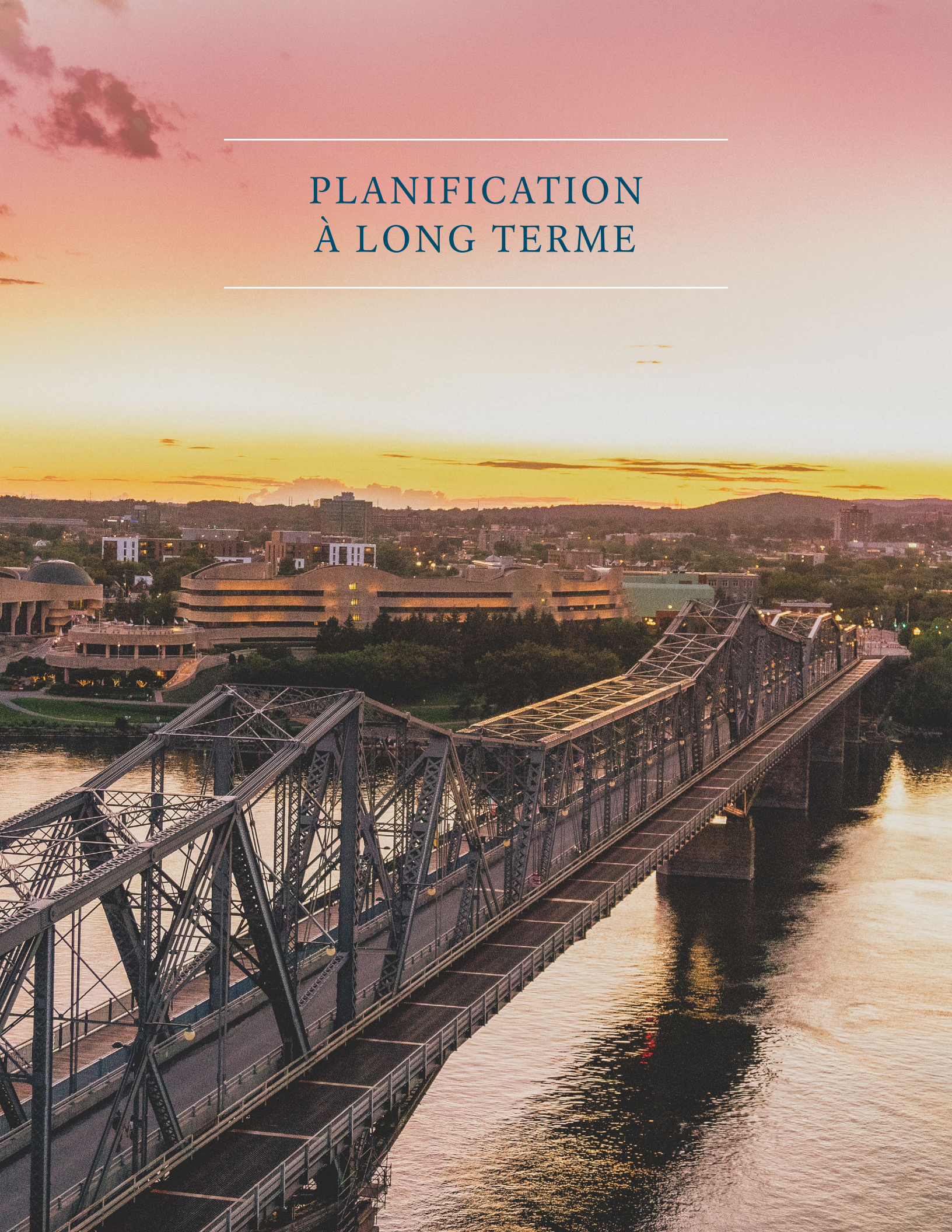
Alors que le 125<sup>e</sup> anniversaire de la CCN se profile à l'horizon, la société d'État aura une occasion unique de tirer parti des réalisations de 2023-2024 et de célébrer son leadership en vue de bâtir une capitale plus verte qui reflète le patrimoine symbolique, culturel et naturel du Canada.



---

# PLANIFICATION À LONG TERME

---





---

*En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale nationale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale afin que celle-ci soit une source d'inspiration pour le pays et illustre notre riche passé, notre présent dynamique et l'essence de notre avenir.*

---

« Ce que j'aime le plus dans mon travail à la CCN est de collaborer avec des collègues et des partenaires afin de réaliser notre vision audacieuse d'une région de la capitale nationale plus verte et plus résiliente. En tant que planificateur principal des transports, je suis reconnaissant de pouvoir mener et mettre en œuvre diverses initiatives qui contribuent à la création d'une région dynamique et durable. Des projets à long terme comme les lignes directrices de planification et de conception pour les promenades de la CCN me permettent de repenser le rôle d'actifs importants, en mettant davantage l'accent sur la mobilité active, le transport en commun, l'équité et l'accessibilité. Je crois que la CCN est une véritable cheffe de file en matière de durabilité parce qu'elle prend des mesures concrètes pour relever les défis environnementaux qui auront des retombées positives à long terme pour les générations futures. »

**François Pirart**

Planificateur principal, Transports  
À la CCN depuis quatre ans

« Mon rôle de conseiller en santé, sécurité et bien-être me permet de constater l'étendue des connaissances et de l'expertise du personnel au sein de l'organisation. Tout le monde travaille ensemble pour atteindre des objectifs communs et pour faire en sorte que les décisions prises tiennent compte des priorités et des valeurs de la CCN. Ces efforts contribuent à la création d'une capitale meilleure et plus durable pour la population canadienne, et c'est pourquoi je suis fier du soutien que j'apporte au personnel de la CCN dans le cadre de ses activités quotidiennes. Qu'il s'agisse par exemple du personnel étudiant, des agents de conservation du parc de la Gatineau, des gestionnaires de terrains des deux côtés de la rivière des Outaouais ou des biologistes de la Mer Bleue, les membres du personnel de la CCN mettent leurs compétences uniques au service de nombreuses initiatives qui rendent la capitale plus dynamique et plus durable. »

**Nicholas Demers**

Conseiller, Santé, sécurité et mieux-être  
À la CCN depuis un an et demi



## Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier

La CCN en est à mi-chemin d'un processus de planification de trois ans pour le parc Sir-George-Étienne-Cartier. Le plan définira la vision à long terme de la conservation, de l'amélioration et de la gestion durable de ces terrains riverains.

Le parc est une bande de 13 km de terres fédérales qui comprend la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, le long des berges de la rivière des Outaouais, une rivière du patrimoine canadien désignée par le gouvernement fédéral. Le parc s'étend sur 600 ha et englobe la promenade, des sentiers et un ensemble d'installations récréatives publiques et privées. Il s'agit par ailleurs d'un secteur merveilleusement pittoresque où la population locale et le public en général peuvent admirer la beauté du patrimoine naturel, des paysages culturels et des institutions nationales de la région de la capitale nationale.

En tant qu'intendante des terrains fédéraux de la région, la CCN est responsable de la protection et de la préservation des lieux publics pour toute la population canadienne. Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier vise à améliorer l'accès à la rivière et à animer les principaux lieux publics du parc afin de les rendre à la fois agréables et résilients au changement climatique. Ces efforts sont conformes au Plan de la capitale du Canada (2017-2067) et soutiennent les principales orientations politiques visant à créer des berges et des espaces verts accessibles et améliorés dans la capitale.

Lancée en 2021, l'élaboration du plan s'est fait grâce à la participation du public, des parties prenantes et des populations autochtones. En effet, les efforts de consultation de la CCN lui ont permis de recueillir des idées et des commentaires sur la vision, les principes directeurs et les objectifs du plan, qui consistent notamment à tirer parti des qualités panoramiques, récréatives, environnementales et culturelles du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

Parmi les 12 principes directeurs du plan, quatre sont directement liés à l'environnement, à la résilience au changement climatique et à la durabilité. L'environnement est également l'un des quatre rôles clés dont les objectifs comprennent la protection et l'amélioration des habitats naturels, la protection des espèces en péril, la protection et la mise en valeur d'un parc sain au moyen d'initiatives de lutte contre le changement climatique, ainsi que l'amélioration et la restauration du parc d'une manière durable et résiliente sur le plan de l'environnement. Par exemple, la CCN pourrait envisager l'intégration d'éléments verts tels que des toits verts, des terrasses et la plantation d'arbres.

Alors que la CCN finalise un projet de plan au printemps 2024, le public, les principales parties prenantes et les partenaires autochtones auront à nouveau l'occasion de jouer un rôle important dans l'élaboration de l'avenir du parc. Le plan final devrait être soumis pour approbation à l'automne 2024. Grâce à cette nouvelle vision à long terme, la CCN continuera de veiller à ce que le parc demeure un environnement naturel sain, ainsi qu'une destination culturelle pour la population locale et le public en général qui cherchent à avoir un accès sécuritaire, durable et équitable à la rivière des Outaouais.

## Réaménagement des plaines LeBreton

La transformation audacieuse des plaines LeBreton se poursuit avec l'avancement de la vision sur plusieurs décennies de la CCN dans le cadre de cet important projet de réaménagement. Le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton sert de guide visant à redynamiser les plaines LeBreton à Ottawa, à faire ressortir le potentiel incontestable du secteur et à le transformer en une destination attrayante dans la capitale.

Un élément clé du plan est la stratégie de durabilité, qui offre une perspective d'avenir sur les innovations qui réduiront les impacts environnementaux du projet de réaménagement des lieux. Chaque phase du projet sera l'occasion d'inclure des mesures d'atténuation et d'adaptation au climat afin de garantir une communauté carboneutre qui soit également résiliente aux impacts du changement climatique. Chaque phase mettra également l'environnement à l'avant-plan par une conception qui réhabilite, met en valeur et protège les caractéristiques naturelles des lieux. En conséquence, le réaménagement offrira à la population et au public un accès accru aux cours d'eau, favorisera la biodiversité, utilisera l'infrastructure verte et créera de nouveaux espaces verts.

Au cours de l'année écoulée, la CCN a soutenu les efforts de planification et d'aménagement du domaine public et de l'infrastructure verte qui contribueront à améliorer l'habitabilité des plaines LeBreton pour sa population et la qualité du séjour des personnes qui visitent cette destination clé. Ce travail prend appui sur l'aménagement du terrain de la bibliothèque, situé à proximité de la future bibliothèque centrale d'Ottawa, *Ādisōke*, et sur la première phase d'aménagement des plaines LeBreton. L'endroit comprendra des logements abordables et accessibles, des avantages pour les communautés et les entreprises de la Nation algonquine et d'autres peuples autochtones, des avantages et des programmes sociaux (tels qu'un grand espace public extérieur et un centre communautaire), des caractéristiques de mobilité et une construction durable basée sur l'énergie solaire et des systèmes de production d'énergie à partir d'eaux usées. La construction du 665, rue Albert a commencé au printemps 2024 et la société promotrice, Dream, a pour objectif d'accueillir des personnes qui habiteront dans l'immeuble au cours de l'année 2026.



Parallèlement, la prochaine phase du plan comprendra la location d'une partie du futur secteur des plaines, situé le long de la rue Wellington, en face du Musée canadien de la guerre, à seulement deux kilomètres de la colline du Parlement. La vision pour ce secteur est celle d'un quartier durable et à usage mixte, offrant diverses options de logement, des commodités locales et une attention particulière à la durabilité. La conception de la phase du secteur des plaines inclura des éléments clés déterminés dans le plan directeur conceptuel, comme la conception de bâtiments carboneutres, la priorité donnée aux piétons et à la mobilité active, et la création de lieux publics dotés d'arbres et de mobilier urbain. Ces éléments, ainsi que d'autres, contribueront à la création d'un quartier résidentiel accueillant qui répondra aux objectifs de durabilité.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement qui s'étend sur trois décennies, la CCN est déterminée à transformer les plaines LeBreton en un endroit animé et durable pour la population canadienne qui a un rôle essentiel à jouer dans l'avenir de la région de la capitale nationale.

## Planification du transport dans la région de la capitale nationale

En 2023-2024, la CCN a poursuivi son travail en collaboration avec ses partenaires régionaux afin de mettre en place une infrastructure de transport durable. Les efforts visant à créer des options de transport en commun plus durables pour la population et le public en général et à protéger d'importants espaces verts pour les générations futures s'inscrivent dans la vision de la CCN qui consiste à favoriser une mobilité sûre et équitable, tout en respectant l'environnement naturel et le patrimoine culturel de la région.

### Améliorer les transports dans l'est d'Ottawa

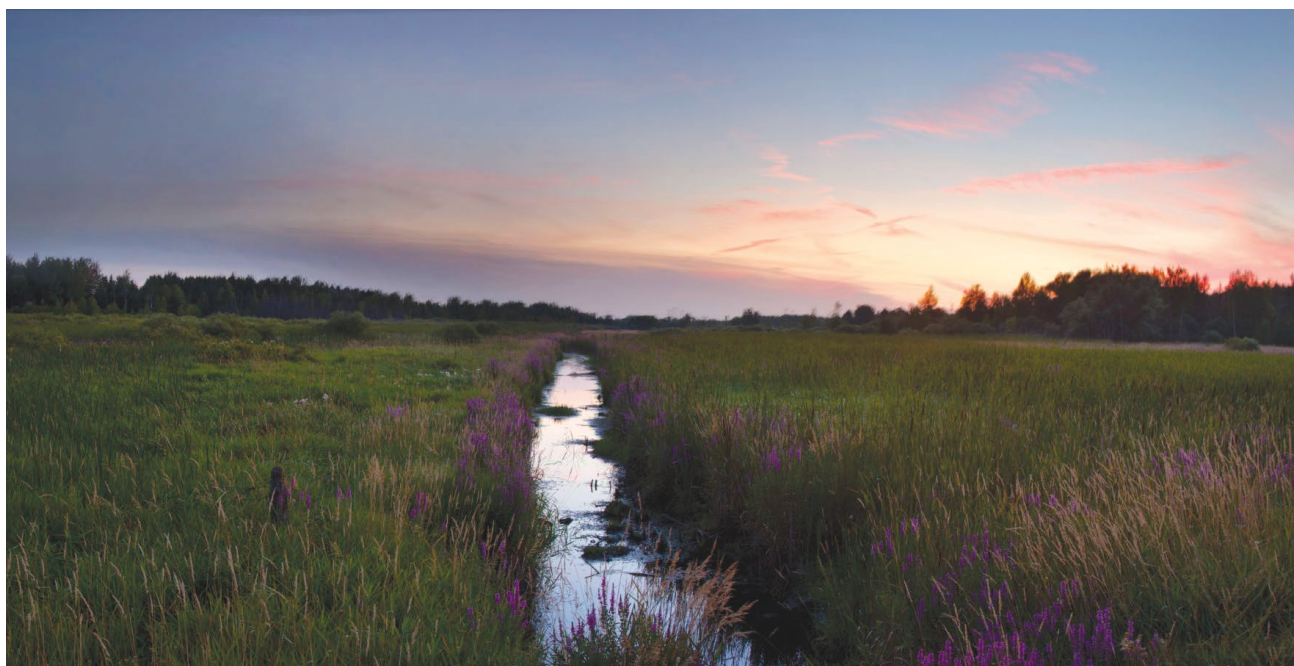
En février 2024, la CCN et la Ville d'Ottawa ont annoncé leur intention de collaborer afin d'améliorer les options de navette pour la population de l'est de la ville et de minimiser les répercussions de ces mesures sur la Ceinture de verdure.

Le protocole d'entente signé souligne la volonté de faire progresser les mesures visant à accorder la priorité au transport en commun dans les collectivités de Blackburn Hamlet et d'Orléans, situées dans l'est d'Ottawa. Ces mesures comprennent des améliorations à court terme le

long de la voie de contournement de Blackburn Hamlet et du chemin Innes, entre le chemin Navan et le chemin Blair. Des élargissements localisés et des aménagements de voies réservées aux transports en commun et aux véhicules multioccupants (VMO) amélioreront la fiabilité des transports en commun, encourageront le covoiturage et contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus d'améliorer les options de transport quotidien, ce protocole d'entente minimisera les répercussions de ces mesures sur le secteur Mer Bleue dans la Ceinture de verdure.

De plus, la Ville d'Ottawa et la CCN ont annoncé leur intention de collaborer au réaménagement du chemin Renaud, afin d'améliorer la sécurité routière et sur les sentiers récréatifs, et de répondre aux besoins en transport de la population grandissante de l'est de la ville. Le réaménagement améliorera la sécurité des automobilistes, des personnes qui les accompagnent ainsi que des gens qui empruntent les sentiers le long du chemin Renaud et du sentier Prescott-Russel. Les travaux consisteront à construire un nouveau tronçon sur le chemin Renaud et à restaurer un tronçon existant pour en faire un espace vert.

Ensemble, ces projets représentent une étape importante dans l'amélioration des transports dans l'est d'Ottawa et dans la création d'une région de la capitale nationale plus durable.





### Autres moyens de transport dans le parc de la Gatineau

Le parc de la Gatineau a la particularité de se trouver au cœur de la région de la capitale nationale. En raison de la proximité de la ville, la grande majorité des personnes qui visitent le parc sont de la région. Alors que de plus en plus de gens découvrent la beauté des montagnes, des forêts et des lacs du parc, il devient de plus en plus important pour la CCN de trouver un équilibre entre les activités de loisirs et la protection de l'environnement naturel du parc.

Le Plan directeur du parc de la Gatineau de la CCN propose de remplacer l'utilisation des véhicules sur les promenades du parc de la Gatineau par des modes de transport durables et actifs, ce qui peut réduire les impacts sur les écosystèmes du parc et contribuer à améliorer la qualité des visites. Dans le cadre de cette transition, la CCN a augmenté son offre de service de navette en 2023-2024 et l'a ajusté le long des promenades en fonction des consultations avec les parties prenantes et des commentaires du public. Ces efforts ont abouti à une expansion du service sur le plan de la fréquence, du nombre d'arrêts et des saisons tout au long de l'année.

De mai à août 2023, le service de navette estival sur les promenades a permis au public d'utiliser des moyens de transport durables pour se rendre au parc de la Gatineau et y circuler. Une navette desservant le lac Philippe a également été mise en place entre juin et octobre. Cette navette

permet au public de se rendre à des destinations populaires situées à proximité des promenades, notamment le parc Pindigen, le Musée canadien de l'histoire, le lac Pink, le domaine Mackenzie-King, le belvédère Champlain et le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. Le service est également accessible aux personnes à mobilité réduite : tous les arrêts sont accessibles et toutes les navettes sont équipées d'une rampe d'accès et d'un plancher surbaissé. De plus, un porte-vélos est à disposition sur tous les autobus. Le service de navette automnal a connu un franc succès lors de la saison 2023, dont la programmation était plus longue (du 20 mai au 27 août) que l'année précédente.

Par ailleurs, au cours de l'été 2023, deux centres de location de bicyclettes électriques ont ouvert leurs portes : au Relais plein air, un organisme à but non lucratif qui propose des activités de plein air dans le parc de la Gatineau, et à proximité du Centre des visiteurs de Chelsea. Le fait d'offrir gratuitement une variété de véhicules assistés aux personnes à mobilité réduite contribue à assurer au public un accès équitable aux services et aux destinations populaires du parc de la Gatineau.

Au fil du temps, la CCN ne cessera d'améliorer son service de navette vers le parc de la Gatineau afin de réduire l'impact de la circulation sur les écosystèmes du parc et d'offrir aux gens une expérience sécuritaire et de grande qualité dans l'un des plus beaux et des plus emblématiques parcs du Canada.

## Plan d'aménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie

Le ruisseau de la Brasserie est un lieu important dans l'histoire de la région de la capitale nationale en raison de sa proximité avec une promenade riveraine, située à la croisée du centre-ville de Gatineau, de quartiers résidentiels et d'un pôle culturel. Les terrains ont une superficie de 1,45 hectare et sont situés entre le ruisseau de la Brasserie, la rue Montcalm et la rue Wright, en plein cœur du centre-ville de Gatineau.

Les maisons allumettes construites en bois ainsi que d'autres bâtiments ont déjà accueilli des entreprises locales sur ces terrains au début du 20<sup>e</sup> siècle, mais ont ensuite disparu lors du déclin industriel de Hull. Afin de redonner vie au secteur, la CCN collabore avec des partenaires régionaux pour réaménager les terrains afin de donner un accès public permanent aux berges, tout en contribuant à la réfection du tissu urbain et à la revitalisation du centre-ville de Gatineau.



Le plan d'aménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie vise à promouvoir des espaces résidentiels et commerciaux à usage mixte qui mettent en valeur l'architecture et le design urbains. Le projet prévoit la décontamination des terrains, l'aménagement d'espaces verts et publics, ainsi qu'un accès convivial et agréable au ruisseau de la Brasserie.

L'aménagement d'espaces verts le long du ruisseau de la Brasserie permettra au public d'accéder aux berges pour leurs loisirs. L'ajout de bâtiments augmentera aussi les possibilités de logement, de commerces et d'autres services au rez-de-chaussée afin d'animer le secteur et de contribuer à la revitalisation du centre-ville. Des allées piétonnes entre les bâtiments relieront l'environnement bâti au parc linéaire, en plus de créer des points de vue sur le ruisseau à partir de la rue Montcalm.

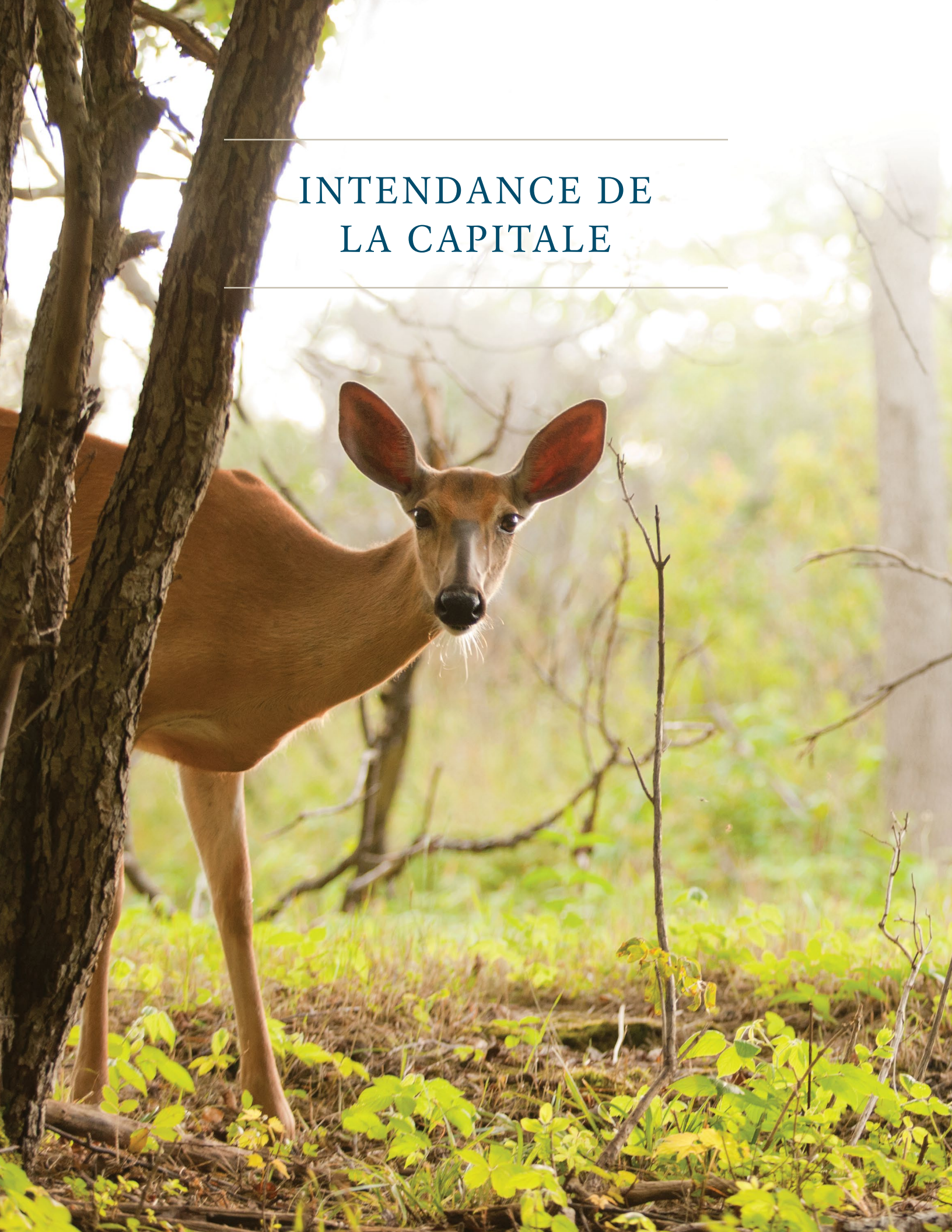
La CCN travaille en étroite collaboration avec la Ville de Gatineau et d'autres parties prenantes pour évaluer les améliorations à apporter au domaine public et à la connectivité, dans le but d'améliorer le dynamisme de ce secteur du centre-ville de Gatineau. La CCN a également rencontré des associations communautaires et la Chambre de commerce de Gatineau afin de discuter d'idées pour le réaménagement et l'embellissement du ruisseau de la Brasserie. Avec leur appui, la CCN a une occasion unique de créer une nouvelle destination qui redonnera vie au cœur du centre-ville de Gatineau.

De plus, à l'automne 2023 et à l'hiver 2024, la CCN a organisé trois activités de consultation publique pour recueillir des commentaires sur les aspects clés du Plan d'aménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie, dont la configuration des lieux publics, les aménagements et services souhaités, l'animation, le développement durable et la connectivité avec la communauté. Les commentaires reçus dans le cadre de ces activités serviront à mieux comprendre les valeurs de la communauté et les principaux enjeux soulevés afin d'ajuster, si possible, le plan de réaménagement, les mesures pour atténuer les impacts ainsi que la modification au Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

---

INTENDANCE DE  
LA CAPITALE

---



---

*La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.*

---

« Je travaille à la CCN depuis 25 ans et j'ai eu l'occasion de participer à un grand nombre d'initiatives et de tâches dans le cadre des activités quotidiennes. Dans mon rôle actuel d'agent de conservation principal, je fournis une assistance variée au public et à nos partenaires régionaux dans toute la région de la capitale nationale, contribuant ainsi aux efforts de protection et de conservation de l'environnement. Par exemple, je me suis occupé d'éteindre des feux de forêt, de répondre à des appels concernant des animaux sauvages blessés dans des lieux publics et de veiller au respect des règlements de la CCN qui assurent la sécurité du public et des animaux. Ainsi, je me réjouis de mon rôle de protection et de conservation de l'environnement naturel. Je crois que ce sont les petits gestes quotidiens qui peuvent faire une grande différence pour l'avenir de nos espaces verts et de nos collectivités. »

**Jason Pink**

Agent de conservation principal  
À la CCN depuis vingt-cinq ans

« Notre rôle d'intendance nous amène à réfléchir en permanence à la manière de rendre chaque phase de nos projets plus écologique. Cette réflexion façonne nos décisions et inspire nos éléments de conception. La Maison riveraine en est un excellent exemple; ce projet très spécial auquel nous avons participé et qui nous a permis de promouvoir la durabilité, l'excellence de la conception et la protection du patrimoine de nouvelle manière. Avoir l'occasion unique de travailler avec une équipe de projet aussi talentueuse, dévouée et passionnée a également été une expérience incroyable. De plus, la réaction extrêmement positive de la population locale et de l'extérieur s'est avérée très gratifiante. Il demeure que l'objectif premier est de faire en sorte que des projets comme la Maison riveraine contribuent à un avenir plus durable pour les générations à venir. »

**Matthew Sonier**

Chef, Projets spéciaux en immobilier  
À la CCN depuis cinq ans





## Revitalisation des terrains et de l'infrastructure

En tant que principale intendante des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN entretient et protège les lieux publics essentiels et uniques du patrimoine symbolique, naturel et culturel de notre pays. En 2023-2024, la CCN a poursuivi la réalisation d'un important programme de travail financé par le gouvernement fédéral. Ces investissements, qui totalisent 228,6 millions de dollars entre 2018 et 2023, ont permis à la CCN de commencer la remise en état d'actifs dont l'incidence et la valeur sont élevées, et dont certains ont été endommagés lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

Bon nombre des grands projets d'immobilisations décrits dans le présent rapport, y compris ceux qui sont présentés ci-dessous, concernent ces actifs prioritaires et contribuent à rendre la région de la capitale nationale plus durable et plus résiliente face aux aléas du climat. La CCN poursuivra sa collaboration avec le gouvernement du Canada et ses partenaires afin de veiller à ce que ses actifs naturels et bâtis soient restaurés et entretenus de manière à répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

### Réfection de l'éclairage le long du canal Rideau

Le canal Rideau traverse le cœur de la région de la capitale nationale. Il est à la fois un site du patrimoine mondial de l'UNESCO et un lieu historique national du Canada, et fait partie du réseau des rivières du patrimoine canadien. Les gens d'ici et d'ailleurs l'aiment tant pour sa beauté que pour les loisirs qu'il met à leur disposition.

Au cours des dernières années, le système d'éclairage du corridor du canal Rideau a atteint la fin de son cycle de vie utile et une grande partie n'est plus fonctionnelle. C'est pourquoi la CCN collabore avec la Ville d'Ottawa pour remédier à ce risque pour la santé et la sécurité publiques en remplaçant tous les lampadaires caractéristiques des sentiers et des promenades, ainsi que les conduits et l'infrastructure souterrains.

La conception des lampadaires caractéristiques qui bordent le canal remonte à 1916. Mis en place par la Commission d'embellissement d'Ottawa, prédécesseur de la CCN, ils ont d'abord été installés le long de la promenade du canal Rideau (aujourd'hui promenade de la Reine-Elizabeth) et se voulaient d'élégants compléments au paysage, de jour comme de nuit. Dans les années 1960, la CCN a adopté le lampadaire désormais emblématique, composé d'un mince poteau noir et d'un globe lumineux blanc, afin de mettre davantage en valeur le caractère de ce corridor d'importance nationale.

Le projet de réfection a commencé en 2023-2024 et porte sur l'éclairage des sentiers et des routes des deux côtés du canal Rideau, notamment la promenade du Colonel-By et la promenade de la Reine-Elizabeth. Plus précisément, le périmètre du chantier s'étend de la rue Heron, près du parc Hog's Back, au pont Mackenzie-King, près du parc de la Confédération. Une fois le projet terminé, le nouveau système d'éclairage correspondra à l'objectif du Plan lumière de la capitale de la CCN : faire du cœur de la capitale un secteur exemplaire en matière d'esthétique visuelle et d'intendance environnementale. L'éclairage sera peu gourmand en énergie, respectera l'importance patrimoniale du canal et contribuera à rendre les lieux plus agréables en améliorant la sécurité.

### Réhabilitation du lac Mud

Le lac Mud est l'un des habitats naturels les plus importants sur le plan écologique dans la zone urbaine de la région de la capitale nationale. Cet espace vert de 60 hectares est un réseau de milieux humides longeant la rivière des Outaouais et est considéré comme une zone d'intérêt naturel et scientifique par le gouvernement de l'Ontario. Il constitue également un environnement important pour la conservation des oiseaux et est reconnu comme l'un des lieux urbains les plus populaires du Canada pour observer les oiseaux.

L'aire de conservation du lac Mud a été durement touchée par les inondations de 2017 et 2019. Par conséquent, la CCN travaille à la remise en état de cet actif en restaurant son intégrité écologique, en améliorant sa résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et en améliorant l'accès du public. Lancé en 2022 et financé par des crédits supplémentaires reçus dans le budget 2018, ce projet prévoit l'installation d'une nouvelle passerelle accessible et plus résistante aux inondations, ainsi que l'aménagement d'un sentier amélioré et accessible à tout le monde dans la partie sud-est du lac Mud. Les autres mesures favorisant la durabilité comprennent la plantation d'arbres et la dispersion de troncs d'arbres coupés sur la rive près de la nouvelle passerelle afin d'améliorer l'habitat.

Une fois terminé, ce projet contribuera à la santé environnementale de l'un des espaces verts les plus précieux de la capitale sur le plan écologique. Il contribuera également à la réalisation des objectifs du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais de la CCN en assurant la durabilité, l'attrait, l'accessibilité et l'animation récréative de ces terrains.



### Réhabilitation de l'escarpement de la colline du Parlement

En 2023-2024, la CCN a poursuivi le projet de réhabilitation de l'escarpement de la colline du Parlement, l'institution nationale la plus importante du Canada. En 2019, des inondations majeures ont provoqué l'érosion de certains segments de l'escarpement. En conséquence, la CCN a mis en œuvre un projet de réhabilitation, grâce à des investissements provenant de crédits fédéraux reçus en mai 2020, visant à réparer les dommages et à améliorer la résilience des lieux.

La première étape, terminée à l'hiver 2020, comprenait l'installation de barrières de béton pour prévenir la chute possible de pierres. Au cours de l'hiver 2023, d'importants travaux de réhabilitation ont suivi, axés sur un ensemble de mesures de stabilisation des pentes visant à restaurer la paroi rocheuse existante ainsi que sur l'installation de murs de soutènement en pierre naturelle. Compte tenu de l'importance patrimoniale du paysage, le concept du projet veille à ce que le caractère naturel de l'escarpement soit préservé tout en répondant aux exigences structurelles. L'ajout d'une nouvelle végétation résistante à l'érosion contribue également aux objectifs de durabilité en améliorant la résilience climatique.

Cet important projet de réhabilitation, dont l'achèvement est prévu pour l'automne 2024, permettra de restaurer ce paysage unique et symbolique. Il permettra également de rendre plus sécuritaire l'accès au sentier polyvalent de la CCN le long des berges et d'en assurer la protection à plus long terme.



## Conserver et protéger les espaces verts

### Corridors écologiques entourant le parc de la Gatineau

La conservation de l'intégrité écologique est au cœur de la gestion du parc de la Gatineau. Les diverses stratégies de gestion des écosystèmes employées par la CCN et ses partenaires pour maintenir la biodiversité et atteindre ses objectifs de conservation en témoignent. La détermination et la protection des corridors écologiques, axées sur la connectivité écologique, sont l'une des stratégies utilisées pour assurer la santé à long terme des écosystèmes et des espèces du parc.

Les corridors écologiques sont des passages terrestres ou aquatiques entre un parc et les milieux naturels environnants. Ils servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore, et sont utiles à la migration saisonnière, à la reproduction, à l'alimentation et à l'adaptation aux changements environnementaux. De façon générale, la présence de corridors écologiques rend la nature plus résiliente, c'est-à-dire plus à même de surmonter les perturbations, comme l'activité humaine et le changement climatique.

Avec une superficie totale de 361 km<sup>2</sup>, le parc de la Gatineau est trop petit pour soutenir la biodiversité qui l'habite. Sa connexion avec les milieux naturels environnants est donc essentielle, surtout pour les grands prédateurs, qui ont besoin de territoires très vastes. Les récents efforts de gestion démontrent la détermination de la CCN à protéger ces corridors écologiques, conformément au Plan directeur du parc de la Gatineau. Ils reposent sur le principal thème du plan (conserver les écosystèmes et limiter la fragmentation de l'habitat) et sont réalisés en partenariat avec des organismes régionaux et des municipalités. Ces efforts sont également soutenus par le financement du gouvernement fédéral alloué dans son budget de 2021, en vue de soutenir l'acquisition et l'entretien d'actifs fédéraux, d'infrastructures vertes et d'espaces verts dans la région de la capitale nationale.

Lorsque des occasions se présentent, la CCN déploie une stratégie d'acquisition de terrains privés à l'intérieur des limites du parc de la Gatineau afin d'améliorer ces corridors et de contribuer au maintien de la biodiversité. Cette stratégie a déjà permis de réduire la part des terrains privés situés à l'intérieur des limites du parc qui sont menacés par le développement à environ 1 % (ou 361 hectares) de sa superficie totale. De plus, la CCN a relevé la présence de 13 espèces en péril et de 9 habitats essentiels sur les propriétés acquises, selon la désignation d'Environnement et Changement climatique Canada, notamment des prairies, des forêts matures, des zones humides et des milieux aquatiques.

Étant donné que ces écosystèmes fournissent des services essentiels comme le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau et la régulation du climat, chaque acquisition augmente la valeur de la trame verte du parc de la Gatineau et contribue, plus largement, aux objectifs de développement durable du Canada.

### Résultats de la réduction de la circulation dans le parc de la Gatineau

La diversité des écosystèmes du parc de la Gatineau en fait un milieu propice à la recherche. Ces recherches visent notamment à mesurer la portée des efforts déployés par la CCN pour concilier l'accès aux activités récréatives et son mandat de conservation.

Au cours des mois d'été 2023-2024, un horaire limité pour la circulation des véhicules privés sur les promenades Champlain, Fortune et de la Gatineau offrait une excellente occasion de mieux protéger la faune et de permettre aux gens de profiter pleinement de ce que le parc a à offrir dans un environnement sans voiture. Cette approche cadre avec les efforts continus de la CCN pour promouvoir des modes de transport durables et actifs dans le parc et a été largement appuyée par la population de la région de la capitale nationale.

L'évaluation de l'efficacité du programme est un élément important de la planification de la protection à court et à long terme des espèces, des habitats et des écosystèmes. C'est pourquoi la CCN s'est associée à Rachel Buxton, professeure à l'Université Carleton, et à Lilli Gaston, étudiante à la maîtrise, pour mieux comprendre le rôle des promenades dans la protection de la faune.

Des études ont montré que les routes peuvent réduire la connectivité des habitats, augmenter la mortalité animale et même nuire à la qualité des habitats en raison du bruit de la circulation, de la pollution et d'autres facteurs qui mettent de la pression sur l'environnement. Les routes sont particulièrement dangereuses dans les interfaces entre les zones urbaines et les zones sauvages, puisqu'elles traversent des territoires présentant de fortes densités d'animaux. Il existe des solutions, comme les passages pour animaux, les clôtures et les limitations de vitesse, mais elles ne sont pas toujours efficaces. Cependant, l'horaire des promenades du parc de la Gatineau établi par la CCN, qui comprend des périodes réservées à la mobilité active, offre une solution peu coûteuse qui tient compte à la fois de l'environnement naturel et du besoin de récréation et d'accès à la nature du public.

De mai à août 2023, des données sur la diversité des oiseaux et des mammifères ont été recueillies et des routes ont été étudiées pour mesurer la mortalité de la faune due aux collisions avec des véhicules. Les résultats préliminaires de la première saison de terrain ont permis de répertorier 43 espèces d'oiseaux différentes, dont la paruline couronnée, le pioui de l'Est et la grive des bois. Les caméras destinées au suivi de la faune ont capté un total de 21 espèces distinctes, soit 14 espèces de mammifères et 7 espèces d'oiseaux, sur tous les types de routes.

L'étude se poursuivra tout au long de l'été 2024 et une analyse complète débutera à l'automne. Grâce à la collaboration suivie de l'Université Carleton et des Amis du parc de la Gatineau, la CCN continuera d'explorer des solutions de conservation qui peuvent aider à maintenir des populations d'oiseaux et de mammifères en bonne santé et riches en biodiversité, et à démontrer la façon dont les humains et les espèces sauvages peuvent cohabiter sur le territoire.



## Projet de restauration de la vallée du ruisseau Meech

La vallée du ruisseau Meech est un lieu pittoresque et naturel situé dans le centre nord du parc de la Gatineau, entre les municipalités de Chelsea et de Wakefield. Le pont couvert et les paysages agricoles emblématiques du secteur sont des attraits uniques pour la population locale et les personnes qui visitent le parc. En 2023, la CCN a réalisé un projet de restauration de l'habitat dans la vallée du ruisseau Meech, où 10 000 arbres ont été plantés sur six hectares. Cet important projet visait à restaurer les berges du ruisseau Meech ainsi que l'habitat de la paruline à ailes dorées, une espèce en péril qui vit dans des habitats ouverts et des forêts en régénération. Il visait également à protéger l'habitat du papillon monarque.

Ensemble, plus de 68 bénévoles de la CCN et du Club des ornithologues de l'Outaouais (COO), ainsi qu'une équipe étudiante de 25 personnes du Collège La Cité, ont collaboré au projet. Une deuxième phase est déjà en cours, soit la plantation de 10 000 arbres supplémentaires en 2024 afin de poursuivre les efforts de restauration. Ce projet démontre l'importance du travail effectué par la CCN, avec l'appui de partenaires communautaires et fédéraux, pour protéger, préserver et restaurer l'intégrité écologique et la biodiversité du parc de la Gatineau pour les générations futures.

## La conservation dans la Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure de la région de la capitale nationale est le secteur le plus diversifié sur le plan écologique dans l'est de l'Ontario et la plus grande ceinture de verdure publique au monde. Elle sert à protéger des milieux naturels comme des forêts, des milieux humides, des cours d'eau et des dunes qui favorisent la biodiversité et soutiennent la santé humaine et écologique. En tant qu'intendante de cet espace vert, la CCN gère et protège la Ceinture de verdure afin qu'elle reste un héritage pour les générations futures. Grâce aux initiatives ci-dessous, la population canadienne peut en apprendre davantage sur ce que la CCN et ses partenaires font pour protéger les espèces, les habitats et les écosystèmes de la Ceinture de verdure, et sur la façon dont chaque personne peut contribuer à la protection de cette aire de conservation unique.



## Protéger les espèces en péril

La durabilité et la protection de la biodiversité sont en tête des efforts de conservation de la CCN dans les espaces verts de la région de la capitale nationale. Ces espaces verts abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux sauvages, dont beaucoup subissent les pressions découlant du développement de leurs habitats. Rien que dans la Ceinture de verdure, plus de 50 espèces sont menacées, comme la tortue mouchetée, la tortue peinte du Centre et la tortue serpentine. Pour atténuer ces pressions, la CCN a progressé au cours de l'année écoulée en recensant des dizaines d'espèces vulnérables et en améliorant leurs habitats, notamment les milieux humides urbains. Ces efforts témoignent de l'étroite collaboration qui existe entre la CCN, la Ville d'Ottawa et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).



### Initiatives favorisant les pollinisateurs

Au cours de la dernière année, la CCN a mis en œuvre avec succès des initiatives visant à protéger les pollinisateurs et à améliorer leurs habitats dans la Ceinture de verdure. Notamment, un hectare de prairie le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, près du stationnement P27, a été aménagé afin de créer un environnement propice à la santé des pollinisateurs. Le programme de suivi de la CCN a permis de repérer des chenilles de papillons monarques qui se nourrissaient de l'asclépiade ensemencée, signes indicateurs d'un projet réussi! Le nouveau jardin destiné aux pollinisateurs a été ouvert au public, qui pourra profiter des chaises Adirondack et des jardinières. La population canadienne pourra ainsi en apprendre davantage sur les pollinisateurs et sur le rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien de la santé des écosystèmes de la région de la capitale nationale.

### Gestion des espèces envahissantes

Dans tout environnement urbain, il est important de surveiller et de gérer la présence d'espèces envahissantes, puisqu'elles peuvent être nuisibles aux autres espèces et avoir un impact sur la santé de l'écosystème. Afin de réagir de manière proactive, la CCN élabore et met en œuvre des mesures permettant de gérer efficacement les espèces envahissantes, par exemple la renouée du Japon et le nerprun cathartique. Par exemple, au cours de l'année écoulée, plus de 200 mètres carrés de terrain de la CCN ont été restaurés dans le parc Hampton, un espace vert situé au cœur de la capitale, dans le cadre d'un projet à long terme avec les Amis du parc Hampton, afin d'améliorer sa santé et sa biodiversité. Ces mesures permettront aux espèces indigènes de prospérer dans les espaces verts de la région.

### Faire revivre les dunes de la forêt Pinhey

Les dunes de la forêt Pinhey constituent l'un des écosystèmes les plus singuliers de la région de la capitale nationale. Cette zone faisait partie des fonds sablonneux de la mer de Champlain, qui s'est formée après le retrait de la nappe glaciaire Laurentide il y a plus de 10 000 ans. Les dunes abritent plusieurs espèces de plantes et d'animaux qui ne peuvent vivre que dans des zones ensoleillées et exposées. Biodiversity Conservancy International (BCI) travaille avec la CCN depuis plus de 10 ans à la restauration de cet écosystème rare et menacé de la Ceinture de verdure. À ce jour, le projet a permis de restaurer l'habitat sur plus de 600 mètres carrés de dunes. Rien que l'année dernière, des bénévoles ont aidé à planter des centaines de plantes utilisées par les pollinisateurs, ce qui permettra de restaurer et de protéger cet écosystème précieux de la capitale au fil du temps.

### Les panneaux d'interprétation de la Mer Bleue

Comme ils ont été installés il y a plus de vingt ans, les panneaux d'interprétation de la CCN, répartis dans toute la Ceinture de verdure, font actuellement l'objet d'une mise à jour. Bien que le contenu reste très similaire, les panneaux seront rafraîchis pour les nouvelles générations d'adeptes de la nature. On prévoit que les panneaux seront terminés et rendus publics en août 2024.

### Projet pilote à l'installation de gestion des sols

Dans le but de réutiliser les sols non contaminés recueillis dans le cadre de ses projets, la CCN a lancé un projet pilote portant sur une installation d'entreposage temporaire des sols afin de réduire les déchets et d'améliorer la durabilité de ses activités. Ce projet est conforme à l'objectif de la province de l'Ontario de veiller à ce que les sols propres demeurent une ressource et non un déchet. Il soutient également les objectifs de la Stratégie de développement durable de la CCN en ce qui a trait à la réduction des déchets provenant de ses activités et à l'augmentation de la résilience de ses programmes et de ses activités. Par conséquent, le projet pilote est une étape importante qui permettra à la CCN de réduire la quantité de déchets solides produits sur ses terrains en détournant et en stockant les sols propres pour les projets en cours et futurs de la CCN. Grâce à sa stratégie, la CCN continuera de réduire les déchets de construction et trouvera des moyens de réduire les déchets à de nouveaux endroits et au cours de nouvelles activités.

---

# PARTENAIRE CRÉATIVE

---



---

*Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail de parties prenantes et de gens de la région, avec qui elle collabore pour bâtir une région de la capitale nationale forte et distinctive qui représente tout le pays.*

---

« En tant qu'agent en analyse de données, je me réjouis de voir à quel point la CCN est motivée par le développement durable. En effectuant des recherches et des analyses sur les initiatives environnementales, je suis fier de contribuer, de façon modeste, mais significative, à l'objectif de la CCN de créer une capitale durable et accessible pour tout le monde. Dans le cadre de mes fonctions, je suis amené à travailler sur le terrain pour entretenir notre réseau de compteurs électroniques afin de recueillir des données sur les terrains et les actifs de la CCN. Que je compte les cyclistes le long des promenades de la CCN ou les personnes qui empruntent les sentiers de la Ceinture de verdure, il est passionnant de voir à quel point nos actifs sont appréciés et que nos objectifs de durabilité se concrétisent dans toute la région. Les consultations publiques nous permettent également d'apprendre ce que la population souhaite pour l'avenir de la région de la capitale nationale. Ces renseignements orientent les plans à long terme de la CCN et nous aident à faire progresser les efforts visant à créer une capitale plus durable et plus conviviale pour la population canadienne. »

**Jack MacMillan**

Agent en analyse de données  
À la CCN depuis onze mois

« Dans mon rôle de cheffe de la gestion et de la sécurité de l'information, je supervise le déroulement des activités de programme en veillant à ce que les documents et les renseignements que nous utilisons à la CCN soient gérés et protégés de manière appropriée. Je travaille avec des personnes passionnées, solidaires et désireuses de trouver des solutions pour améliorer continuellement nos pratiques de gestion de l'information. Beaucoup de gens n'ont peut-être pas pris en compte l'impact environnemental du stockage de l'information numérique. Il y a des coûts environnementaux évidents lorsque nous sommes lents à prendre des mesures qui peuvent réduire le nombre de fichiers que nous stockons et de courriels que nous envoyons, et lorsque nous ne nettoyons pas nos centres de données fréquemment. Compte tenu de la volonté de la CCN de créer une capitale durable sur le plan environnemental et résiliente sur le plan climatique, nous, en tant que membres du personnel, faisons un effort concerté pour montrer l'exemple en adoptant des pratiques durables en matière de données, qui peuvent sembler modestes aujourd'hui, mais qui contribueront à créer pour demain une capitale plus verte et où il fait bon vivre. »

**Sonia Dupuis**

Cheffe, Gestion et sécurité de l'information  
À la CCN depuis quatre ans





## Modernisation du camping du lac Philippe

Le camping du lac Philippe est une importante attraction récréative pour les gens qui se rendent au parc de la Gatineau. Conçues et construites pendant les années 1960, beaucoup de ses commodités ont atteint la fin de leur vie utile. La CCN renouvelle les commodités et installations de ce terrain de camping afin d'améliorer l'expérience que vit sa clientèle et pour atténuer l'impact environnemental du camping dans le secteur.

Les améliorations prévues comprennent la modernisation des emplacements de camping, l'aménagement de nouveaux emplacements destinés aux gros véhicules et l'ajout de commodités comme des abris-cuisines, un pavillon central et des prêts-à-camper. Le projet de modernisation permettra d'offrir des activités de loisirs et des services de séjour en plein air de qualité, dignes de la capitale.

À l'été 2023, la CCN a construit de nouveaux prêts-à-camper avec des panneaux muraux faits d'argile et de paille. La combinaison de ces deux matériaux facilite la régulation de la température à l'intérieur des prêts-à-camper, ce qui réduit la dépense énergétique nécessaire au chauffage et à la climatisation. Les prêts-à-camper seront également conçus dans un souci d'accessibilité universelle.

Les travaux de modernisation prévoient également des aménagements paysagers visant à mieux protéger la biodiversité et l'environnement naturel du terrain de camping. Les eaux du lac Philippe se déversent dans celles du lac Mousseau, qui à son tour s'écoule dans le lac Meech. Cette chaîne de trois lacs offre un milieu de vie important pour une variété de poissons et d'oiseaux aquatiques. Ces lacs abritent aussi une espèce d'escargot connue nulle part ailleurs au Canada : la physie de la Gatineau.

Par ailleurs, la CCN vise à créer des accès piétonniers au nouveau pavillon et à une nouvelle passerelle qui reliera la plage Parent. La conception du pavillon s'inspire de l'archétype de la cabane rustique en bois, associé à des éléments contemporains. Les matériaux naturels du pavillon existant demeureront en harmonie avec les autres installations du lac Philippe ainsi qu'avec les constructions traditionnelles du parc. De plus, les bâtiments existants seront rénovés afin de les rendre plus fonctionnels et accessibles à tout le monde. D'autres aménagements sont prévus pour améliorer la qualité, la sécurité et l'intimité des campeurs, ainsi que l'accès à l'électricité et à l'eau potable.

Dans l'ensemble, la réhabilitation du camping du lac Philippe contribuera à la réalisation de plusieurs priorités de la CCN et du gouvernement fédéral, telles que l'accès et la jouissance d'un environnement naturel, renforcés par des installations récréatives, et la création de conditions favorisant l'immersion et l'expérience concrète d'un cadre naturel unique dans la région de la capitale.



## Éléments d'interprétation autochtones dans la capitale

Le travail de la CCN est effectué dans une région importante pour les peuples autochtones. À ce titre, les relations avec la Nation algonquine, principalement les communautés locales de la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation de Pikwàkanagàn, offrent des occasions de mettre en valeur les voix et la culture algonquines ainsi que les langues algonquiennes à divers endroits de la région de la capitale nationale.

En juin 2023, le conseil d'administration de la CCN a approuvé de changement de nom de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, qui porte désormais le nom de Kichi Zībī Mikan, signifiant « route de la grande rivière » en langue algonquine. Le nouveau nom a été choisi à l'issue d'un processus de désignation et de consultation auprès des communautés algonquines. Il rend hommage à la signification profonde de la rivière, du littoral et du paysage pour la Nation algonquine. Plus précisément, le nom souligne

l'importance de la rivière des Outaouais, la Kichi Zībī, en tant que grande et généreuse rivière qui a subvenu aux besoins de générations entières et qui a servi à établir des relations et à relier les communautés, tout comme elle le fait aujourd'hui.

Ce processus respecte les principes de la Politique sur la toponymie de la CCN et s'inscrit dans les visées des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation relatifs à la langue, à la culture et à la commémoration. La réappropriation du nom original Kichi Zībī contribue aux efforts de réconciliation et témoigne de la relation réciproque entre la Nation algonquine et la rivière. Ce nom s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes déployés par les communautés des Premières Nations pour se réapproprier leurs Odjībikan, c'est-à-dire leurs racines ou, en d'autres termes, leurs origines. Ces origines relient les communautés algonquines les unes aux autres et les rattachent à la terre.

En septembre 2023, soit la veille de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le nouveau panneau de signalisation a été dévoilé sur la promenade. L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et ministre responsable de la CCN s'est joint à Tobi Nussbaum, premier dirigeant de la CCN; Dylan Whiteduck, chef de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg; et Greg Sarazin, chef des Algonquins de la Première Nation de Pikwàkanagàn pour souligner ce moment important.

Au cours de l'année écoulée, la CCN a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires autochtones lors de la planification et de la mise en œuvre de projets d'envergure. Par exemple, la CCN travaille en étroite collaboration avec la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg sur les éléments d'interprétation à intégrer au camping du lac Philippe. Grâce à des échanges réguliers avec la communauté autochtone, certains aspects de sa culture, de son patrimoine et de sa langue seront mis en valeur sur l'ensemble des lieux. Ces efforts s'inscrivent dans une démarche plus large de réconciliation avec les communautés autochtones, dans le respect de leurs liens physiques, culturels et spirituels étroits avec le territoire du parc de la Gatineau et la région de la capitale nationale. Une fois terminé, le nouveau camping permettra à la population canadienne de se rapprocher de la nature et d'en apprendre davantage sur l'importance de la culture et de l'histoire des Algonquins par rapport au passé, au présent et à l'avenir du parc de la Gatineau.



En 2023-2024, la CCN a également poursuivi ses efforts de réaménagement de la pointe Kîwekî en adoptant un concept appelé « paysage de la grande rivière ». Anciennement connue sous le nom de pointe Nepean, la pointe Kîwekî signifie « retour à la terre natale » en langue algonquine. La conception du parc mettra en valeur cette destination phare de la capitale par son accessibilité universelle, ses éléments d'interprétation, son aménagement paysager et de nouveaux points de vue le long de la Kichi Zîbî (le nom algonquin de la rivière des Outaouais). L'installation de la nouvelle passerelle, qui relie le parc Major's Hill à la pointe Kîwekî, a été achevée en septembre 2023. Elle a été nommée la passerelle Pidàban, qui signifie « aube ».

Dès 2021, la CCN a collaboré avec des personnes représentant les communautés de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, afin d'explorer une approche concernant les objectifs d'interprétation du parc, qui comprenaient l'emplacement définitif de la statue de Samuel de Champlain et de la statue du guide anishinabé. Les éléments d'interprétation contribueront à l'animation des lieux grâce à l'art et aux récits culturels, notamment par la représentation des relations de la nature et des animaux avec la rivière et l'utilisation d'une langue algonquienne dans le parc. Les échanges réguliers entre la CCN et les communautés algonquines, le public et les parties prenantes du gouvernement fédéral permettront de s'assurer que l'histoire présentée intègre tous les points de vue dans un souci d'équilibre et d'inclusion de l'ensemble de la population canadienne.

## Lancement de la 10<sup>e</sup> saison du Labo d'urbanisme

Le Labo d'urbanisme de la CCN est un lieu d'innovation où la population canadienne et les grands esprits de l'urbanisme, du design, du patrimoine, de la conservation, de la durabilité et de la création de lieux publics se rencontrent pour inspirer l'avenir de la région de la capitale nationale.

L'année 2023-2024 marque la dixième saison de conférences et d'activités du Labo d'urbanisme, et 125 ans de planification dans la capitale. Les thèmes abordés ont permis à la CCN de démontrer son leadership en matière d'urbanisme, de durabilité et de lutte contre le changement climatique dans la capitale. Par exemple, la première séance, intitulée « La capitale durable » (octobre 2023), portait sur la façon dont la capitale peut devenir un exemple à suivre pour bâtir un avenir plus vert, plus sain et plus durable. Cette conférence très instructive et stimulante a permis d'examiner les leçons apprises par d'autres capitales et régions, et de démontrer qu'une infrastructure verte peut devenir un outil essentiel d'adaptation au climat.

Les séances subséquentes du Labo d'urbanisme ont compris « La capitale ludique » (décembre 2023), « La capitale en beauté » (février 2024), « La capitale des cérémonies » (avril 2024) et « La capitale inclusive » (juin 2024). Chacune de ces conférences a inspiré de nouvelles perspectives et idées sur ce que pourrait être l'avenir de la région de la capitale nationale. Forte du succès de la dernière saison, la CCN est impatiente d'entamer la 11<sup>e</sup> saison du Labo d'urbanisme l'an prochain.



### Défi de design urbain

Le Labo d'urbanisme présente également le Défi de design urbain, qui est un concours annuel à l'intention de la relève étudiante de partout au pays l'invitant à soumettre des idées de concepts pour des lieux déterminés de la région de la capitale nationale. Cette année, le concours portait sur la réparation du tissu urbain. Les propositions de la relève étudiante devaient s'attaquer aux terrains vacants et sous-utilisés du corridor de la promenade Sussex afin d'améliorer l'expérience du public grâce à des idées novatrices d'urbanisme et de design.

Le concept gagnant a été proposé par Stephen Hickson, Arzen Chan et Christina Hoang de l'Université McGill. Leur concept intitulé « La connexion Rideau » est guidé par cinq thèmes : liaison, animation, appartenance autochtone, nature et eau. Plus précisément, il met l'accent sur le transport actif et prévoit la création de nouveaux attraits qui s'intégreront au tissu urbain existant du corridor, comme l'observation de l'hirondelle à front blanc, un musée consacré à la recherche canadienne, un jardin propice aux pollinisateurs et un belvédère au pied des chutes Rideau.

## Agir contre les effets du changement climatique sur la patinoire du canal Rideau

Ottawa compte parmi les capitales les plus froides au monde. Chaque année, des centaines de milliers de personnes se lancent sur la plus grande patinoire du globe : la patinoire du canal Rideau, afin de profiter pleinement de nos longs hivers. Mais à mesure que les hivers deviennent plus chauds et plus humides, les saisons de patinage raccourcissent et la qualité de la glace diminue. La patinoire a été ouverte pendant 10 jours au cours de la saison 2023-2024, après une saison au cours de laquelle elle n'a pas ouvert du tout en raison de la température.

Alors que les connaissances de la société d'État sur la science de la glace continuent de croître et d'évoluer, l'innovation a permis à son équipe de spécialistes de rester à la fine pointe dans le domaine de l'entretien de la glace. Elle analyse notamment les effets à court et à long terme des conditions météorologiques sur la patinoire du canal Rideau et l'impact du changement climatique sur la CCN et le public.

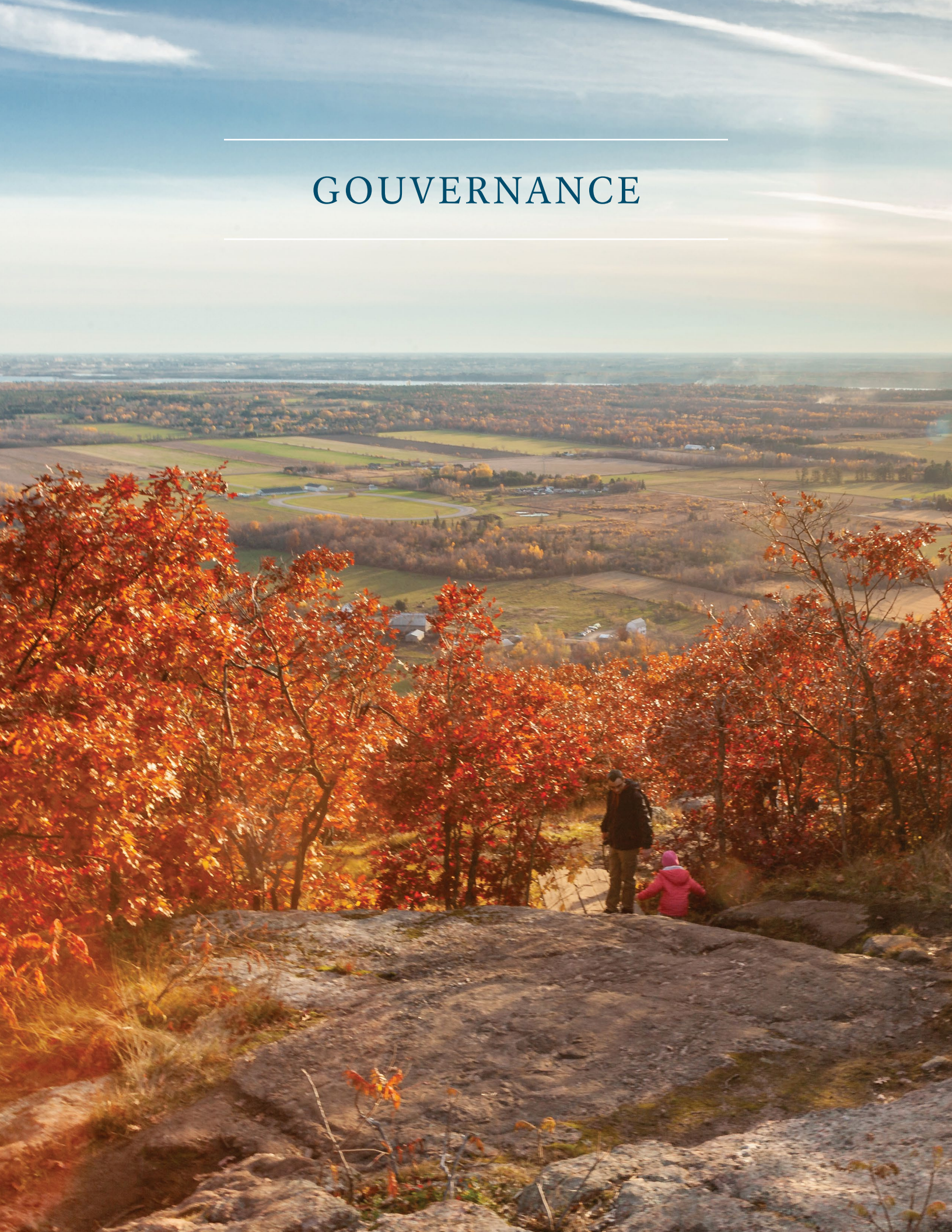
Pour relever ces défis, la CCN poursuit son partenariat avec le département de génie civil de l'Université Carleton afin de mieux comprendre et gérer la patinoire. Il s'agit notamment d'étudier les conditions météorologiques locales, l'épaisseur de la glace et la couverture neigeuse le long de la patinoire à l'aide de sondes thermiques, de drones et d'outils de détection à distance. Ce partenariat unique fait également partie d'une initiative plus vaste visant à comprendre tous les risques liés au climat auxquels est exposée la CCN et à élaborer un plan décennal d'adaptation au climat.

Au cours de l'année écoulée, l'équipe a continué à recueillir des données tout en élaborant des modèles visant à faire des projections ou à prédire ce qui se passera par la suite. En explorant des moyens de renforcer la résilience de la glace, la CCN et l'Université Carleton travaillent de concert à l'élaboration de solutions novatrices pour contrer les effets du réchauffement climatique sur cette destination emblématique située au cœur de la capitale.

---

# GOUVERNANCE

---



## Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959, en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Celle-ci définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, y compris les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

## Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

## Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation. Ils sont décrits ci-dessous.

### Leadership et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une cheffe de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

### Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

### Réconciliation

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

### Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

### Fierté

Bâtir une région de la capitale nationale inclusive, accessible et durable sur le plan de l'environnement et qui inspire le pays tout entier.

### Excellence organisationnelle

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.

## Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie, comme ses prédécesseuses, une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, deux responsabilités essentielles se dégagent de son mandat et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisation gouvernementale.

### 1. Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral répondent aux besoins du gouvernement et de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, effectue la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation des terrains, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

### 2. Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population ait un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs du gouvernement fédéral.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des personnes qui dirigent le Canada sont convenables et servent de cadre inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

### 3. Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; les services informatiques et les services de géomatique.



# Conseil d'administration

## Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale* (LCN), le conseil est composé de la présidente, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale nationale et d'autres régions du Canada. En ce moment, sept membres du conseil résident dans la région de la capitale nationale (y compris la présidente et le premier dirigeant), tandis que les huit autres membres viennent d'ailleurs au pays. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil. Elles assurent une participation d'office sans droit de vote. La préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut également y participer d'office, mais n'a pas droit de vote (détails plus loin).

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- établir les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veiller à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveiller et examiner le rendement de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuver les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuver les transactions et les projets importants que la CCN entreprend;
- communiquer avec le gouvernement, les parties prenantes et le public et favoriser les bonnes relations.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisation, le conseil d'administration participe activement à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année à venir. Il lui fait part du rendement de la société d'État au début de chaque séance, en présentant un rapport d'activité.

## Nomination des membres du conseil

Le ministre responsable de la LCN nomme les membres du conseil avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le gouverneur en conseil nomme le président et le premier dirigeant. Les exigences en place relatives aux nominations par le gouverneur en conseil prévoient un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évalue les candidatures et détermine les personnes qui semblent les plus qualifiées pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande une candidature au gouverneur en conseil.

## Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les mairies d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances et participer d'office, sans droit de vote. En février 2023, les règlements ont été modifiés une fois de plus pour inclure la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en tant que participante d'office sans droit de vote lorsqu'un point à l'ordre du jour touche la MRC ou se déroule dans ses limites géographiques.

La participation des mairies et de la préfecture est régie par les mêmes codes de conduite, dispositions relatives à la confidentialité et règles sur les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux membres du conseil de la CCN. Même sans droit de vote, la participation d'office permet de prendre part aux discussions, à l'instar des autres membres, en soulevant des questions et en faisant des commentaires pendant les séances du conseil. Les mairies sont présentes pour toutes les affaires du conseil, sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel, les ressources humaines, des questions confidentielles et les résidences officielles du Canada.



# Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale<sup>1</sup>



**Maryse Gaudreault**  
Gatineau (Québec)  
Présidente  
Du 6 juin 2023  
au 5 juin 2027

A, B, C, 1



**Tobias (Tobi) Nussbaum**  
Ottawa (Ontario)  
Premier dirigeant  
Du 4 février 2019 au  
3 février 2023 au  
2 février 2025

A, C, 1



**Mireille Apollon**  
Gatineau (Québec)  
Du 14 décembre 2017 au  
13 décembre 2021 au  
27 avril 2027

A



**Sameera Akram**  
Pickering (Ontario)  
Du 27 avril 2023 au  
27 avril 2027

C



**Lise Bernier**  
Québec (Québec)  
Du 22 juin 2019 au  
21 juin 2023

C



**Kenneth Hughes**  
Ottawa (Ontario)  
Du 28 avril 2023 au  
27 avril 2027

B



**Andreas (Andy) Kikites**  
Toronto (Ontario)  
Du 28 avril 2023 au  
27 avril 2027

1



**Tanya Gracie**  
Ottawa (Ontario)  
Du 14 décembre 2017 au  
13 décembre 2020 au  
27 avril 2027

B, C



**Caroline Lajoie**  
Québec (Québec)  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au  
30 juin 2023

1



**Cathy Lewis**  
Ottawa (Ontario)  
Du 28 avril 2023 au  
27 avril 2027

B



**Eleanor Mohammed**  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édward)  
Du 28 avril 2023 au  
27 avril 2027

A, C



**Norm Odjick**  
Maniwaki (Québec)  
Du 17 décembre 2017 au  
16 décembre 2020

A, C



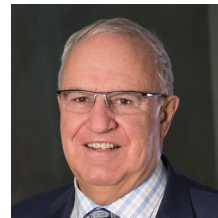
**Sasha Palamarevic**  
Gatineau (Québec)  
Du 28 avril 2023 au  
27 avril 2027

B



**Lou Ragagnin**  
Vaughan (Ontario)  
Du 22 juin 2019 au  
21 juin 2023

B



**Denis Vaillancourt**  
Rockland (Ontario)  
Du 14 mai 2018 au  
13 mai 2022 au  
27 avril 2027

C



**France Bélisle<sup>2</sup>**  
Ancienne mairesse de  
Gatineau



**Mark Sutcliffe**  
Maire d'Ottawa

## Comités de direction

- A = Comité directeur
- B = Comité d'audit
- C = Comité de la gouvernance

## Comités consultatifs

- 1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

1. Composition du conseil au 31 mars 2024
2. La nouvelle mairesse de la Ville de Gatineau a été élue le 9 juin 2024.

Participation d'office sans droit de vote

## Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil; délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission; et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil d'administration doivent respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code de conduite et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts s'appliquant aux membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire, chaque année et quand un conflit d'intérêts survient pendant l'année. Les membres doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré. En plus de tenir une assemblée publique annuelle, le conseil se réunit en personne quatre fois par année, ainsi que par téléconférence au besoin au cours de l'année. Chaque réunion prévoit une séance publique et une séance à huis clos.

## Comités

### Comités de direction

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration, et trois comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Le comité directeur se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut lui déléguer certains pouvoirs et certaines fonctions. Actuellement, les pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le comité d'audit surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que sa fonction d'audit interne.

Le comité de la gouvernance aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

### Comités consultatifs

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes d'excellente réputation, des quatre coins du Canada, y siègent. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Il est composé de spécialistes en aménagement immobilier; en planification environnementale, urbaine et régionale; en aménagement urbain; en conservation du patrimoine; en architecture; et en aménagement paysager.

### Comités spéciaux

Le comité consultatif sur l'accessibilité universelle donne des conseils professionnels et objectifs sur les programmes, les services et les politiques ainsi que sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le comité consultatif sur la toponymie examine l'information incluse dans les propositions de dénomination et de changement de nom et donne des conseils sur les besoins en matière de participation et de consultation du public.

## Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. À titre de participants d'office sans droit de vote, les mairies d'Ottawa et de Gatineau et la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne peuvent être rémunérées. Des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$ ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil, pour sa participation aux réunions du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. En outre, les membres du conseil d'administration reçoivent remboursement conformément aux directives du gouvernement du Canada. La présidence du comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

## Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Il audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN, donne une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et détermine si les transactions portées à sa connaissance au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements, à la LCN, aux règlements administratifs de la CCN et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP. En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017. Le BVG a avisé la CCN que son prochain examen spécial allait commencer au cours de l'exercice 2024-2025.



## Reddition de comptes au Parlement et à la population

Depuis le 20 novembre 2019, la CCN rend compte au Parlement, par l'entremise du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, et elle est visée par la partie X de la LGFP.

## Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut aussi consulter le document sur le site Web de l'ombudsman.

# Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

Membres du conseil	Honoraires	Indemnités	Déplacements	Total	Séances du conseil (jours)	Présence					
	1	1,2,4,5,6	2,3			(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	CD (jours)	CA (jours)
Sameera Akram	2 176	1 500	500	4 176	4 / 5,5	–	–	1 / 1	–		
Mireille Apollon	4 000	3 469	–	7 469	6 / 6,5	0,5 / 0,5	–	–	–		
Larry Beasley	1 297	688	318	2 303	1 / 1	–	–	–	–		
Lise Bernier	4 000	750	536	5 286	5 / 6,5	–	–	1,5 / 1,5	–		
Victor Brunette	1 297	188	–	1 485	1 / 1	–	0,5 / 0,5	–	–		
Michael Foderick	1 297	188	16	1 501	1 / 1	–	0,5 / 0,5	–	–		
Maryse Gaudreault	2 996	16 594	–	19 590	5,5 / 5,5	0,5 / 0,5	2 / 2,5	1 / 1	–		
Tanya Gracie	6 000	1 125	–	7 125	6 / 6,5	–	2,5 / 3	0 / 0,5	–		
Kenneth Hughes	2 176	1 688	–	3 864	5,5 / 5,5	–	2,5 / 2,5	–	–		
Andreas Kikites	2 176	2 063	414	4 653	5 / 5,5	–	–	–	–	2 / 2	
Caroline Lajoie	4 000	1 875	953	6 828	5 / 6,5	–	–	–	–	3,5 / 3,5	
Cathy Lewis	2 176	1 688	–	3 864	5 / 5,5	–	2,5 / 2,5	–	–		
Lisa M. Macdonald	1 297	188	213	1 698	1 / 1	–	–	0,5 / 0,5	–		
Deborah Morrison	1 297	188	–	1 485	1 / 1	–	–	0,5 / 0,5	–		
Eleanor Mohammed	2 395	3 406	453	6 254	5 / 5,5	0,5 / 0,5	–	1 / 1	–		
Norm Odjick	4 250	3 594	–	7 844	6 / 6,5	0,5 / 0,5	–	1,5 / 1,5	–		
Sara Jane O'Neill	1 297	–	–	1 297	0 / 1	–	0 / 0,5	–	–		
Sasha Palamarevic	2 176	1 688	–	3 864	5 / 5,5	–	2 / 2,5	–	–		
Lou Ragagnin	4 000	1 125	203	5 328	6 / 6,5	–	3 / 3	–	–		
Marc Seaman	4 054	3 375	–	7 429	1 / 1	–	0,5 / 0,5	0,5 / 0,5	–		
Denis Vaillancourt	4 000	1 500	–	5 500	4,5 / 6,5	–	–	1,5 / 1,5	1,5 / 1,5		
<b>Total</b>	<b>58 357</b>	<b>46 880</b>	<b>3 606</b>	<b>108 843</b>							

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour la présidence, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des dîners d'affaires.
6. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du Comité de la gouvernance.

**CD** : comité directeur; **CA** : comité d'audit; **CG** : comité de la gouvernance; **CCUDI** : comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier.



## Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil, l'équipe de la haute direction, les comités et les directions. Le premier dirigeant, qui est aussi membre du conseil d'administration, est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Le premier dirigeant est assisté d'une équipe de la haute direction composée du chef de cabinet et secrétaire de la Commission, ainsi que de la vice-présidence des directions suivantes : Aménagement de la capitale, Intendance de la capitale, Services généraux, Design et construction, Ressources humaines et gestion des installations, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise et Immobilier et développement. Chaque vice-présidence a la responsabilité de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités de la société d'État. De plus, la Direction de l'audit, de la recherche, de l'évaluation et de l'éthique fournit au comité d'audit et à la haute direction une assurance indépendante et objective, et supervise le Bureau de l'éthique.

## Comité de la haute direction

### **Tobi Nussbaum**

Premier dirigeant

### **Simon Comtois**

Vice-président, Design et construction

### **Véronique de Passillé**

Vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

### **Tania Kingsberry**

Vice-présidente, Services généraux, et cheffe des services financiers

### **Bill Leonard**

Vice-président, Immobilier et développement

### **Nancy Martel**

Vice-présidente, Ressources humaines et gestion des installations

### **Anne Ménard**

Vice-présidente, Intendance de la capitale

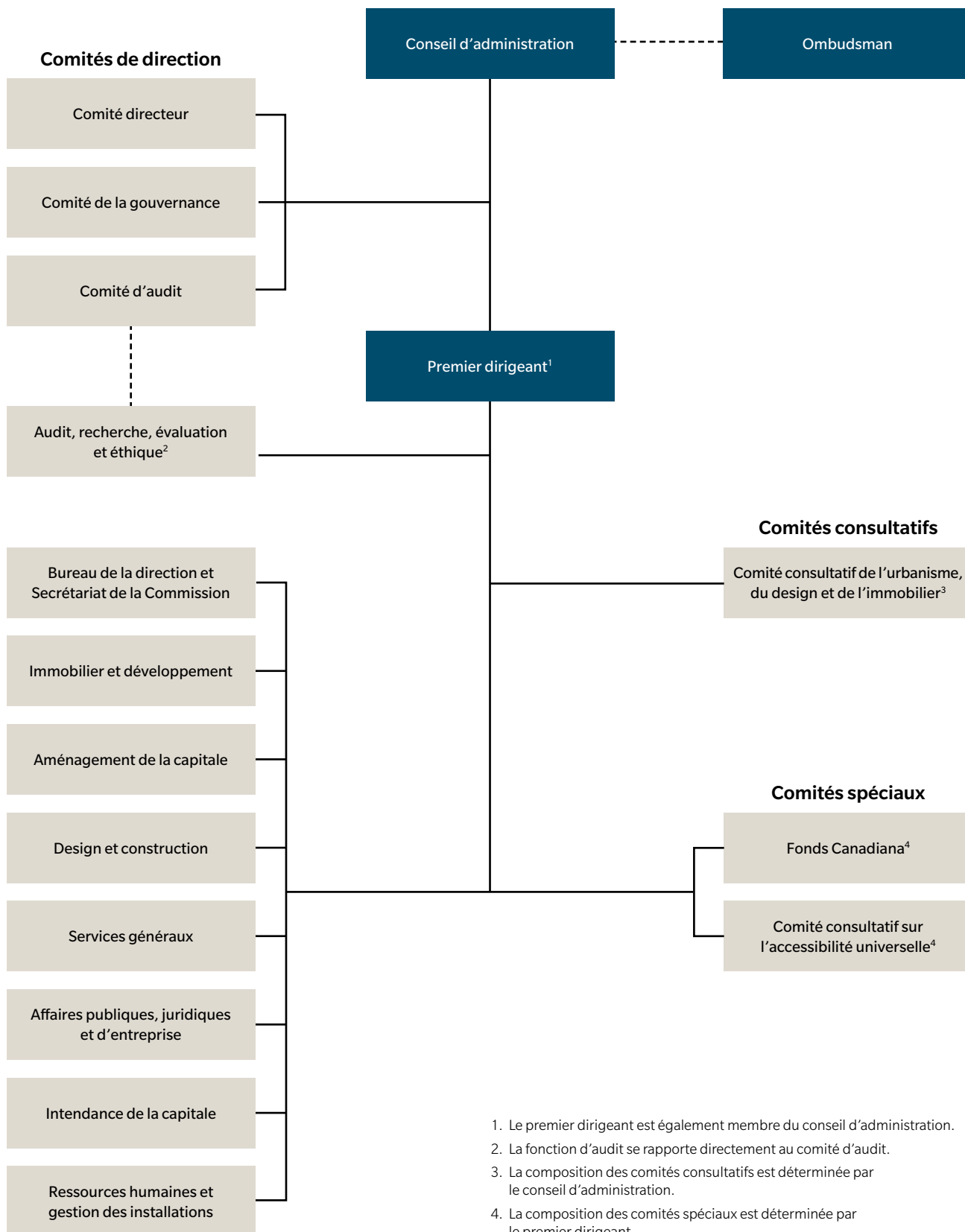
### **Alain Miguelez**

Vice-président, Aménagement de la capitale

### **Luc Fournier**

Chef de cabinet et secrétaire de la Commission

# Organigramme



---

# RAPPORT DE GESTION

---



## Principaux faits saillants sur cinq ans

pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Financement d'exploitation</b>					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	74 513	79 091	74 785	79 066	75 206
Revenus d'exploitation	91 503	105 636	64 824	38 482	56 276
	166 016	184 727	139 609	117 548	131 482
<b>Charges d'exploitation*</b>	159 364	151 847	140 481	137 805	141 898
<b>Financement des immobilisations</b>					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	30 863	112 504	84 946	70 319	62 453
<b>Projets d'immobilisations importants</b>					
Réaménagement des plaines LeBreton	3 526	1 696	5 252	1 017	2 903
Résidences officielles	6 530	3 391	5 638	11 079	5 732
Acquisition de biens immobiliers	30 392	753	27 787	11	267
<b>Immobilisations</b>					
Terrains	378 077	364 734	345 515	330 719	328 127
Immeubles et infrastructures, améliorations locatives et équipements (net de l'amortissement)	548 551	454 956	429 710	391 716	356 880
Investissements dans les immobilisations**	135 052	55 276	65 091	51 562	56 230

\* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section «Examen financier» du présent rapport annuel 2023-2024, à la page 61.

\*\* Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

## Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

pour les exercices clos le 31 mars	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>Nombre d'employés</b>	578	535	531	499	476



## Contexte opérationnel en 2022-2023

---

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d’horizon dégagant les tendances, les possibilités et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

### *Exécution du mandat*

Le portefeuille vaste et diversifié de la CCN procure à la société d’État une occasion unique de contribuer au dynamisme, à la connectivité et au caractère de la région de la capitale nationale de manière à refléter l’importance des lieux, pour le pays, et à réinventer les interactions de la population et du public avec la capitale.

Comme ce portefeuille comprend certains des actifs bâtis et naturels les plus importants du pays, la société d’État reste déterminée à en améliorer les conditions. Le financement additionnel reçu du gouvernement du Canada en 2020 a permis à la CCN de continuer à revitaliser la région, en aménageant des terrains et des lieux afin d’en faciliter l’accès au public. Elle a ainsi redynamisé certaines destinations extérieures et revitalisé divers éléments d’infrastructure essentiels, tels que la pointe Kiweki, le parc Jacques-Cartier, le sentier de la Rivière-Gatineau et les ponts Champlain et du Portage. De plus, dans l’Énoncé économique de l’automne 2022 et l’Énoncé économique de l’automne 2023 du financement a été prévu afin que la CCN puisse poursuivre la remise en état et l’entretien de ses propriétés importantes sur le plan historique et culturel.

Par ailleurs, ces efforts souligneront le leadership de la CCN sur le plan du développement durable ainsi que sa détermination à bâtir une région de la capitale nationale plus verte et plus résiliente. Lors de la conception et de la réalisation des projets de rénovation, d’entretien et de préservation des actifs patrimoniaux et culturels, le développement durable et la résilience climatique seront pris en compte. De manière plus générale, la CCN reste déterminée à poursuivre l’intégration de considérations environnementales dans tous ses secteurs d’activité afin d’atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2023-2027, qui rejoint la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026. Ces objectifs comprennent l’atteinte de la cible fédérale de carboneutralité dans ses activités d’ici 2050.

Au cours de la dernière année, la vision du conseil d’administration, la collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, ainsi que le dévouement et l’expertise du personnel de la CCN ont joué un rôle déterminant dans l’édification d’une capitale durable et prospère du 21<sup>e</sup> siècle.

### *Soutien des priorités du gouvernement du Canada*

En tant que société d’État fédérale, et dans le cadre de son mandat, la CCN doit veiller au respect des priorités gouvernementales et entretenir des relations fructueuses et positives avec les organismes centraux et le cabinet de son ministre responsable.

### **Priorités du mandat ministériel**

En 2023-2024, la société d’État a fait progresser des projets importants dans la région de la capitale nationale, qui appuyaient les priorités énoncées dans la lettre de mandat du ministre ainsi que dans les récents budgets fédéraux. Ces projets portent notamment sur la réhabilitation et la revitalisation de lieux et de bâtiments d’importance nationale sous la responsabilité de la CCN; la poursuite de l’amélioration des transports interprovinciaux; le renforcement de la protection des corridors écologiques; l’établissement de relations solides avec les peuples autochtones et la collectivité; et la réalisation d’une capitale diversifiée et inclusive grâce à l’intégration de l’analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans la planification et la prise de décision.

## Lettre d'attentes ministérielles de 2023

Au cours de l'exercice, la CCN s'est employée à réaliser ses priorités, qui s'harmonisent aux principales attentes exprimées dans la lettre d'attentes du ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, pour 2023. Elle a notamment progressé dans les domaines ci-après.

### Amélioration de la situation économique des peuples autochtones

Au cours de l'exercice, la CCN a dynamisé et renforcé ses liens économiques avec les peuples autochtones. En conformité avec sa politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, elle s'est efforcée de générer plus de possibilités pour les entreprises autochtones et d'atteindre l'objectif du gouvernement qui consiste à attribuer au moins 5 % de la valeur totale des contrats fédéraux à des entreprises gérées et exploitées par des Autochtones. La CCN a continué de solliciter la participation des communautés autochtones et de créer des partenariats avec elles, dans le cadre des projets qu'elle a menés en 2023-2024 (voir la section « Éléments d'interprétation autochtone dans la capitale »).

### Diversité, équité et inclusion et ACS Plus

Au cours de l'exercice, la CCN a cherché à attirer et à conserver de nouveaux talents qui représentent bien la diversité du Canada, en appliquant des pratiques inclusives en matière de ressources humaines et en examinant son processus décisionnel dans une optique intersectionnelle, par exemple au moyen de l'ACS Plus. Elle a poursuivi la mise en œuvre de son plan pour la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), qui comporte notamment des mesures relatives à l'accessibilité, à la formation, à la sensibilisation, au développement des talents, aux programmes de formation en gestion ainsi qu'aux meilleures pratiques en matière de dotation. Afin de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la CCN a créé son premier plan sur l'accessibilité (2022). Ce plan lui sert à répertorier et à éliminer les obstacles, et à prévenir leur formation, afin de contribuer à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Elle a commencé à mettre en œuvre les mesures de ce plan en 2023-2024, dans les domaines prioritaires que sont l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications (TIC), les communications (autres que TIC), l'acquisition de biens, de services et d'installations ainsi que la conception et la prestation des programmes et des services. Dans son rapport d'étape sur l'accessibilité (2023), la CCN décrit les différentes activités de participation du personnel, des partenaires du gouvernement fédéral et du public étayant ces mesures ainsi que la progression des mesures en cours, qui se poursuivront pendant le prochain exercice. Ce travail appuie la priorité de la CCN qui consiste à veiller à ce que l'inclusivité et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans l'intendance de ses biens et le perfectionnement de ses effectifs (voir la section « Rendement par rapport aux priorités »).

### Intendance environnementale et durabilité

Au cours de l'exercice, la CCN a poursuivi sa bonne intendance environnementale en soutenant les objectifs de durabilité de la Stratégie pour un gouvernement vert. Ces objectifs comprennent l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité*; l'amélioration de la résilience climatique; et l'intégration à ses programmes et pratiques de l'écologisation du gouvernement. La CCN a également poursuivi les objectifs de durabilité énoncés dans la Stratégie de développement durable 2023-2027, qui s'harmonise avec la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et appuie la priorité organisationnelle qui consiste à faire preuve de leadership à l'échelle nationale dans la réalisation d'une région de la capitale nationale respectueuse de l'environnement et résiliente aux changements climatiques (voir la section « Rendement par rapport aux priorités »).

### Langues officielles

En 2023-2024, la CCN a maintenu sa conformité à la *Loi sur les langues officielles* en respectant les droits et les obligations de son personnel en ce qui a trait à la langue de travail et en veillant aussi à ce que les entreprises fournisseuses, les soumissionnaires, les sociétés entrepreneures et consultantes ainsi que les personnes physiques avec qui elle travaille au quotidien puissent obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. Puisqu'elle s'est engagée à promouvoir la dualité linguistique, elle a aussi inclus dans son plan pour la DEI une mesure pour que son personnel obtienne et maintienne des compétences en matière de langues officielles.

## Transport interprovincial

Compte tenu de son rôle de planificatrice fédérale du transport dans la région de la capitale nationale, la CCN a poursuivi sa collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et d'autres partenaires, au cours de l'exercice, pour améliorer la circulation des personnes et des marchandises, au moyen de son programme de liens interprovinciaux et grâce au travail du Bureau interprovincial de transport en commun. Les études sur le transport interprovincial ont progressé et elle a poursuivi la mise en œuvre du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux, qui la guide ainsi que ses organismes partenaires dans l'établissement d'un système de transport plus durable. La CCN prépare aussi de nouvelles lignes directrices pour la planification et la conception des promenades, afin d'améliorer la durabilité du réseau de transport régional et l'agrément de s'en servir. Ce travail appuie la priorité qui consiste à assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport dans la région de la capitale nationale (voir la section « Rendement par rapport aux priorités »).

## Réorientation de la réduction des dépenses publiques

La CCN a aidé le gouvernement du Canada à remplir l'engagement qu'il a pris de ralentir la cadence et l'ampleur de la hausse des dépenses publiques. Maintenant que le gouvernement a approuvé ses propositions de réduction des dépenses, elle procède à la mise en œuvre des mesures à cette fin, qui généreront des économies dès 2024-2025 et respecteront les objectifs fixés par le gouvernement d'ici 2026-2027.

## Ouverture et transparence

La CCN sait que la directive sur la publication proactive énoncée dans la *Loi sur l'accès à l'information* a été actualisée, et que cette actualisation est entrée en vigueur le 28 juin 2023. Elle compte la respecter et fournir en temps utile des renseignements complets et précis à la population canadienne, sous forme de publications proactives disponibles à un endroit central. Elle a notamment adopté une politique sur les données ouvertes qui facilite la diffusion des renseignements et des données qui ont une valeur commerciale pour le public. Conformément à cette politique, elle prépare chaque année un plan de diffusion des données ouvertes qui s'harmonise, chaque fois que c'est possible, aux requêtes du public. Les ensembles de données sélectionnés à cette fin sont publiés dans le portail de données ouvertes de la CCN.

## Cybersécurité

La CCN reconnaît que la sécurité informatique est une responsabilité partagée à tous les échelons d'une organisation, ainsi que par ses partenaires et ses entreprises fournisseuses. Elle harmonise son approche de la cybersécurité à la Politique sur la sécurité du gouvernement et à la Politique sur le service et le numérique du gouvernement du Canada. Lorsqu'elle met en œuvre des améliorations technologiques et systémiques pour lutter contre les risques les plus récents en matière de cybersécurité, elle favorise l'adoption d'une culture sensible à la sécurité informatique grâce à la surveillance, à l'évaluation, à la formation et aux améliorations en continu. Entre autres améliorations techniques, la CCN a mis en place des mesures de sécurité renforcées et continue de sensibiliser son personnel à la cybersécurité au travail par des campagnes et au moyen d'une formation obligatoire supplémentaire pour tout le personnel.

## Travail forcé et travail des enfants

La CCN connaît la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, adoptée en mai 2023. En 2023-2024, elle en a fait l'analyse pour déterminer toutes les incidences qu'a cette loi sur ses activités. Elle résume le résultat de cette analyse dans un rapport qu'elle a présenté à Sécurité publique Canada, comme le veut la loi.

## Pratiques du gouvernement en matière de passation de marchés

La CCN a soutenu l'engagement du gouvernement à revoir ses pratiques contractuelles en ce qui concerne les services-conseils fournis par McKinsey & Company. En 2023-2024, elle a examiné ses dossiers et conclu qu'elle n'avait pas attribué de contrat à McKinsey & Company depuis janvier 2011.

## *Collaboration avec les principales parties prenantes et les partenaires autochtones*

La région de la capitale nationale chevauche deux provinces et 13 municipalités, chacune ayant son administration propre et ses priorités. En tant que l'une des plus importantes gestionnaires et propriétaires foncières de la région, la CCN coordonne ses activités avec les plus grandes municipalités, Ottawa et Gatineau, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Québec, afin de maintenir une continuité dans la planification des projets et de faire progresser les priorités communes. En 2023-2024, la CCN a collaboré avec ces importantes parties prenantes pour traiter de diverses questions liées au développement durable, aux transports et à l'aménagement du territoire.

Parallèlement, la CCN ne cesse d'approfondir ses relations avec les autorités et les communautés autochtones locales, notamment la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, afin de s'assurer que leurs intérêts sont véritablement pris en compte dans les projets et les initiatives mis en œuvre dans la région.

En 2023-2024, la CCN a travaillé en collaboration avec la Nation algonquine pour trouver des occasions de faire rayonner la culture algonquine et les langues algonquiennes dans la région de la capitale nationale. De plus, elle a régulièrement consulté des partenaires autochtones dans le cadre du projet Bâtir LeBreton, d'importants projets d'infrastructure et de diverses activités de planification à long terme.

## *Capacité de produire des résultats*

### **Effectifs de la CCN**

La capacité de la CCN à remplir son mandat de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale repose sur le dévouement et la passion de son personnel. En effet, ses effectifs possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable dans une gamme étendue de domaines, par exemple en architecture, en ingénierie, en immobilier, en urbanisme, en horticulture, en biologie et en archéologie. Ensemble, ces personnes démontrent sans cesse leur détermination à bâtir une capitale inspirante qui est source de fierté pour l'ensemble de la population canadienne.

### **Bénévoles**

Au cours de l'année 2023-2024, les bénévoles ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la CCN. Leur travail a permis au public de profiter des nombreuses activités qu'offre la région, que ce soit le ski, la randonnée, l'équitation ou encore la raquette. Ces personnes ont également contribué aux activités saisonnières de la CCN, comme le Coloris automnal dans le parc de la Gatineau et les vélos-weekends de la CCN. Elles ont de plus patrouillé dans les sentiers du parc de la Gatineau et aidé le public à découvrir des lieux d'importance culturelle, dont le domaine Mackenzie-King. La CCN tient à remercier ses bénévoles qui participent aux nombreux programmes et activités qui font de la région de la capitale nationale un endroit agréable, accueillant et dynamique où il fait bon vivre, travailler et s'amuser.

### **Participation des parties prenantes**

Toujours déterminée à établir des relations durables avec les gens et les organisations de la région et du pays, la CCN a poursuivi, en 2023-2024, ses discussions avec les municipalités locales, les élus, les commanditaires, les organisations à but non lucratif, le milieu universitaire, le grand public et d'autres groupes en tant que partenaire créatif. La préservation et l'amélioration des relations avec les parties prenantes ont favorisé l'efficacité des discussions, de la coordination et de la communication entre les parties, en plus de contribuer à l'amélioration des programmes et des services de la CCN.

## Gestion intégrée des risques

La CCN utilise un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise aide la CCN à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures appropriées pour les gérer au cours de la période de planification. La CCN suit ces risques de près tout au long de l'exercice, et les tendances ainsi observées, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes, font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

La CCN cherche constamment à améliorer son cadre de gestion des risques et à mettre à profit une information plus complète sur les risques pour prendre des décisions. Elle peut ainsi prendre des mesures adéquates pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et conserver sa résilience. Par exemple, la CCN a adopté un outil d'évaluation de la complexité et des risques des projets (ECRP), conformément aux politiques du Conseil du Trésor. Cet outil permet à la CCN de gérer activement un grand nombre de risques liés aux projets et de mettre en œuvre efficacement les grands projets d'investissement dans l'environnement opérationnel actuel.

Pour la période de planification de 2023-2024, la CCN a établi trois grandes catégories de risques d'entreprise : la gestion de ses actifs, ses pouvoirs et sa capacité.

## Gestion des actifs

Depuis 2018-2019, la CCN a fait d'importants investissements en immobilisations pour répondre aux besoins critiques de ses actifs et freiner leur détérioration, grâce au financement fourni par le gouvernement du Canada. Ces investissements ont permis à la CCN de commencer à surmonter les conséquences des décennies précédentes de sous-investissement, un risque mentionné dans le rapport de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général de 2017. Par ailleurs, la CCN continue de prendre des mesures décisives pour renforcer son régime de gestion des actifs. Par exemple, elle améliorera ses pratiques de collecte et de gestion des données; renforcera ses approches d'établissement des priorités en matière d'actifs et d'investissements; et apportera des améliorations ciblées à son processus de gestion de projets et à ses structures de gouvernance. Ces mesures assureront l'optimisation des processus de planification et d'affectation des ressources de la CCN de manière à atténuer les risques, tout en offrant le meilleur rapport qualité-prix.

## Pouvoirs

Les pouvoirs de la CCN conférés par la loi et la réglementation sont demeurés en grande partie inchangés depuis sa création en 1959. Par conséquent, les lacunes constatées concernant ces pouvoirs obsolètes entravent la capacité de la CCN à s'acquitter de son mandat dans un environnement opérationnel moderne. Pour atténuer ce risque, la CCN travaille avec ses partenaires du gouvernement pour trouver des moyens d'accroître ses pouvoirs législatifs et réglementaires. La CCN compte aussi faire preuve d'une plus grande assurance dans l'exécution de son mandat, compte tenu du cadre législatif et des pouvoirs dont elle dispose actuellement.

## Capacité

Le risque lié à la capacité concerne la capacité de la CCN à maintenir des effectifs suffisants pour lui permettre de mener à bien ses activités et de gérer ses actifs de manière efficace. Pour atténuer ce risque, la CCN s'est efforcée d'améliorer le recrutement et le maintien des talents en promouvant un lieu de travail attrayant, diversifié et inclusif; en intégrant un modèle de travail hybride pour favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée du personnel; en élaborant des programmes de perfectionnement des talents; en réexaminant ses mesures de reconnaissance, de rémunération et d'avantages sociaux pour garantir sa compétitivité; et en mettant en œuvre des initiatives de planification de la relève pour atténuer la perte de connaissances organisationnelles résultant de l'augmentation du nombre de départs à la retraite.

## Rendement par rapport aux priorités

Les pages qui suivent résument le rendement de la CCN par rapport aux objectifs énoncés dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028. Comme l'indiquent les tableaux ci-après, la CCN a tenu 64 % des engagements qui figurent dans son plan d'entreprise pour 2023-2024 (soit 29 sur 45).

### Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice 2023-2024 se fonde sur les trois catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition
<b>En bonne voie de réalisation</b>	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.
<b>Écart par rapport à la cible</b>	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, l'apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts.
<b>Cible non atteinte</b>	L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec du retard, l'apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts important.

### Priorité 1 : Trouver une solution pour la réhabilitation de la résidence officielle du premier ministre et améliorer l'état des actifs du portefeuille des résidences officielles.

Projet	Jalons de la période de planification	Échéance	État
Résidences officielles	Réaliser, aux six résidences officielles, les projets approuvés du Programme pluriannuel des immobilisations (PPI).	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Poursuivre la collaboration avec les partenaires fédéraux, afin d'encourager la prise d'une décision à propos du financement et du programme fonctionnel de la résidence officielle du premier ministre.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Entreprendre les travaux liés au programme de mise hors service du 24, promenade Sussex et des bâtiments secondaires concernés, en attendant la décision du gouvernement à propos de l'avenir de la résidence officielle du premier ministre.	2023-2025	Écart par rapport à la cible

**Résidences officielles :** En 2023-2024, la CCN a poursuivi la mise en œuvre des projets en cours aux résidences officielles du Canada de la région de la capitale nationale. Ces projets, des livrables pour 2023-2024, ont beaucoup progressé, bien que certains échéanciers subissent toujours des retards. Ces retards sont surtout attribuables à des modifications à la portée des travaux, à des imprévus, à des difficultés d'approvisionnement et à des travaux en suspens.

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, la CCN a poursuivi sa collaboration avec SPAC, les organismes centraux et d'autres partenaires gouvernementaux pour qu'une décision stratégique soit prise à propos de la résidence officielle du premier ministre.

À ce propos, la mise hors service du 24, promenade Sussex (y compris les bâtiments secondaires) est très avancée. La CCN a terminé d'enlever, de cataloguer et d'entreposer les éléments patrimoniaux; d'éliminer les substances désignées; et de retirer les vieux systèmes mécaniques, électriques et de chauffage. L'installation des nouveaux systèmes mécaniques et électriques temporaires subit toutefois de légers retards. L'achèvement des travaux est prévu pour l'été 2024.

## Priorité 2 : Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.

Projet	Jalons de la période de planification	Échéance	État
<b>Remise en état des actifs</b>	Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds réservés en mai 2020 et à l'automne 2022.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
<b>Réaménagement des plaines LeBreton et des îles</b>	Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie par étapes sur les transactions relatives à Bâtir LeBreton.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Peaufiner l'orientation de la politique sur les parcs et les autres éléments du domaine public.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Continuer l'aménagement du domaine public et de l'infrastructure.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Faire progresser le processus d'aménagement d'une ou plusieurs attractions de destination pour les parcelles désignées du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Faire progresser les négociations avec la Nation algonquaine à propos de l'entente sur les avantages.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
<b>Berges et cours d'eau</b>	Commencer la mise en œuvre des plans des parcs riverains des berges nord et sud de la rivière des Outaouais (Gatineau et Ottawa).	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Mettre en œuvre le projet de revitalisation de la plage Westboro.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Terminer la mise en œuvre de la vision et du plan de la CCN concernant la pointe Kîwekl.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Terminer la deuxième étape de la décontamination de l'île Victoria et commencer la troisième étape.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
<b>Transport régional dans la capitale</b>	En collaboration avec les parties prenantes, commencer la mise en œuvre du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Renforcer les capacités du Bureau de projet interprovincial de transport en commun de la CCN (le Bureau) en fonction des avancées des projets.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	En collaboration avec les parties prenantes, faire progresser les études sur le transport interprovincial.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	En collaboration avec les parties prenantes, établir une structure de gouvernance regroupant les instances concernées pour faciliter l'avancement des travaux du Bureau.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Élaborer de nouvelles lignes directrices d'aménagement et de conception pour les promenades de la CCN.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Contribuer au travail du bureau responsable de l'étude d'un sixième lien interprovincial, et entreprendre la planification et les études environnementales.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Avec SPAC, codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra en tant que membre de l'équipe de projet intégré.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
<b>Planification des investissements</b>	Mettre en œuvre les recommandations du cadre de planification des investissements.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
<b>Optimisation de l'immobilier</b>	Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre une stratégie continue et à long terme, conforme à l'approche de gestion des actifs du portefeuille de la CCN, afin d'optimiser l'utilisation des terrains et d'atténuer l'impact financier de la propriété immobilière.	2023-2025	<b>Écart par rapport à la cible</b>
	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la gestion du portefeuille immobilier.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>
	Avec le gouvernement, examiner des options de modernisation de la limite des pouvoirs de la CCN en matière de transactions immobilières.	2023-2025	<b>En bonne voie de réalisation</b>

**Remise en état des actifs :** Tout au long de 2023-2024, la CCN a poursuivi la réalisation de ses grands projets de construction avec les fonds pluriannuels réservés en mai 2020 par le gouvernement fédéral. Cet investissement lui a permis d'améliorer la résilience aux aléas du climat d'actifs régionaux dont l'importance et la valeur sont élevées, et d'y effectuer les travaux d'entretien qui avaient été différés. D'ailleurs, au 31 mars 2024, elle avait substantiellement achevé son programme. En s'acquittant de la remise en état nécessaire des ponts interprovinciaux du Portage et Champlain, des berges, de l'escarpement de la colline du Parlement, des structures, de divers actifs linéaires (promenades en bois et sentiers polyvalents), des bâtiments patrimoniaux et de l'infrastructure des parcs, la CCN veille à la sûreté et à l'accessibilité de ces terrains et autres actifs publics essentiels. Même si certains projets ont subi des retards, la société d'État continue de gérer activement les risques connexes de manière à réaliser ces grands projets d'investissement efficacement, compte tenu du contexte opérationnel.

**Réaménagement des plaines LeBreton et des îles :** Dans le cadre du travail visant à faire progresser l'aménagement du secteur des plaines, la CCN comptait soumettre à la Ville d'Ottawa son plan de lotissement provisoire au plus tard le 31 mars 2024. Cependant, ce plan est toujours en cours de préparation et sa présentation à la Ville est maintenant prévue pour 2024-2025. Ce travail fait suite à une entente sur une offre de location de quatre parcelles de terrain d'une superficie totalisant 1,63 ha dans ce secteur, qui a été approuvée par le conseil en janvier 2024.

Au cours de l'exercice, le processus visant à attirer des attractions de destination aux plaines LeBreton a également progressé. La CCN travaille toujours à la signature d'un bail pour l'aménagement d'un centre d'événements majeurs et à l'avancement du concept pour ce projet, et le concept du futur secteur des parcs a progressé en parallèle en 2023-2024. La société d'État a continué d'aménager le domaine public et l'infrastructure connexe. Elle a installé des éléments d'art public et du mobilier urbain, et travaillé à la planification du futur système énergétique de quartier ainsi qu'aux plans de relocalisation de l'égout collecteur du ruisseau Cave.

La CCN a maintenu son étroite collaboration avec les communautés algonquines de la région de la capitale nationale dans le but que le projet Bâtir LeBreton leur apporte des avantages concrets et importants. Une entente de partenariat signée en 2023-2024 avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada permet à la CCN de négocier, dans une optique pangouvernementale, une entente sur les répercussions et les avantages. Les négociations quant au contenu de cette entente sont en cours, pour faire en sorte que les avantages du projet puissent se réaliser et qu'il y ait moyen d'atténuer les risques.

**Berges et cours d'eau :** La mise en œuvre des plans de la CCN pour les parcs riverains des berges nord et sud a progressé tout au long de 2023-2024. Le parc Terasini, situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais, est terminé. Son ouverture est prévue pour 2024-2025. Ce parc est conçu de manière à mener naturellement à la rive, au bas, et à rendre les lieux plus résilients aux inondations.

Au cours de l'exercice, la CCN a poursuivi la revitalisation du secteur de la plage Westboro pour en faire un lieu dynamique et animé. Elle y a construit un nouveau pavillon et en terminera l'aménagement paysager en 2024-2025. La réouverture de la plage est prévue pour l'été 2025.

Dans le but d'améliorer la proéminence de la pointe Kîwekî, la CCN a poursuivi en 2023-2024 l'achèvement du parc et de la passerelle Pidàban, qui relie la pointe au parc Major's Hill. Au dernier trimestre, le parc et la passerelle étaient presque terminés. L'ouverture du parc est prévue pour le printemps 2024.

Les travaux de décontamination de l'île Victoria ont encore progressé pendant cet exercice-ci. La deuxième étape a pris fin à l'automne 2023 et la troisième, en cours, comporte de la construction à l'ouest du pont du Portage. Le début de la décontamination à l'est du pont du Portage est prévu pour 2025.



**Transport régional dans la capitale :** En 2023-2024, la CCN a veillé à l'acquisition et au maintien des capacités du Bureau interprovincial de transport en commun, pour appuyer l'avancement des projets de transport entre les deux provinces. Ces projets comprennent des études pour étayer l'actualisation du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux. La CCN continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires régionaux, comme la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, pour analyser les modèles de transport régionaux. Elle s'est aussi concentrée sur les orientations politiques et le design conceptuel du boulevard de la Confédération et a préparé de nouvelles lignes directrices d'aménagement et de conception pour ses promenades, afin de mieux prendre en compte le contexte moderne et évolutif de la région de la capitale nationale et des enjeux nouveaux comme ceux de la mobilité et du changement climatique. La CCN a fait progresser la planification et les études environnementales dont a besoin le bureau responsable de l'étude d'un sixième lien interprovincial; et réalisé, en septembre 2023, un sondage sur le terrain portant sur les déplacements par camion, qui lui a procuré des données pour analyser les tendances.

En tant que membres de l'équipe de projet intégré, la CCN et SPAC ont continué de codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra. Au printemps 2024, une personne a été engagée pour offrir des conseils techniques. La CCN a soutenu l'élaboration d'un plan de travail, d'un cadre conceptuel et d'études connexes. Elle a aussi donné des conseils sur le design conceptuel du pont. Elle continue de diriger les activités de consultation publique et a mis au point une stratégie de participation des communautés autochtones.

**Planification des investissements :** Avec la mise en œuvre de son programme de planification des investissements, la CCN continue de trouver des façons d'améliorer, à court et à long terme, son approche de la gestion intégrée des actifs. En 2023-2024, elle est restée concentrée sur la préparation d'une approche progressive de la planification de l'avenir de ses systèmes, et sur la collecte et la gestion de données servant à étayer les décisions sur l'affectation des ressources et la réalisation des projets. Ces activités planifiées l'aideront à mesurer le déficit d'entretien différé et à poursuivre son important programme de travaux financés au moyen des crédits supplémentaires.

**Optimisation de l'immobilier :** En 2023-2024, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'optimisation de l'immobilier. Elle s'est concentrée sur trois grands objectifs : abordabilité du logement durabilité et qualité de l'aménagement urbain et de la création de lieux d'intérêt; en déterminant pour ce faire des moyens à valeur ajoutée de maximiser l'utilisation et la valeur de ses propriétés hors MTIN. Ce travail contribuera à bâtir une région de la capitale nationale abordable, durable et dynamique, tout en créant des sources de revenus solides, sûres et durables et en faisant faire des économies à la CCN.

La société d'État s'est également engagée à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie à long terme pour améliorer la gestion de son portefeuille immobilier. Ce travail concerne surtout la passation, d'une entreprise fournisseuse de services à la CCN, de la gestion du portefeuille commercial. Elle a notamment élaboré de nouvelles politiques et procédures et mis en place des processus de dotation et d'approvisionnement pour soutenir cette transition. Elle travaille toujours à la mise au point d'un nouveau système pour ce portefeuille.

La CCN a poursuivi ses démarches auprès de SPAC et du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de moderniser les pouvoirs que lui confère la loi en matière d'immobilier. Elle continuera de le faire dans le contexte des mesures prises en réponse à la lettre d'attentes ministérielles pour 2023-2024.

**Priorité 3 : Prendre des mesures afin que l'inclusion et la richesse de la diversité canadienne se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN et le perfectionnement de sa main-d'œuvre**

Projet	Jalons de la période de planification	Échéance	État
<b>Amélioration de l'accès aux terrains et autres propriétés de la CCN</b>	Mettre en œuvre des solutions de transport durables et accessibles pour le parc de la Gatineau.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre la création et la mise en œuvre de programmes de réservation des promenades de la CCN à la mobilité active.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Offrir des programmes de découverte qui font participer les gens d'ici et d'ailleurs à des activités récréatives en plein air et leur font connaître l'environnement naturel de la région de la capitale nationale.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Étendre le projet de toilettes unisexes à tous les portefeuilles de la CCN.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Au camping du lac Philippe modernisé, incorporer des perspectives autochtones aux éléments d'interprétation.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre la conception du nouveau Centre expérientiel du parc de la Gatineau.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
<b>Main-d'œuvre diversifiée et inclusive</b>	Actualiser et mettre en œuvre le Plan pour la diversité, l'équité et l'inclusion.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Étudier, actualiser et mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage visant à sensibiliser le personnel à l'accessibilité, aux situations de handicap, à l'inclusion et à la diversité.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Examiner les programmes, les politiques et les pratiques en matière d'adaptation et les améliorer.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Contribuer au projet de modernisation du milieu de travail en intégrant aux plans de projet la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi.	2023-2025	En bonne voie de réalisation

**Amélioration de l'accès aux terrains et autres actifs de la CCN :** La CCN a continué d'accorder la priorité à des modes durables et accessibles de transport collectif pour les déplacements vers le parc de la Gatineau et dans ses limites. Du 21 mai au 27 juin 2023, elle a offert un service de navette estivale sur les promenades, qui a donné lieu à 8 000 visites. Du 17 juin au 22 octobre 2023, elle a lancé un programme pilote semblable à destination du lac Philippe. Des campagnes de sécurité et de partage de la route, la location de bicyclettes électriques et la location de quadriporteurs ont soutenu son programme de mobilité active. À l'hiver 2024, elle a évalué son programme de navette pour la planification à venir. Les commentaires obtenus par sondage public en ligne ont révélé que le public en était très satisfait et souhaitait même que ce service soit élargi. Ce sondage servira à étayer le programme de la saison estivale 2024, pour lequel un service en semaine est prévu.

Le programme des vélos-weekends de la CCN, au cours duquel les promenades sont réservées à la mobilité active à certains moments, a duré du 14 mai au 9 octobre 2023. La CCN a également fermé périodiquement les promenades du parc de la Gatineau et de la Reine-Elizabeth à la circulation automobile, pour privilégier la mobilité active et les activités récréatives. Jusqu'à maintenant, ces programmes ont aidé à alléger la fréquentation du Sentier de la capitale. L'évaluation de la saison 2023 a révélé que le public était très favorable au maintien de ce programme et à la décision qu'a prise la CCN d'offrir ses promenades panoramiques à parcourir sans autos. La saison 2024 reflètera les commentaires de l'évaluation du programme.

En 2023-2024, la CCN a continué d'améliorer l'accès au plein air dans la région de la capitale nationale. Au cours de l'été, l'équipe expérientielle mobile du parc de la Gatineau a interagi avec plus de 3 000 personnes à différents endroits dans le parc. La CCN a offert plus de 310 activités d'interprétation et programmes pédagogiques, auxquels ont participé plus de 1 500 membres de la communauté étudiante. Au cours de la saison, quelque 2 400 personnes ont profité des programmes de la CCN, qui offraient au public des moyens originaux de créer des liens avec le parc de la Gatineau et d'en profiter.

Puisqu'elle s'est engagée à fournir des services inclusifs dans toute la région, la CCN a évalué la possibilité d'installer des écriteaux de toilette mixte dans d'autres toilettes à une seule cabine sur les terrains urbains. L'infrastructure existante a été modernisée, au cours de l'exercice, et l'utilisation d'écriteaux indiquant que les toilettes sont mixtes fera partie des critères de conception des prochaines toilettes.

La CCN a travaillé en étroite collaboration avec la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg aux éléments d'interprétation à intégrer au camping du lac Philippe. Dans le cadre d'échanges réguliers, certains aspects de la culture, du patrimoine et de la langue de cette communauté algonquine seront mis en valeur un peu partout sur le terrain. Ce projet se déroule comme prévu et les panneaux seront installés lors de la réouverture du camping.

Enfin, la CCN a entrepris la planification du nouveau Centre expérientiel du parc de la Gatineau en 2023-2024. Les étapes subséquentes de ce projet dépendront de la disponibilité de fonds additionnels. Ce centre mettra à la disposition des personnes qui fréquentent le parc un bâtiment amélioré et moderne, qui satisfera longtemps à leurs besoins et aux besoins fonctionnels.

**Main-d'œuvre diversifiée et inclusive :** Afin que sa main-d'œuvre reflète la diversité du Canada, la CCN a regroupé ses activités liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) au sein d'un comité sur la DEI. Ceci dans le but de réaliser des gains d'efficacité et de renforcer la collaboration entre les directions. Au cours de l'exercice, la CCN a pris plusieurs engagements en matière d'équité et d'inclusion. Elle s'était engagée à publier son premier rapport interne sur la DEI au plus tard le 31 mars 2024, mais ce rapport ne sera présenté à la haute direction qu'en janvier 2025. La CCN y fera le point sur son programme obligatoire de formation à la DEI, qu'elle a lancé au printemps 2024.

En 2023-2024, la CCN s'est engagée à améliorer son programme d'adaptation et à sensibiliser davantage ses effectifs. Elle a examiné son programme et a réalisé une analyse approfondie des lacunes, pour trouver des moyens d'améliorer la communication à propos des mesures d'adaptation aux personnes candidates et aux gestionnaires. Les conclusions de l'analyse sont incluses dans un rapport contenant des recommandations à présenter à la haute direction en 2024-2025.

Le projet de modernisation du milieu de travail a progressé en s'enrichissant des principes de la DEI dans sa planification. Pour que le futur bureau central satisfasse aux besoins d'une main-d'œuvre diversifiée, la CCN a organisé des groupes de discussion en interne. Dans son avant-projet de conception, elle a pris en considération les commentaires issus de ces consultations. La présentation au comité consultatif sur l'accessibilité universelle des caractéristiques d'accessibilité prévues pour le bâtiment a eu lieu à l'été 2024. En prévision du déménagement au 80, rue Elgin, la CCN a commencé à consolider ses locaux au 40, rue Elgin.

**Priorité 4 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.**

Projet	Jalons de la période de planification	Échéance	État
<b>Intégration de mesures de développement durable à toutes les activités de la CCN</b>	Achever la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) 2018-2023 de la CCN.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Rédiger la SDD 2023-2027 de la CCN, la faire approuver et la déposer devant le Parlement.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Achever le cadre de gestion visant à intégrer le développement durable aux activités de la CCN.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Dresser un plan d'atténuation de l'impact climatique.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Élaborer et faire adopter un plan décennal d'adaptation au climat et commencer sa mise en œuvre.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Rénover le 80, rue Elgin dans le cadre du projet de modernisation du milieu de travail, afin qu'il soit carboneutre et résilient aux aléas du climat.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
<b>Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario</b>	Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.	2023-2025	Écart par rapport à la cible
	Entretenir et améliorer la connectivité du réseau de sentiers de la CCN en poursuivant la mise en œuvre du programme de sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure et en réhabilitant l'infrastructure des sentiers, des trottoirs de bois et des pistes.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
<b>Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec</b>	Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre les activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau.	2023-2025	En bonne voie de réalisation
	Mettre en œuvre une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs ayant une grande importance écologique qui sont adjacents au parc de la Gatineau ou à la Ceinture de verdure, notamment au moyen d'acquisitions, de partenariats et d'autres projets financés par le Fonds vert de la CCN.	2023-2025	En bonne voie de réalisation

**Intégration de mesures de développement durable à toutes les activités de la CCN :** La Stratégie de développement durable de la CCN (SDD) fixe une orientation ambitieuse pour un avenir plus durable. En 2023-2024, la CCN a continué de mettre en œuvre les mesures énoncées dans sa SDD de 2018-2023, lesquelles s'harmonisent avec la Stratégie fédérale de développement durable de 2022-2026 (SFDD). Au 31 mars 2024, elle avait terminé la version provisoire de son rapport annuel sur la SDD 2018-2023. La présentation de ce rapport à la haute direction et sa soumission à l'approbation du conseil sont prévues pour 2024-2025. En novembre 2023, la CCN a déposé sa SDD 2023-2027 devant le Parlement. Sa stratégie tire parti des réalisations accomplies avec la SDD 2018-2023. Il s'agit de la première stratégie officiellement adoptée par la CCN en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.

L'élaboration du cadre de gestion de la CCN visant à intégrer le développement durable à toutes ses activités a progressé. Les avancées comprennent notamment l'élaboration d'une politique sur la durabilité environnementale et de lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre de la SDD. Le travail de soutien à la durabilité des opérations comprend aussi la préparation d'un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier et l'actualisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES). Un plan d'écologisation des véhicules est également en cours de préparation. Tous ces projets alimenteront le plan d'atténuation des impacts climatiques de la CCN, un plan décennal d'adaptation au climat ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité et des risques climatiques des projets, dont l'achèvement est prévu pour le prochain exercice. Ces engagements amélioreront la compréhension qu'a la CCN des besoins particuliers de chaque portefeuille, de manière à intégrer efficacement la résilience aux aléas du climat à la planification des projets.

Enfin, la rénovation du 80, rue Elgin avance bien, et l'accent est mis sur la carboneutralité et la résilience climatique des activités. Des designs conceptuels ont été conçus, tandis qu'une analyse détaillée des émissions de GES et des vulnérabilités climatiques a aidé la conception technique des systèmes mécaniques, électrique et d'enveloppe du bâtiment.

**Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario :** Pour démontrer qu'elle gère de manière exemplaire les ressources naturelles de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de l'Ontario, la CCN s'était engagée à commencer dès 2023-2024 le projet de rétablissement après le dérécho. Des difficultés d'approvisionnement l'ont toutefois forcée à repousser la date de début des travaux, maintenant prévus pour la fin de 2024. D'ici là, elle établit la portée des travaux de gestion des débris et de restauration pour les secteurs prioritaires. La CCN collabore aussi avec l'Université de Toronto pour créer un plan de rétablissement à long terme de deux pineraies dévastées dans la Ceinture de verdure.

La CCN a poursuivi l'entretien et la réfection des sentiers et des promenades en bois de la Ceinture de verdure. L'actuelle mise en œuvre du programme de remise en état des promenades en bois ainsi que le projet du sentier Tauvette témoignent de son engagement à améliorer les connexions aux sentiers et aux destinations de la Ceinture de verdure. La CCN a aussi lancé le projet d'aménagement d'une plateforme universellement accessible à la Mer Bleue, une aire de conservation très fréquentée.

**Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec :** En 2023-2024, la CCN a continué d'améliorer la santé des écosystèmes. Elle a assuré un suivi des populations d'oiseaux et observé la présence de faucons pèlerins à quatre endroits à l'escarpement d'Eardley. Un nid de pygargue à tête blanche a également été repéré au lac La Pêche. La CCN s'est également appliquée à restaurer des habitats et à les protéger contre des espèces envahissantes en installant de la toile de jute au lac Philippe, pour stopper la propagation du myriophylle à épi; enlevé la pervenche qui poussait le long de certains sentiers; abattu et réduit en copeaux le nerprun présent dans le nord du parc Jacques-Cartier; et ciblé l'achigan à grande bouche dans les lacs Kingsmere et Mulvihill. Avec le Club des ornithologues de l'Outaouais et à des équipes étudiantes du Collège La Cité, elle a mené à bien la première étape d'un projet de restauration d'habitat dans la vallée du ruisseau Meech, où 10 000 arbres ont été plantés sur 6 ha.

La CCN a poursuivi ses activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau dans le cadre des accords de contribution signés avec l'Université Carleton et le Musée canadien de la nature. Le travail sur le terrain est terminé pour deux projets de recherche, l'un sur le comportement des mammifères et des oiseaux face à la circulation automobile et l'autre, sur l'impact des poissons prédateurs sur les espèces indigènes. Au 31 mars 2024, la première année des deux projets prenait fin. Il y a également eu six projets de science citoyenne au cours de l'exercice.

La CCN a continué de protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau. Elle a aussi établi des partenariats avec Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE) et d'autres groupes environnementaux. Afin d'améliorer ces corridors et de favoriser la biodiversité, elle a poursuivi sa stratégie d'acquisition de terrains privés qui se trouvent dans le parc de la Gatineau.

# Cadre de mesure du rendement 2023-2024

Mesures	Cibles	Résultats			
<b>Location immobilière</b>	<b>Taux d'inoccupation</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	
Résidentielle	5 %	0 %	1,5 %	1,3 %	
Commerciale	7 %	5,9 %	6,2 %	4,3 %	
Agricole	4 %	1,8 %	1,2 %	3,6 %	
<b>Location immobilière</b>	<b>Revenus</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	
Résidentielle	3,7 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,8 M\$	
Commerciale	18,8 M\$	16,6 M\$	19,8 M\$	16,4 M\$	
Agricole	1,6 M\$	1,6 M\$	1,6 M\$	1,6 M\$	
<b>Gestion de projets</b>		<b>2023-2024</b>			
Projets réalisés dans le respect des délais	33 % des projets prévus ont été réalisés dans le respect des délais				
Projets réalisés dans le respect de la portée	96 % des projets prévus ont été réalisés dans le respect de la portée				
Projets réalisés dans le respect du budget	63 % des projets ont été réalisés dans le respect de du budget				
<b>Approbations fédérales</b>	<b>Échéance</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés	88 %	83 %	91 %	
<b>Gestion des actifs</b>	<b>Inconnu</b>	<b>Bon</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	<b>Critique</b>
État des actifs (autres que les résidences officielles)	23 %	41 %	22 %	11 %	2 %
État des résidences officielles	0 %	23 %	16 %	36 %	26 %
<b>Intérêt accordé au contenu et rayonnement</b>	<b>Intérêt accordé au contenu</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	
Intérêt accordé au contenu dans les médias sociaux	Augmentation globale de l'intérêt accordé au contenu dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	-10,9 %	-11,1 %	+0,4 %	
Abonnements dans les médias sociaux	Augmentation du nombre d'abonnements dans les médias sociaux par rapport à l'exercice précédent	8 %	7,2 %	+46 %	
Nombre d'activités de mobilisation du public	s. o.	53	50	71	
<b>Équité en matière d'emploi</b>	<b>Représentation souhaitée*</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	
Femmes	48,4 %	52,3 %	52,8 %	53,2 %	
Autochtones	2,7 %	2,3 %	2,1 %	1,9 %	
Personnes handicapées	8,5 %	3,0 %	3,9 %	3,6 %	
Membres d'une minorité visible	15,6 %	15 %	13,7 %	14,6 %	

\* Les données relatives à la représentation souhaitée à la CCN correspondent à celles sur la disponibilité sur le marché du travail de la région.

# Examen financier

## Crédits parlementaires

En 2023-2024, la CCN a reçu un total de 105,4 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Cela représente une baisse nette de 86,2 millions ou 45 % par rapport à 191,6 millions en 2022-2023. Cette baisse est principalement attribuable à ce qui suit :

Crédits parlementaires non récurrents pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations :

- 60,6 millions de dollars en financement reçu dans l'exercice précédent et provenant du budget de 2020 pour la revitalisation du portefeuille immobilier de la CCN;
- 32,5 millions en financement reçu dans l'exercice précédent et provenant du budget de 2021 pour appuyer l'acquisition et l'entretien des biens, des infrastructures vertes et des espaces fédéraux dans la région de la capitale nationale;
- Une diminution de 0,8 million dans le financement lié à l'augmentation économique des cadres et le remboursement des charges salariales admissibles.

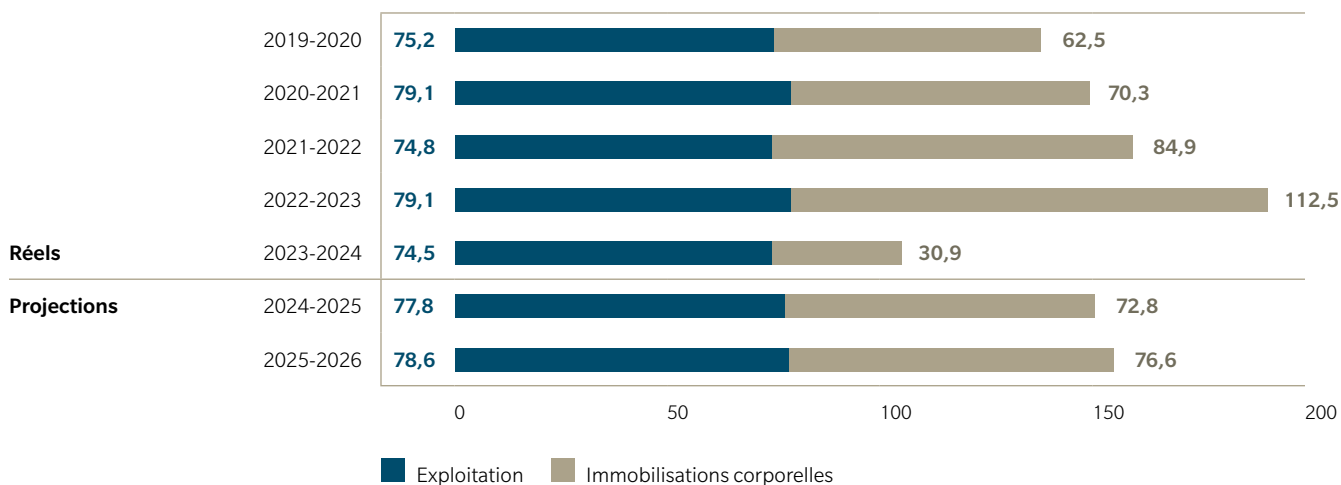
Ces diminutions ont été compensées en partie par le financement non récurrent pour les dépenses de fonctionnement et en immobilisations suivant :

- 4,7 millions de dollars pour la relocalisation du siège social au 80, rue Elgin;
- 2,5 millions en financement pour les projets de commémorations;
- 0,3 million en financement pour le programme 2 milliards d'arbres;
- 0,2 million dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement.

**Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2022-2023 à 2025-2026** (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2022-2023	2023-2024	Écart	2024-2025	2025-2026
Exploitation	75 875	69 725	(6 150)	77 750	78 563
Exploitation – supplémentaires	3 216	4 788	1 572	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>79 091</b>	<b>74 513</b>	<b>(4 578)</b>	<b>77 750</b>	<b>78 563</b>
Immobilisations corporelles	78 341	25 040	(53 301)	72 799	76 619
Immobilisations corporelles – supplémentaires	34 163	5 823	(28 340)	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>112 504</b>	<b>30 863</b>	<b>(81 641)</b>	<b>72 799</b>	<b>76 619</b>
<b>Total des crédits</b>	<b>191 595</b>	<b>105 376</b>	<b>(86 219)</b>	<b>150 549</b>	<b>155 182</b>

**Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2019-2020 à 2025-2026** (en millions de dollars)



## Revenus

La CCN a généré des revenus d'exploitation de 91,5 millions de dollars en 2023-2024, une diminution de 14,1 millions ou 13 % par rapport aux 105,6 millions générés en 2022-2023.

Cette diminution s'explique par ce qui suit :

- 28,3 millions de dollars en gain sur cession d'immobilisations corporelles, découlant principalement de la disposition d'une propriété aux plaines LeBreton au cours de l'exercice précédent;
- Une baisse de 10,9 millions en autres revenus, principalement en raison de l'acquisition non monétaire de la propriété du 100, rue Elgin pour 17,9 millions au cours de l'exercice précédent; 0,7 million pour le règlement lié aux clauses restrictives de la transaction Alta Vista; et 1,3 million d'autres baisses, partiellement compensés par des augmentations de 8,2 millions en contributions, principalement pour le projet d'aménagement du parc riverain de la berge sud;
- Une baisse de 2,8 millions en opérations de location, principalement en raison d'un revenu non récurrent pour les frais de prolongation de bail pour la propriété du 100, rue Elgin au cours de l'exercice précédent;
- 1,0 million en frais d'accès aux usagers moins élevé en raison de la réhabilitation du camping du lac Philippe.

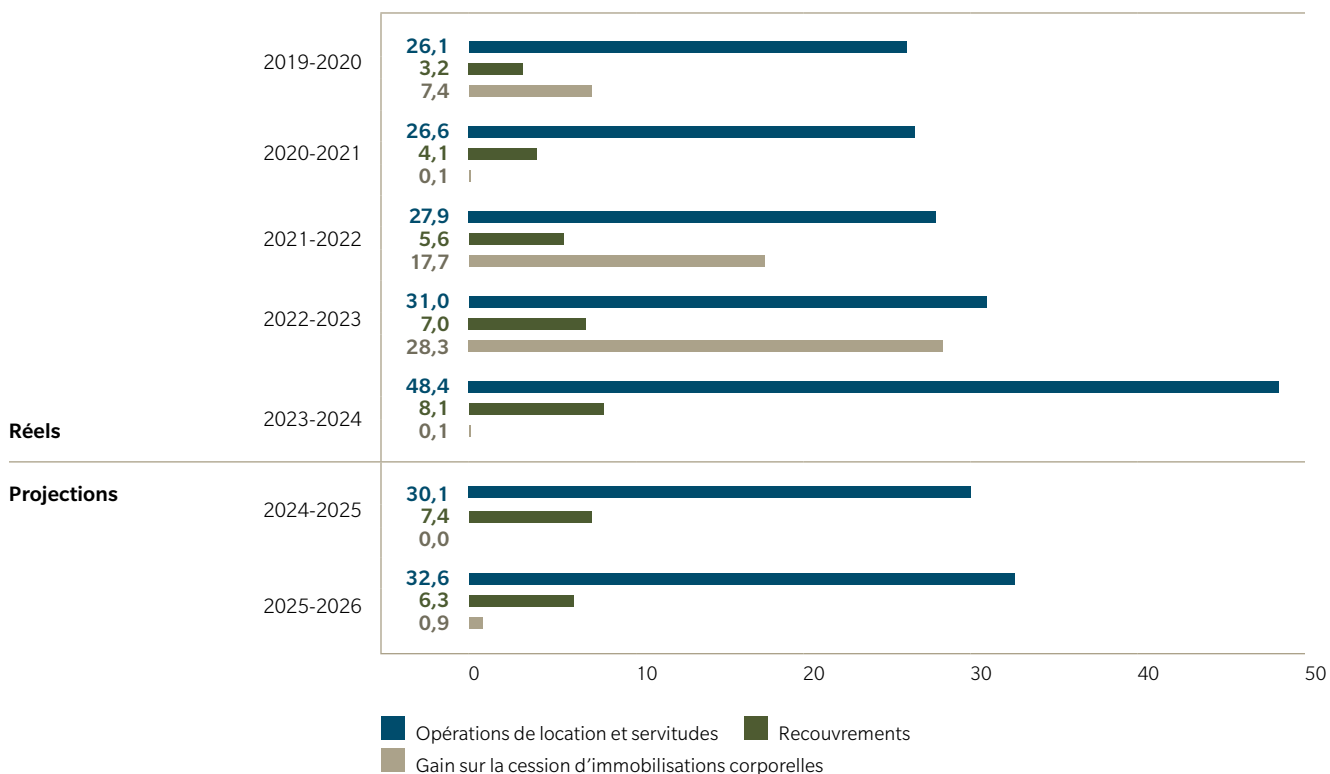
Ces baisses de revenus ont été compensées en partie par les augmentations suivantes :

- 18,0 millions en raison de la comptabilisation immédiate des revenus de servitudes précédemment reportés résultant de la mise en œuvre d'une nouvelle norme de comptabilisation des revenus, et 2,2 millions pour les revenus de servitudes reçus au cours de l'exercice 2023-2024;
- 7,6 millions en revenus d'intérêts liés principalement à la hausse des taux d'intérêt en 2023-2024;
- 1,1 million en recouvrements additionnels.

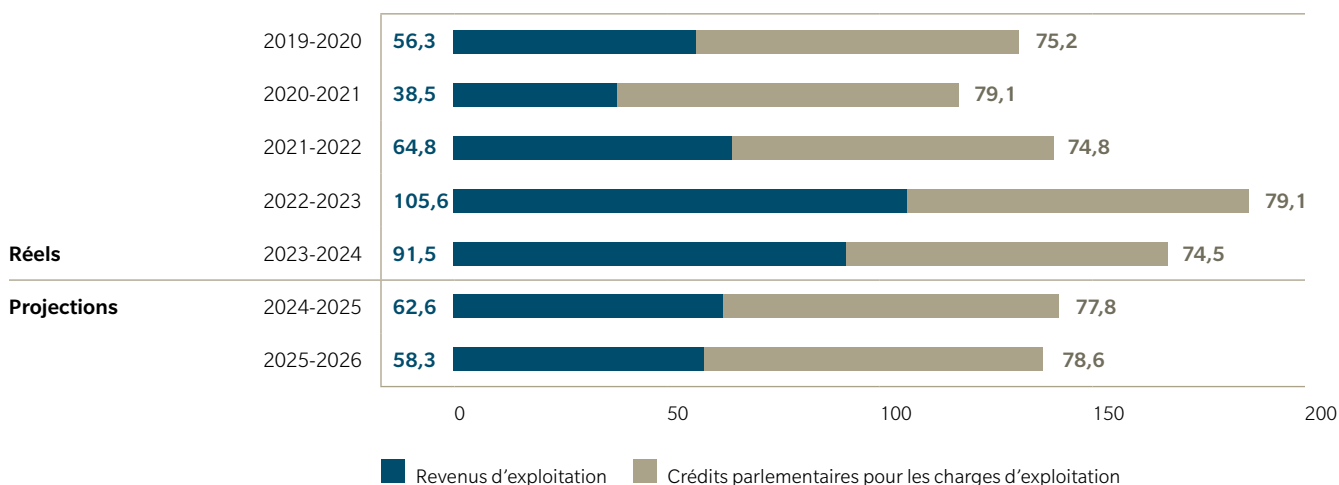
Les opérations de location et servitudes ont constitué la plus importante source de revenus en 2023-2024, représentant 53 % (29 % en 2022-2023) du total des revenus d'exploitation. Cette augmentation est principalement attribuable à la comptabilisation immédiate des revenus de servitudes précédemment reportés résultant de la mise en œuvre d'une nouvelle norme de comptabilisation des revenus.



**Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2019-2020 à 2025-2026 (en millions de dollars)**



**Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2019-2020 à 2025-2026 (en millions de dollars)**

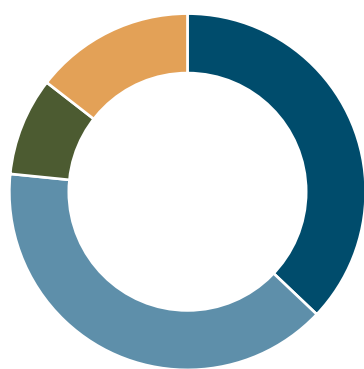


## Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 16 des états financiers, ont augmenté de 5 % pour atteindre 159,4 millions de dollars, comparativement à 151,8 millions en 2022-2023. L'augmentation de 7,6 millions d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les augmentations suivantes : 3,3 millions en salaires et avantages sociaux, 2,8 millions des paiements tenant lieu d'impôts fonciers, 2,3 millions en biens et services, 1,5 million en perte sur la cession d'immobilisations corporelles et 0,2 million en réduction de valeur des immobilisations corporelles, partiellement compensées par une diminution de 2,5 millions en charge d'amortissement.

L'augmentation de 3,3 millions de dollars d'un exercice à l'autre des salaires et avantages sociaux sera remboursée en partie par les augmentations futures des crédits parlementaires.

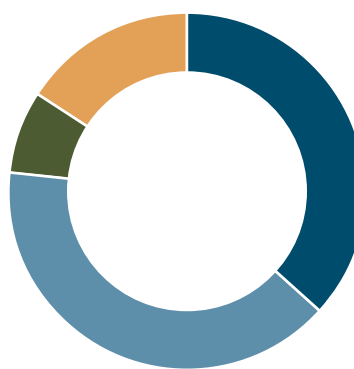
**Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet** (en millions de dollars)



### 2023-2024

■ Salaires et avantages sociaux	59,1
■ Biens et services	63,0
■ Paiements tenant lieu d'impôt foncier	14,2
■ Amortissement et autres	23,1

**Total** **159,4**



### 2022-2023

■ Salaires et avantages sociaux	55,8
■ Biens et services	60,7
■ Paiements tenant lieu d'impôt foncier	11,5
■ Amortissement et autres	23,8

**Total** **151,8**

## *Excédent*

L'excédent de 37,5 millions de dollars en 2023-2024 est principalement attribuable à ce qui suit :

- 18,0 millions pour la comptabilisation immédiate des revenus de servitudes précédemment reportés, et 2,2 millions pour les revenus de servitudes reçus au cours de l'exercice 2023-2024;
- 13,0 millions en revenus d'intérêts plus élevés que prévu liés principalement aux taux d'intérêt plus élevés en 2023-2024;
- un excédent de 11,0 millions qui s'explique surtout par un écart temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé, soit au moment de sa réception, et la charge d'amortissement;
- une réduction de 1,1 million dans les dépenses de location du siège social.

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- 3,2 millions en perte sur la cession d'immobilisations corporelles et en réduction de valeur des immobilisations corporelles;
- 2,3 millions en revenus de location du portefeuille commercial moins élevé que prévu;
- 2,3 millions en paiements tenant lieu d'impôts fonciers plus élevés que prévu.

## *Dépenses en immobilisations*

En 2023-2024, la CCN a encouru des dépenses en immobilisations de 135,0 millions de dollars, compensées en partie par un ajustement négatif de 5,1 millions pour une dépense nette en immobilisations de 129,9 millions, ce qui représente une augmentation de 61.7 millions par rapport à 68.2 millions en 2022-2023.

Voici les investissements majeurs réalisés en 2023-2024 :

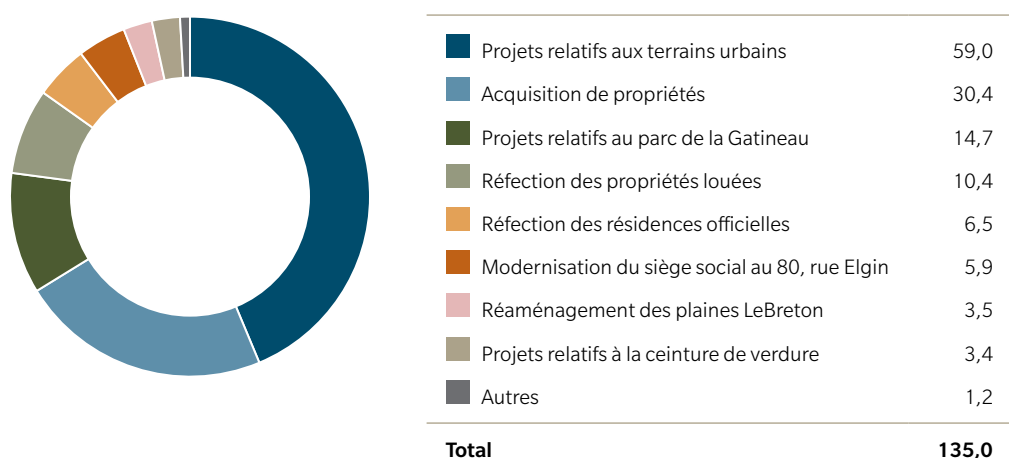
- 59,0 millions de dollars pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que le réaménagement de la pointe Kîwekî; la réhabilitation du pont Champlain, les travaux à l'escarpement de la colline du Parlement; le pavillon et l'aménagement paysager de la plage Westboro et la réfection de l'éclairage le long du canal Rideau;
- 30,4 millions pour l'acquisition de propriétés, incluant l'acquisition 47-57, rue Rideau et des propriétés dans le parc de la Gatineau;
- 14,7 millions pour les projets du parc de la Gatineau, y compris la réfection du terrain de camping du lac Philippe, et les améliorations à l'infrastructure électrique;
- 10,4 millions pour les propriétés locatives, y compris la revitalisation de la Maison riveraine de la CCN et la réfection de la propriété du 670, chemin Cedarview et du 28, boulevard Alexandre-Taché;
- 6,5 millions pour les résidences officielles, y compris le projet d'intégrité des biens, la mise en œuvre du réaménagement de la zone de service, le remplacement d'une pompe à incendie, la modernisation des gicleurs et la mise à niveau de la fontaine de l'espoir Terry Fox à Rideau Hall;
- 5,9 millions pour la modernisation du siège social de la CCN au 80, rue Elgin;
- 3,5 millions pour le projet de réaménagement des plaines LeBreton;
- 3,4 millions pour les projets de la Ceinture de verdure, principalement pour la réhabilitation de sentiers et de promenades en bois;
- 1,2 million pour les autres dépenses en immobilisations, y compris de l'équipement.

Ces investissements ont été compensés en partie par un ajustement négatif aux immobilisations corporelles de 5,1 millions de dollars, ce qui comprend la variation du taux d'actualisation par rapport à l'exercice précédent, en application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations mise en œuvre en 2022-2023, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et un ajustement de la provision pour assainissement environnemental.

L'augmentation la plus notable des dépenses en immobilisations, par rapport à l'exercice précédent, est liée principalement aux projets du portefeuille des terrains urbains, dont 15,7 millions de dollars dépensés en 2023-2024 pour le réaménagement de la pointe Kīwekī et 7,5 millions pour le projet de réfection du pont Champlain, l'acquisition de propriétés, y compris 22,8 millions pour l'acquisition du 47-57, rue Rideau et 4,1 millions pour une propriété du chemin Notch, dans le parc de la Gatineau, et enfin une augmentation de 7,4 millions pour la modernisation du terrain de camping du lac Philippe, dans le parc de la Gatineau.

La CCN a également poursuivi les projets financés par le budget de 2020. Les plus importants comprennent les travaux de réfection et d'entretien du pont Champlain; la remise en état des sentiers endommagés lors de l'inondation printanière de 2019, dans le but d'accroître la résilience à long terme de ces actifs; le réaménagement de la pointe Kīwekī; et l'animation de la berge à la Maison riveraine de la CCN.

**Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2023-2024** (en millions de dollars)



## Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée du rapport au Résumé du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 et des résultats réels de 2022-2023. Il fournit également les budgets de fonctionnement prévus pour 2024-2025, tel qu'ils sont présentés dans le Résumé du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029.

L'excédent de revenus de 23,0 millions de dollars par rapport au budget de 2023-2024 est principalement attribuable à la comptabilisation immédiate des revenus de servitudes précédemment reportés, à des revenus d'intérêts plus élevés que prévu en raison principalement de taux d'intérêt plus élevés que prévu en 2023-2024, compensés en partie par des recouvrements et des revenus de location du portefeuille commercial moins élevés que prévu.

Les charges d'exploitation réelles ont été de 12,0 millions de dollars inférieures au budget, surtout en raison des charges en biens et services, des charges d'amortissement et des salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu. Ces surplus ont été partiellement contrebalancés par des paiements tenant lieu d'impôts foncier plus élevés que prévu, ainsi que des réductions de valeur des immobilisations corporelles et des pertes sur cession d'immobilisations corporelles non budgétisées.

**Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices clos le 31 mars** (en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024			2022-2023		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
<b>Revenus</b>							
Opérations de location et servitudes	30 056	30 458	48 364	17 906	30 720	30 961	241
Recouvrements	7 381	13 869	8 054	(5 815)	3 633	7 040	3 407
Frais d'accès aux usagers	4 170	3 470	3 222	(248)	3 755	4 198	443
Intérêts	4 265	5 506	18 519	13 013	1 668	10 912	9 244
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles/d'actifs destinés à la vente	–		81	81	28 700	28 341	(359)
Autres revenus	16 751	15 180	13 263	(1 917)	19 249	24 184	4 935
	<b>62 623</b>	<b>68 483</b>	<b>91 503</b>	<b>23 020</b>	<b>87 725</b>	<b>105 636</b>	<b>17 911</b>
<b>Charges</b>							
Planification à long terme	11 889	14 198	8 170	6 028	9 258	5 802	3 456
Intendance et protection	126 931	112 730	117 505	(4 775)	104 431	112 359	(7 928)
Services internes	36 518	44 454	33 689	10 765	37 151	33 686	3 465
	<b>175 338</b>	<b>171 382</b>	<b>159 364</b>	<b>12 018</b>	<b>150 840</b>	<b>151 847</b>	<b>(1 007)</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(112 715)</b>	<b>(102 899)</b>	<b>(67 861)</b>	<b>35 038</b>	<b>(63 115)</b>	<b>(46 211)</b>	<b>16 904</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	77 750	69 724	74 513	4 789	83 720	79 091	(4 629)
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	72 799	33 290	30 863	(2 427)	111 341	112 504	1 163
	<b>150 549</b>	<b>103 014</b>	<b>105 376</b>	<b>2 362</b>	<b>195 061</b>	<b>191 595</b>	<b>(3 466)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>37 834</b>	<b>115</b>	<b>37 515</b>	<b>37 400</b>	<b>131 946</b>	<b>145 384</b>	<b>13 438</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>1 014 018</b>		<b>976 503</b>			<b>831 119</b>	
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>1 051 852</b>		<b>1 014 018</b>			<b>976 503</b>	

## *Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs*

En ce qui concerne ses immobilisations corporelles, la CCN poursuit son projet de planification des investissements et continue de consolider son programme de gestion des actifs, afin d'atténuer les risques, de contenir les coûts et de faire un travail qui procure au pays le meilleur rapport qualité-prix.

Depuis 2018-2019, la CCN a effectué d'importants investissements en immobilisations pour répondre aux besoins critiques et à la détérioration de ses actifs, grâce à un financement versé par le gouvernement du Canada, qui s'efforce de surmonter les risques importants présentés par les décennies précédentes de sous-investissement. La CCN a effectué un examen de ses actifs et de son financement et, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, a obtenu 228,6 M\$ sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023) pour réaliser des travaux sur certains actifs dont l'incidence et la valeur sont élevées, et qui avaient grand besoin d'être réparés et remis en « bon » état.

Dans ses efforts visant à optimiser le rendement de ses biens immobiliers, la CCN examine des options pour améliorer l'utilisation de ses terrains et de ses autres biens immobiliers, afin d'en faire le meilleur usage et d'en tirer la meilleure valeur possible, et de créer des sources de revenus.

Les actifs sous-utilisés au rendement insuffisant qui n'atteignent pas leur plein potentiel seront recensés dans le cadre d'une évaluation exhaustive, au moyen d'un système de classification, en vue de déterminer les méthodes appropriées pour optimiser leur valeur et leur utilisation. Les stratégies d'optimisation pourraient notamment comprendre la conclusion de baux à long terme; l'aliénation de terrains, la délivrance de permis et l'octroi de servitudes, selon les besoins; de même que des transactions appuyant des projets de partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux. La CCN s'est également associée à des restaurateurs locaux de cafés et bistros, afin d'améliorer le caractère expérientiel de ses terrains riverains et de ses parcs urbains à Ottawa. Chaque Bistro CCN propose un menu invitant de nourriture et boissons à savourer sur une terrasse aux lignes modernes à des destinations uniques.

La mise en œuvre de ces stratégies permettra à la société d'État de générer des fonds et de réduire les dépenses associées à la réalisation de sa mission et de son mandat. Par ricochet, ces stratégies contribueront à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante.

Ces dernières années, pour compléter les revenus qu'elle reçoit des crédits parlementaires, la CCN a cherché à générer des revenus supplémentaires d'autres sources, comme des projets pilotes de nature philanthropique tels que le Programme de bancs de parc commémoratifs. La CCN tire également de la valeur des partenariats et commandites qui lui permettent de rehausser l'offre de service, l'innovation, la durabilité et la participation du public, et de partager les risques ou les avantages. Grâce aux partenariats et commandites qui procurent des fonds, des bras, des talents et des biens, les gens, les établissements, les commerces et les fondations ont l'avantage de contribuer à façonner une région de la capitale nationale dynamique, connectée et durable. La CCN cherche avant tout des moyens d'inclure toute la population et d'établir, avec la région, des liens et un sentiment d'appartenance. Les activités philanthropiques individuelles, les commandites et les partenariats sont des outils précieux qui peuvent contribuer à y parvenir.

À compter de 2022-2023, la CCN a entrepris de raffiner son approche en matière de philanthropie, de partenariats et de commandites, en renouvelant ses ententes actuelles de partenariat et de commandites et en créant son cadre de lignes directrices internes pour l'essor de la philanthropie, des partenariats et des commandites. Cela permettra à la CCN de concentrer ses efforts avec ses partenaires et sur les possibilités qui correspondent aux priorités organisationnelles.

## *Sommaire de l'état de la situation financière*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, la CCN a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3400, Revenus. Cette nouvelle norme établit les normes de comptabilisation et de présentation de l'information des revenus, y compris ceux provenant des opérations de location et servitudes, des recouvrements, des frais d'accès aux usagers et des autres revenus, tel qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers 3, 10 et 15. L'application de la nouvelle norme en 2023-2024 a entraîné la comptabilisation immédiate de 18,0 millions de dollars en revenus de servitudes précédemment reportés.

Les actifs financiers totaux s'élevaient à 302,9 millions de dollars au 31 mars 2024, soit une diminution de 97,4 millions ou 24 % par rapport à 400,3 millions au 31 mars 2023 attribuable principalement à une baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, compensée en partie par une augmentation des investissements.

Les passifs totalisaient 223,4 millions de dollars au 31 mars 2024, soit une diminution de 27,6 millions ou 11 % par rapport à 251,0 millions au 31 mars 2023 principalement attribuable à une diminution des revenus reportés en raison de la comptabilisation immédiate des revenus reportés liés aux servitudes à titre de revenus, compensée en partie par une augmentation des créditeurs et des charges à payer.

Les actifs non financiers se chiffraient à 934,5 millions de dollars au 31 mars 2024, une augmentation de 107,3 millions ou 13 % par rapport à 827,2 millions au 31 mars 2023. Celle-ci découle principalement de l'augmentation des immobilisations corporelles, y compris la réalisation de projets en immobilisations financés par le budget de 2020, net de l'amortissement, ainsi que de l'acquisition de propriétés.

---

# ÉTATS FINANCIERS

---

pour l'exercice clos le 31 mars 2024



## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



**Tobi Nussbaum**

Ottawa, Canada

Le 20 juin 2024

La Vice-présidente, Services généraux,  
et Chef des services financiers,



**Tania Kingsberry, CPA, CA**





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Commission de la capitale nationale pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des revenus expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Mathieu Le Sage". The signature is written in a cursive, flowing style.

Mathieu Le Sage, CPA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2024

## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2024	2023
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	159 143	294 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 5)	12 220	7 238
Créances (note 6)	21 044	18 440
Placements (note 4)	110 519	80 306
	<b>302 926</b>	<b>400 306</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	41 777	29 737
Provision pour assainissement environnemental (note 8)	72 113	73 693
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	26 498	28 912
Revenus reportés (note 10)	56 568	94 316
Avantages sociaux futurs (note 11)	10 207	10 207
Autres passifs (note 12)	16 271	14 177
	<b>223 434</b>	<b>251 042</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>79 492</b>	<b>149 264</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 13)	926 628	819 690
Frais payés d'avance	3 628	3 329
Autres actifs non financiers (note 14)	4 270	4 220
	<b>934 526</b>	<b>827 239</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>1 014 018</b>	<b>976 503</b>

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 18, 19 et 20)  
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration,



Maryse Gaudreault

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

## État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	(note 2)		
<b>Revenus</b>			
Opérations de location et servitudes (note 15)	30 458	48 364	30 961
Recouvrements	13 869	8 054	7 040
Frais d'accès aux usagers	3 470	3 222	4 198
Intérêts	5 506	18 519	10 912
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	–	–	28 256
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	81	85
Autres revenus (note 15)	15 180	13 263	24 184
	<b>68 483</b>	<b>91 503</b>	<b>105 636</b>
<b>Charges (notes 1 et 16)</b>			
Planification à long terme	14 198	8 170	5 802
Intendance et protection	112 730	117 505	112 359
Services internes	44 454	33 689	33 686
	<b>171 382</b>	<b>159 364</b>	<b>151 847</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(102 899)</b>	<b>(67 861)</b>	<b>(46 211)</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 17)	69 724	74 513	79 091
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 17)	33 290	30 863	112 504
	<b>103 014</b>	<b>105 376</b>	<b>191 595</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>115</b>	<b>37 515</b>	<b>145 384</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>979 713</b>	<b>976 503</b>	<b>831 119</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>979 828</b>	<b>1 014 018</b>	<b>976 503</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	(note 2)		
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>115</b>	<b>37 515</b>	<b>145 384</b>
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 13)	(162 906)	<b>(129 927)</b>	(68 190)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 13)	24 395	<b>19 897</b>	22 356
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	<b>(81)</b>	(85)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	<b>81</b>	87
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	<b>964</b>	802
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	<b>2 220</b>	748
Perte réalisée suite à une opération de cession-bail	–	<b>(92)</b>	(183)
	<b>(138 511)</b>	<b>(106 938)</b>	<b>(44 465)</b>
Variation des frais payés d'avance	–	<b>(299)</b>	(1 135)
Variation des autres actifs non financiers	135	<b>(50)</b>	–
	<b>135</b>	<b>(349)</b>	<b>(1 135)</b>
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	<b>(138 261)</b>	<b>(69 772)</b>	<b>99 784</b>
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	<b>145 587</b>	<b>149 264</b>	<b>49 480</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>7 326</b>	<b>79 492</b>	<b>149 264</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2024	2023
<b>Activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	72 084	82 617
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	28 546	30 601
Rentrées de fonds provenant des recouvrements, frais d'accès aux usagers et autres revenus	15 437	6 999
Paiements aux fournisseurs	(75 343)	(73 395)
Paiements aux employés	(56 771)	(55 003)
Intérêts reçus	17 188	8 813
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(541)	(587)
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	–	30 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>600</b>	<b>30 045</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	25 040	143 341
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(127 243)	(45 816)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	81	87
Rentrées de fonds pour cession future d'un terrain	3 506	–
Déboursés pour l'assainissement environnemental	(3 203)	(1 656)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(101 819)</b>	<b>95 956</b>
<b>Activités de placement</b>		
Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building »	1 388	1 222
Acquisition de placements	(101 458)	(61 684)
Encaissement de placements	71 092	20 853
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de placement</b>	<b>(28 978)</b>	<b>(39 609)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(130 197)</b>	<b>86 392</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>301 560</b>	<b>215 168</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>171 363</b>	<b>301 560</b>
<b>Représentés par :</b>		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>159 143</b>	<b>294 322</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés</b>	<b>12 220</b>	<b>7 238</b>
	<b>171 363</b>	<b>301 560</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# 1. Pouvoirs et objectifs

---

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

## Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

### Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

### Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités et aux cérémonies d'État.

### Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions supportent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services légaux; les services de technologie de l'information et de géomatique.

## 2. Conventions comptables importantes

---

### A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

#### Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2023-2024, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

### B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût. La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

### C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## D. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

## E. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charges les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 13. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction, des coûts réels engagés, nouvelle source de financement, nouveaux projets, avancées technologiques, modification de la législation et progrès vers l'assainissement, le cas échéant.

## F. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent l'estimé des coûts des activités nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles de manière permanente et selon les obligations juridiques correspondantes. Les obligations de la CCN représentent majoritairement des coûts estimés d'enlèvement de substances désignées, tel que l'amiante dans les édifices, ces coûts comprennent tous les coûts directement attribuables à l'enlèvement futur de cette substance désignée. Dans le cas des autres obligations, celles-ci comprennent les coûts estimatifs directement attribuables à l'enlèvement ou l'enfouissement de l'actif même.

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. il existe une obligation légale à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle,
- ii. l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu,
- iii. il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés
- iv. il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les coûts d'une obligation sont comptabilisés au passif ainsi qu'à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause de même montant que le passif. Les passifs sont ajustés annuellement sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation via les charges de désactualisation constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas reconnue dans les livres ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation serait passé en charge. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Lorsque les flux de trésorerie futurs requis pour régler un passif sont estimables, prévisibles et devraient se produire dans le futur, une technique de valeur actuelle est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé est la courbe de rendement coupon zéro à la date de fin d'année, associé au nombre estimé d'années pour la mise hors service. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

## G. Avantages sociaux futurs

### i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

## ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux le plus important de la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle en utilisant l'approche du dernier entré, premier sorti et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

## H. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les incitatifs de location reportés en lien avec les améliorations locatives sont présentés sous le poste « Autres passifs » à l'état de la situation financière à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis en réduction des charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'amortissement des incitatifs de location reportés est comptabilisé comme charges sous le poste « Biens et services » à la note 16.

## I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût de mise hors service des immobilisations corporelles est capitalisé et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en cause. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

<b>Immobilisations corporelles</b>	
Promenades, ponts et chaussées	25 ou 45 ans
Lieux historiques	20 ou 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 ou 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 ou 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 ans

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers du gouvernement, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui n'ont pas été achetées par la CCN et qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

## J. Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisés à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouverts, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- ii Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable pour le prestataire, et à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- iii Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## K. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie.

Les opérations non monétaires avec obligations de prestation pour la CCN, et possédant une contrepartie autre qu'en trésorerie, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lors d'opérations entre parties non liées dans le cours normal des affaires et pour laquelle la valeur d'échange est considérée la même. Ce type d'opérations fait référence à des échanges de biens ou de services. Ces revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des avantages associés aux biens ou services a été transféré et que l'obligation de prestation pour la CCN est satisfaite.

Les opérations non monétaires et non réciproques sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lorsque la CCN reçoit un actif ou un service.

Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## L. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

Les revenus d'opérations de location et de permission d'occuper comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de donner accès à un actif prédéterminé pendant la durée de l'accord. Entre autres, les revenus d'opérations de location donnent accès à louer des bâtiments ou terrains de la CCN alors que les permissions d'occuper donnent un accès temporaire aux terrains de la CCN généralement pour des projets de construction effectués par le payeur. Le payeur reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par l'actif spécifique pendant toute la durée de l'accord en question. Ces revenus sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de l'accord. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les revenus de servitudes comprennent une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis, soit l'octroi de la servitude au payeur puisque la CCN a transféré le contrôle des avantages associés à l'actif spécifique tel que prévu dans l'entente. Les revenus sont donc comptabilisés lors de l'octroi de la servitude.

Les revenus de frais d'accès aux usagers comprennent une obligation de prestation soit continue qui est satisfaite progressivement, soit à un moment précis dépendamment du type d'accès. La CCN a l'obligation de donner accès à un actif spécifique tel que les pistes de ski de fonds du parc de la Gatineau, le camping du lac Philippe, les plages du parc de la Gatineau ou à tout autre actif de la CCN pour un événement. Ces différents types d'accès sont soit quotidiens, soit pour quelques jours ou encore quelques mois. Les revenus sont comptabilisés à un moment précis pour les accès journaliers et pour quelques jours, ou de manière linéaire sur la durée de l'accès pour ceux dont la période s'échelonne sur plusieurs mois. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les recouvrements comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de fournir et ce pendant toute la durée de l'accord, soit un service, tel l'entretien de terrains qui n'appartiennent pas à la CCN, ou la construction ou l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle. La CCN conclut des ententes de recouvrements avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Ces revenus sont comptabilisés soit selon les modalités du contrat ou lorsque les dépenses sont encourues par la CCN. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

La majorité des autres revenus sont considérés comme des revenus non récurrents. Puisque ces revenus peuvent différer d'un exercice à l'autre, les revenus sont constatés lorsque l'obligation de prestation sera satisfaite. Voir note 15 pour plus de détails.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie ainsi que sur les placements.



## M. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

## N. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un événement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à la note 20.

## O. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 21, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

# 3. Adoption d'une nouvelle norme comptable

---

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, la CCN a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public SP 3400, Revenus. La norme comptable SP 3400 établit des normes de comptabilisation et d'information, plus précisément, elle fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation ou non. Pour la CCN, la norme s'applique aux revenus tels que les opérations de location et servitudes, recouvrements, frais d'accès aux usagers et autres revenus.

La CCN a appliqué le changement de façon prospective. L'impact de l'application de la norme pour la CCN consiste en la constatation immédiate des revenus de servitudes plutôt que de les reporter dans le temps et de reconnaître les revenus progressivement au passage du temps. Par conséquent, les revenus de servitudes reportés au 31 mars 2023 de 18,0 millions de dollars ont été constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans l'exercice en cours. Selon la nouvelle norme, ce type de revenus doit être constaté lors de l'octroi de la servitude, donc à ce moment précis, puisque l'obligation de prestation a été remplie. Le poste des revenus reportés à l'état de la situation financière a diminué et le poste de revenus d'opérations de location et servitudes a augmenté au 1<sup>er</sup> avril 2023, pour une valeur de 18,0 millions de dollars respectivement, tel que mentionné à la note 10.

Les conventions comptables sur les opérations non monétaires et sur les revenus ont également été modifiées pour s'aligner avec les exigences du chapitre SP 3400. Les modifications à la convention comptable des opérations non monétaires et des autres types de revenus n'ont eu aucun impact pour l'exercice en cours.

Des informations additionnelles sur les revenus non récurrents sont incluses à la convention comptable à la note 2L.

## 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

### A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 159,1 millions de dollars (294,3 millions en 2023) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,5 % (3,4 % en 2023).

### B. Placements

Au 31 mars 2024, les placements de portefeuille incluent des titres de gouvernements provinciaux ainsi que des certificats de placement garanti totalisant 110,5 millions de dollars (80,3 millions en 2023) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 5,7 % (2,2 % en 2023).

	2024		2023	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	10 519	10 017	10 306	9 866
Certificats de placement garanti	100 000	100 000	70 000	70 000
	<b>110 519</b>	<b>110 017</b>	<b>80 306</b>	<b>79 866</b>

### C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2024, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 141,8 millions de dollars (272,3 millions en 2023) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2024	2023
Réaménagement des plaines LeBreton	72	1 149
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2020)	61 745	113 320
Amélioration du futur siège social – 80 Elgin	25 013	30 837
Aménagement du parc riverain de la berge sud	10 513	20 295
Commémoration pour la Mission du Canada en Afghanistan	4 171	4 310
Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger	5 013	5 277
Commémoration pour les Victimes du Communisme	1 287	3 799
Commémoration 2ELGBTQI+	1 535	782
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	5 771	6 334
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	3 004	2 849
Fonds vert	23 716	31 173
Acquisition de biens immobiliers	–	52 184
	<b>141 840</b>	<b>272 309</b>

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

### A. Train léger sur rail (TLR)

La Ville d'Ottawa (la Ville) a entrepris un important projet en 2012-2013 pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système continue de toucher plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé.

Au 31 mars 2024, le poste trésorerie et équivalents de trésorerie affectés incluent 1,7 million de dollars (1,6 million en 2023) pour le TLR et représente des dépôts de garantie et d'exécution, plus les intérêts courus, qui correspondent à certaines exigences qui ne sont pas atteintes, mais qui devraient être satisfaites dans les prochaines années.

### B. Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), le locataire doit contribuer un montant annuel à la CCN dont l'objectif est de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Les exigences de financement ont débuté le 31 octobre 2018 et se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du bail en 2056. Ces fonds sont administrés par la CCN et totalisent 7,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (5,6 millions en 2023). Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 12.

### C. Dépôt pour cession future d'un terrain

Au cours de l'exercice, Hydro One Networks Inc. a effectué un dépôt pour l'acquisition future d'un terrain de la CCN au coût de 3,5 millions de dollars incluant les intérêts courus. La cession est prévue au plus tard le 31 décembre 2025. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 12.

## 6. Créances

	2024	2023
Clients – Ministères et organismes gouvernementaux	10 564	5 233
Opérations de location*	6 722	6 090
Clients – autres	5 779	8 905
	23 065	20 228
Provision pour créances douteuses	(2 021)	(1 788)
	21 044	18 440

\* Les opérations de location incluent 0,7 million de dollars (1,0 million en 2023) de baux avec des ministères et organismes gouvernementaux.

## 7. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Comptes fournisseurs et courus – autres	30 337	20 566
Salaires et avantages sociaux	9 606	7 061
Comptes fournisseurs et courus – Ministères et organismes gouvernementaux	1 834	2 110
	<b>41 777</b>	<b>29 737</b>

## 8. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 620 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2024, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2024	2023
<b>Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>		
Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel	44	51
Autres sites contaminés	216	207
<b>Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>	<b>260</b>	<b>258</b>
Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 360	1 358
<b>Total des sites détenus par la CCN</b>	<b>1 620</b>	<b>1 616</b>

### Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 260 sites (258 en 2023) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

### Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 44 sites (51 en 2023) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 72,1 millions de dollars (73,7 millions en 2023) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 50,6 millions de dollars (52,6 millions en 2023) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'inflation utilisé en 2024 est de 2,9 % (4,5 % en 2023).

Par ailleurs, la CCN évalue à 617,7 millions de dollars (601,4 millions en 2023) les passifs éventuels non comptabilisés, aussi présenté à la note 20B. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un événement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

### Autres sites contaminés

Pour les 216 sites restants (207 en 2023), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes : il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

### Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Approximativement 16 % de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

## 9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La CCN a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation pour le retrait de l'amiante dans les bâtiments, ainsi que d'autres enlèvement d'infrastructures liées à la mise hors service d'immobilisations. Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

	2024		2023	
	Substances désignées <sup>1</sup>	Autres <sup>1</sup>	Total	Total
Solde d'ouverture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	27 452	1 460	28 912	32 728
Nouveaux passifs	563	–	563	–
Passifs réglés	(2 113)	(130)	(2 243)	(58)
Charge de désactualisation <sup>2</sup>	866	–	866	749
Ajustement dû au changement de taux d'actualisation	(1 600)	–	(1 600)	(4 507)
<b>Solde de clôture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>	<b>25 168</b>	<b>1 330</b>	<b>26 498</b>	<b>28 912</b>

1. Ces catégories sont liées à la nature de la mise hors service.

2. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Le total estimatif des dépenses non actualisées sur lesquelles se fonde l'estimation du passif représente approximativement 35,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (36,0 millions en 2023).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant actualisé de l'obligation sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,29 % à 4,98 %	2,84 % à 4,5 %
Période d'actualisation et de règlement	1 an à 40 ans	1 an à 39 ans
Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %

## 10. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2024	2023
Revenus de location reportés	8 880	9 508
Revenus de servitude reportés	–	18 021
Revenus de permission d'occuper reportés	1 192	1 981
Contribution de SPAC pour la construction du nouveau siège social	25 013	30 837
Contribution de la Ville d'Ottawa pour l'aménagement du parc riverain	7 932	18 246
Autres revenus reportés	13 551	15 723
	<b>56 568</b>	<b>94 316</b>

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 %, 4,27 %, 6,01 % et 6,5 %. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2023) ont été constatés aux résultats.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, les revenus de servitude sont comptabilisés comme revenu lors de l'octroi des permis et ne sont donc plus comptabilisés comme revenus reportés tel que décrit à la note 3.

La contribution de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de 25,0 millions de dollars (30,8 millions en 2023) est pour les travaux de rénovations du nouveau siège social de la CCN qui devraient être terminés d'ici 2025, et la contribution de la Ville d'Ottawa de 7,9 millions de dollars (18,3 millions en 2023) est pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud en lien avec le projet TLR et est constatée selon l'achèvement des travaux qui devraient être terminés d'ici 2025.

Les autres revenus reportés correspondent principalement à une contribution d'Anciens Combattants Canada de 4,2 millions de dollars (4,3 millions en 2023) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2027, une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 5,0 millions de dollars (5,3 millions en 2023) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2026, ainsi qu'une contribution de Patrimoine canadien de 1,3 million de dollars (3,8 millions en 2023) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici la fin 2024.

## 11. Avantages sociaux futurs

### A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2023 et 2024 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,02 fois en 2023). Pour les dates de participation commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2023). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2024	2023
Cotisations de la CCN	5 092	4 850
Cotisations des employés	4 922	4 717

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

## B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2024	2023
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	8 810	458	560	379	10 207	10 898
Coût des services rendus au cours de l'exercice	413	62	65	(111)	429	890
Indemnités versées au cours de l'exercice	(223)	(46)	(160)	–	(429)	(1 581)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	9 000	474	465	268	10 207	10 207

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

### Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2024.

L'actuaire a effectué un changement d'estimé comptable pour le calcul de l'obligation au titre des congés de maladie au 31 mars 2024 afin d'arrimer la méthodologie utilisée pour l'évaluation de l'obligation pour les congés de maladie avec celle de la fonction publique. La modification qui est d'utiliser l'approche du dernier entré, premier sorti a eu pour effet de diminuer l'obligation au titre des congés de maladie et d'augmenter le gain actuariel non amorti d'un montant comparable. Ce changement a été analysé et la direction considère qu'il s'agit d'une révision d'estimation comptable et a donc été appliquée de façon prospective.

La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 13 ans (11 ans en 2023).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 3,46 % (3,04 % en 2023), à un taux d'augmentation de salaire économique de 3,5 % en 2024 (2,0 % en 2023), un taux d'augmentation de salaire économique de 2,25 % pour 2025 (3,0 % en 2023) et de 2,0 % à 3,0 % pour les années 2026 et suivantes (2,0 % en 2023).



## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

	2024	2023
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	4 999	5 068
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	549	862
Charge d'intérêt sur l'obligation	157	128
Gain actuariel sur l'obligation	(1 787)	(742)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(223)	(317)
<b>Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice</b>	<b>3 695</b>	<b>4 999</b>
Gain actuariel non amorti	5 305	3 811
<b>Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice</b>	<b>9 000</b>	<b>8 810</b>

## 12. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2024	2023
Incitatif de location reporté <sup>1</sup>	3 091	6 085
Fonds « Chambers Building » <sup>2</sup>	7 035	5 638
Dépôt pour cession future d'un terrain <sup>3</sup>	3 505	–
Train léger sur rail <sup>4</sup>	2 431	2 248
Expropriation foncière non réglée <sup>5</sup>	209	206
	<b>16 271</b>	<b>14 177</b>

1. L'incitatif de location reporté représente l'incitatif de location reporté pour le bail du 40 Elgin de 1,5 million de dollars (2,9 millions en 2023). De plus, 1,6 million de dollars (3,2 millions en 2023) représente la différence entre le taux payé selon le bail initial et le bail renégocié en juin 2016.
2. Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 5B pour plus de détails.
3. Le montant représente un dépôt pour une cession future d'un terrain. Voir note 5C pour plus de détails.
4. Le montant représente majoritairement un dépôt à retourner à la Ville d'Ottawa.
5. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

# 13. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions/Ajustements <sup>1,3</sup>	Dispositions <sup>4</sup>	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2024	31 mars 2023
<b>Terrains<sup>1</sup></b>	364 734	13 392	49	-	-	-	-	378 077	364 734
<b>Immeubles et infrastructures<sup>2,3,4</sup></b>									
Promenades, ponts et chaussées	327 693	27 998	7 017	198 235	5 997	5 449	198 783	149 891	129 458
Lieux historiques	164 179	4 393	14 820	84 858	2 057	14 441	72 474	81 278	79 321
Propriétés louées	218 724	26 138	144	100 703	4 670	126	105 247	139 471	118 021
Parcs	179 337	22 591	12 383	103 338	2 903	11 700	94 541	95 004	75 999
Immeubles d'administration et de services	42 947	25 006	390	20 942	834	-	21 776	45 787	22 005
Installations de loisirs	39 804	7 014	8 525	24 416	795	8 525	16 686	21 607	15 388
Propriétés de développement	25 161	56	3 824	16 478	962	3 824	13 616	7 777	8 683
<b>Améliorations locatives</b>	15 360	-	-	12 315	367	-	12 682	2 678	3 045
<b>Matériel<sup>2</sup></b>									
Mobilier, matériel et outillage	8 652	2 481	197	6 924	437	197	7 164	3 772	1 728
Matériel informatique et logiciels	11 736	129	369	10 740	812	364	11 188	308	996
Véhicules	2 011	729	187	1 699	63	187	1 575	978	312
	<b>1 400 338</b>	<b>129 927</b>	<b>47 905</b>	<b>580 648</b>	<b>19 897</b>	<b>44 813</b>	<b>555 732</b>	<b>926 628</b>	<b>819 690</b>

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2023) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 129,9 millions de dollars (70,2 millions en 2023) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 19,3 millions de dollars (12,7 millions en 2023) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars ainsi qu'un montant de -5,1 millions de dollars (12,9 millions en 2023) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

4. Les immeubles et infrastructures incluent une radiation d'actifs désuets. Le montant du coût et de l'amortissement cumulé est de 40,6 millions de dollars pour un impact nul.

## 14. Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers constituent surtout le résultat d'une entente conclue en 2018-2019 par la CCN et une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devrait être terminée d'ici 2024-2025. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. En plus du montant de 4,1 millions de dollars comptabilisé comme autres actifs non financiers, un droit contractuel connexe est présenté à la note 18.

## 15. Revenus

### Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

	2024	2023
<b>Opérations de location</b>		
Commercial	15 768	19 777
Résidentiel	3 764	3 514
Agricole	1 581	1 631
	<b>21 113</b>	<b>24 922</b>
Recouvrement de paiements tenant lieu d'impôt fonciers	3 564	3 000
Servitude et permission d'occuper	23 687	3 039
	<b>48 364</b>	<b>30 961</b>

### Autres revenus

Les autres revenus de 13,3 millions de dollars (24,2 millions en 2023) incluent principalement 9,8 millions de dollars pour des améliorations effectuées aux terrains longeant la promenade Kichi Zibi Mikan en lien avec le prolongement ouest du projet de train léger effectué au cours de l'exercice. Ce montant fait référence à une contribution de la Ville d'Ottawa pour un montant total de 24,1 millions de dollars reçue de 2016-17 à 2020-2021 afin d'effectuer les travaux tel que conclu dans l'entente du TLR. Ce revenu a une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement au fur et à mesure que les dépenses sont encourues par la CCN. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite. Le solde de ces fonds non utilisés est inclus sous « Contribution de la Ville d'Ottawa pour l'aménagement du parc riverain » présenté à la note 10.

## 16. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
Biens et services	74 061	62 997	60 685
Salaires et avantages sociaux	61 008	59 067	55 795
Amortissement	24 395	19 897	22 356
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	11 918	14 219	11 461
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	2 220	748
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	964	802
	<b>171 382</b>	<b>159 364</b>	<b>151 847</b>

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN, y compris au Fonds Canadiana, ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 3,2 millions de dollars (1,5 million en 2023), tandis que les biens en nature donnés à la CCN représentaient 0,1 million de dollars (0,4 million en 2023).

## 17. Crédits parlementaires

	2024	2023
<b>Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation</b>		
Montant reçu durant l'exercice	72 084	82 617
Montant reçu pour l'exercice précédent	(1 553)	(1 282)
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	1 331	1 553
Montant différé à l'exercice suivant	–	(3 799)
Montant différé de l'exercice précédent	2 651	2
	<b>74 513</b>	<b>79 091</b>
<b>Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles</b>		
Montant reçu durant l'exercice	25 040	143 341
Montant reçu pour l'exercice précédent	–	(32 000)
Montant différé de l'exercice précédent	5 823	1 163
	<b>30 863</b>	<b>112 504</b>
<b>Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice</b>	<b>105 376</b>	<b>191 595</b>

## 18. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

### i. Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de dix baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2039	Hôtel
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2068	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

## ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec le projet de TLR. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux <sup>A</sup>	Autres <sup>B</sup>	Total
2024-2025	9 346	825	10 171
2025-2026	8 489	6 743	15 232
2026-2027	7 376	–	7 376
2027-2028	6 527	–	6 527
2028-2029	5 249	–	5 249
2029 et suivants	112 461	–	112 461

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2059, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

B. En plus des autres droits contractuels inclus dans le tableau ci-dessus, une tierce partie est responsable de la construction future d'un parc supplémentaire sur les terrains de la CCN tel qu'il est présenté à la note 14. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain, car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et à l'approbation par la CCN des conceptions qui sont en cours d'élaboration par la tierce partie et qui ne sont toujours pas finalisées.

## 19. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 71,7 millions de dollars (71,9 millions en 2023) et des baux de location de bureaux de 3,0 millions de dollars (7,2 millions en 2023). Ces contrats, qui totalisent 74,7 millions de dollars (79,1 millions en 2023), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 151,2 millions de dollars (86,6 millions en 2023).

Les contrats ci-dessus incluent une valeur totale de 3,8 millions de dollars (8,2 millions en 2023) conclus avec des entités apparentées à la CCN. La majorité de ces contrats sont des baux de location de bureaux avec SPAC.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent comme suit :

	Opérations			Capital	Total
	Baux	Prestation de services	Sous-total		
2024-2025	3 005	34 948	37 953	132 760	170 713
2025-2026	–	12 656	12 656	18 469	31 125
2026-2027	–	9 320	9 320	4	9 324
2027-2028	–	4 944	4 944	–	4 944
2028-2029	–	3 138	3 138	–	3 138
2029 et suivants	–	6 706	6 706	–	6 706

## 20. Passifs éventuels

### A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 20,6 millions de dollars (16,2 millions en 2023), cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN, ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes entre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Néanmoins, la direction est d'avis qu'aucune de ces réclamations n'entraînera de règlements (aucun passif comptabilisé en 2023). Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

### B. Passifs éventuels pour assainissement environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 617,7 millions de dollars (601,4 millions en 2023) en lien avec l'assainissement environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 8.

## 21. Instruments financiers

### A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 143	294 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 220	7 238
Créances	18 281	15 973
Placements	110 519	80 306
	<b>300 163</b>	<b>397 839</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs tels que des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial et des certificats de placement garanti (note 4).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2024, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 58 % (41 % en 2023) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

	2024	2023
<b>Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	17 605	12 859
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	813	2 398
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	105	773
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 542	4 198
	<b>23 065</b>	<b>20 228</b>
Provision pour créances douteuses	(2 021)	(1 788)
	<b>21 044</b>	<b>18 440</b>

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont entre autres constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux ou d'ententes de remboursement de report de loyers commerciaux en raison de la COVID-19 qui totalisaient 1,6 million de dollars au 31 mars (1,6 million en 2023). Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.



## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN :

	2024	2023
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Solde au début de l'exercice	1 788	2 657
Charge pour créances douteuses	581	838
Montants radiés et recouvrements	(348)	(1 707)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 021</b>	<b>1 788</b>

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2024 (aucun en 2023).

## B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Le niveau de risque de liquidité demeure faible, ce qui est comparable à l'exercice précédent et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	2024	2023
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Moins de 90 jours	21 970	17 662
De 90 à 365 jours	18 580	8 401
Plus de 365 jours	1 227	3 674
	<b>41 777</b>	<b>29 737</b>
<b>Autres passifs – Expropriation foncière non réglée (note 12)</b>		
Plus de 365 jours	209	206
	<b>41 986</b>	<b>29 943</b>

## C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars :

	2024	2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159 143	294 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 220	7 238
Placements	110 519	80 306
	<b>281 882</b>	<b>381 866</b>

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la bonne marche de ses activités pour l'exercice en cours. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2024 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient varié de 1,6 million de dollars (1,6 million en 2023).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2024 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient varié d'un montant négligeable (montant négligeable en 2023).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 5,2 années (5,4 années en 2023). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, le risque de taux d'intérêt a diminué par rapport à l'exercice précédent, les taux ayant subi une forte augmentation durant l'exercice. Pour les placements, le risque de taux d'intérêt a également diminué, le taux effectif moyen pondéré ayant augmenté de 2,2 % en 2022-2023 à 5,7 % en 2023-2024. Pour atténuer ce risque, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

## 22. Opérations entre apparentés

---

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 15,3 millions de dollars (14,9 millions en 2023) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 21,6 millions de dollars (11,4 millions en 2023) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Les soldes à recevoir et à payer aux Ministères et organismes gouvernementaux à la fin de l'exercice sont détaillés dans les notes 6 et 7. Des montants sur les obligations contractuelles entre apparentés sont également détaillés à la note 19.

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## 23. Chiffres correspondants

---

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

---

# ANNEXES

---



# Annexe I

## Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2024

### Comité directeur

#### Présidente

Maryse Gaudreault

#### Membres

Tobi Nussbaum

Mireille Apollon

Eleanor Mohammed

Norm Odjick

### Comité d'audit

#### Présidente

Tanya Gracie

#### Membres

Cathy Lewis

Kenneth Hughes

Sasha Palamarevic

Lou Ragagnin

#### Membre d'office

Maryse Gaudreault

### Comité de la gouvernance

#### Président

Denis Vaillancourt

#### Membres

Sameera Akram

Eleanor Mohammed

Lise Bernier

Norm Odjick

#### Membres d'office

Maryse Gaudreault

Tobi Nussbaum

### Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

#### Président

Vincent Asselin,  
Montréal (Québec)

#### Vice-présidence

Ken Greenberg,  
Toronto (Ontario)

#### Membres

David Gordon,  
Kingston (Ontario)

Bruce Haden,  
Vancouver (Colombie-Britannique)

Barry Padolsky,  
Ottawa (Ontario)

Anne-Marie Parent,  
Beaconsfield (Québec)

Beverly Sandalack,  
Calgary (Alberta)

#### Membres d'office

Maryse Gaudreault

Tobi Nussbaum

#### Observation du conseil

Caroline Lajoie

Andy Kikites  
Vice-présidence du comité consultatif  
sur l'accessibilité universelle,  
observation

Daryl Rock

### Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

#### Président

Simon Comtois,  
Commission de la capitale nationale

#### Vice-président

Daryl Rock,  
Ottawa (Ontario)

#### Membres

Collinda Joseph,  
Ottawa (Ontario)

Catherine Gardner,  
Ottawa (Ontario)

Monique Beaudoin,  
Gatineau (Québec)

Yoland Charette,  
Commission de la capitale nationale

Rita Tadi,  
Commission de la capitale nationale

Nadya Roy-Forget,  
Commission de la capitale nationale

### Comité consultatif sur la toponymie

#### Présidente

Véronique de Passillé,  
Commission de la capitale nationale

#### Membres

Kirby Whiteduck,  
Pikwàkanagàn (Ontario)

Anita Tenasco,  
Kitigan Zibi (Québec)

David Allston,  
Ottawa (Ontario)

Béatrice Craig,  
Ottawa (Ontario)

Kim Geoffrion,  
Commission de la capitale nationale

Yoland Charette,  
Commission de la capitale nationale

Heather Thompson,  
Commission de la capitale nationale

# Annexe II

## Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et activités de la Commission de la capitale nationale (CCN) dépend du soutien et de la contribution d'un grand nombre de partenaires et de sociétés commanditaires. La CCN bénéficie de la collaboration d'un réseau solide. Elle tient à rendre hommage aux organismes ci-après et à les remercier de leur apport à ses programmes et activités en 2023-2024.

### Partenaires de la CCN

Action Chelsea pour le respect de l'environnement

Action vélo Outaouais

Agence de bassin versant des 7

Agriculture and Agri-Food Canada

Algonquin College

Algonquins of Pikwakanagan

Algonquin to Adirondacks Collaborative

Alpine Club of Canada – Ottawa Section

Alta Vista Animal Hospital

Animals in War Dedication Committee

Association des auteurs et auteures de l'Outaouais

Association de vélo de montagne de l'Outaouais

Aventure Outaouais

Bell Media (Astral: Rouge 94.9 FM and Énergie NRJ 104.1 FM)

Bibliothèque de Carleton Place

Bibliothèque de Cantley

Bibliothèque de Chelsea

Bibliothèque de Gatineau

Bibliothèque de Mississippi Mills

Bibliothèque de North Grenville

Bibliothèque publique d'Ottawa

Biodiversity Conservancy International

Bird Studies Canada

ByWard Market BIA

Camp Fortune

Canada Science and Technology Museum

Canadensis

Canadian Building Trades

Canadian Capital Cities Organization

Canadian Fallen Firefighters Foundation

Canadian Food Inspection Agency

Canadian Football League

Canadian Garden Council

Canadian Heritage

Canadian Museum of Nature

Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS)

Canadian Red Cross

Canadian Tulip Festival

Canadian War Museum

Canadian Wildlife Federation

Cape Farewell

Capital Cruises

Capital Forest

Captiva Farms

Carleton Regional Snowmobile Club

Carleton University

Casino Lac-Leamy Sound of Light

Cégep de l'Outaouais

Centrepointe Theatres (City of Ottawa)

Centre de recherche en enseignement et en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO)

Chelsea Trails

Youth Ottawa

Cima+

Citizens for Safe Cycling

City of Ottawa

Club alpin du Canada – section Outaouais

Club des ornithologues de l'Outaouais

Club équestre Ramsayville Equestrian Club

Club optimiste de Hammond

Commonwealth Games Canada

Communities in Bloom Foundation

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Coopérative des paramédics de l'Outaouais

Craftsbury Outdoor Center

Dendroica Environnement et Faune

Domaine Saint-Bernard

Dovercourt Recreation Centre

Ducks Unlimited

Eastern Chapter of the Society of Ontario

Nut Growers

École secondaire Mont-Bleu

Embassy of the Kingdom of the Netherlands

Environment and Climate Change Canada

EU Policy Outreach Canada

Expédition Wakefield

FloraQuebec

Forêt Québec

Fresh Air Experience

Friends of Gatineau Park

Friends of Maplelawn Garden

Friends of the Mer Bleue

Gatineau Loppet

Gatineau Valley Historical Society

George Weston Limited

Girl Guides of Canada

Global Centre for Pluralism

Government of Ontario

Governor General of Canada

Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region

Greg Christie's ski et vélo

Guid'Amies franco-canadiennes

Hardwood Ski and Bike

Haunted Walks of Ottawa

House of Commons

Hydro One Inc.

Hydro Ottawa

Indigenous and Northern Affairs Canada

Institut des Sciences de la Forêt tempérée

Just Food

Khewa

Kitigan Zibi Anishinabeg

Kiwanis Club of Ottawa

KPMG LLP

Lalit Aggarwal

La Vallée des Rosiers

Laurier House

Le Moulin de Wakefield

Leave No Trace Canada	Ottawa Valley Kite Club	Trans Canada Trail Foundation
LeDroit	Ottawa Volunteer Patrol	Transcollines
Les Nomades du parc	Ottawa Volunteer Search and Rescue	Tribute to Liberty
Library and Archives Canada	Outaouais Birding Club	Tunes on wheels
Library of Parliament	Para Transpo	Université de Montréal
Loisir sport Outaouais	Parc nature Éco-Odyssée	Université du Québec en Outaouais
Makita	Parks Canada	University of Manitoba
Macoun Field Club	Pêches et Océans Canada	University of Ottawa
Meyogalune	Pontiac Equestrian Association	University of Toronto
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	Premiers Soins Medtrakevac	Vélo La Shop
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec	Provincial Trails Ontario	Vélo-Services
Ministère des Transports du Québec	Public Services and Procurement Canada	Ville de Gatineau
Mississippi Valley Conservation Authority	Queen's University	Veterans Affairs Canada
Montréal Biodôme	Rafting Momentum	Volleyball Canada
Mont-Sainte-Anne	Regina Street Alternative School	Vraie Nature Yoga + Énergie
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Relais plein air du parc de la Gatineau	Wakefield–La Pêche Chamber
Municipality of Chelsea	Réseau Biblio Outaouais	Wakefield Trails
Municipality of La Pêche	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	World of Maps
Municipality of Pontiac	Responsible Dog Owners of Canada	
Mt. Van Hovenberg	Rideau Trail Association	<b>Commanditaires de la CCN</b>
Nakkertok Nordic	Rideau Valley Conservation Authority	Access Storage
National Arts Centre	Rogers Media (Y101.1 FM and 105.3 KISS FM)	BeaverTails
National Gallery of Canada	Rotary Club of Ottawa	CEECAM Corporation
Natural Resources Canada	Royal Canadian Mounted Police	Cubeit
Nature Conservancy of Canada	Senate of Canada	Embridge
OC Transpo	Service Action Communautaire Outaouais Inc.	LiUNA
Office of the Secretary to the Governor General	Service Canada	Ontario Lottery and Gaming Corporation (OLG)
Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry	Services récréatifs DEMSIS inc.	Rogers
Ontario Ministry of Transportation	Shepherds of Good Hope Foundation	Telus
Orchid Specialist Group (North America Regional Group)	Sheraton Ottawa Hotel	
Orienteering Ottawa	Société de transport de l'Outaouais	
Orléans Nordic Ski Club	Société des établissements de plein air du Québec	
Orr family	South Nation Conservation Authority	
Ottawa Citizen	Sparks Street BIA	
Ottawa Film Office	Special Events Advisory Team (SEAT)	
Ottawa–Gatineau Geoheritage Project	Strutt Foundation	
Ottawa Macdonald-Cartier International Airport	Supreme Court of Canada	
Ottawa Mountain Bike Association	Telefilm Canada	
Ottawa Public Health	The Algonquin Way Cultural Centre	
Ottawa Skateboard Association	The Royal Canadian Geographical Society	
Ottawa Tourism	Thistledown Foundation	
	Tourisme Outaouais	
	Trailhead Paddle Shack	

# Annexe III

## Personnel de la CCN

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tout son personnel pour son engagement, son dévouement et son excellent travail à faire de l'exercice 2023-2024 une année réussie.

Abar, Sidney Ayumi	Beaulieu, Dominique	Brennan, Colin Patrick	Côté, Isabelle
Abdel Galil, Amr	Beaulieu, Megan	Breton, Valérie	Courchesne-Normandin, Antoine
Abildayeva, Iris	Beauregard, Anne Carole	Brisebois, Émilie	Crane, Jess
AbouGhaben, Marwan	Beausoleil, Luc T	Brisson, Mathieu	Crawley, Daniella
Abraham, Thara	Beck, Anthony	Brook, Alyssa	Cross, Victoria
Achia, Helena	Bédard-Thériault, Justine	Brown, James	Crossan, Carole
Agil, Aaliyah	Bédard, Chantal	Brown, James W	Crossman, Kyle
Airth, Meghan	Bédard, Eric	Brown, Petra	Crump, Logan
Ait Bihi, Yasmine	Bélair, Stéphane	Brunal, Jude	Cruz, Maria Fernanda
Akli, Widad	Bélanger, Émilie	Brunet, Nicolas	Cuglietta, Peter
Akogo, Yao	Bélanger, Natalie	Bryenton, Sarah	Cushing, Lesley
Al Mously, Imad Al Dein	Bélanger, Nicolas	Bullock, Amy	Dabbadie, Maurin
Al-Idrissi, Hadiya	Bélec, Raphaëla	Bunting, Patrick	Dahaba, Anita
Al-Jasim, Souhib	Bell, Aaron	Bureau, Lucie	Danes, Octavian
Alain, Morgan	Belleau, Christian	Burrows, Andrew	Dao, Minh Ngoc
Aldrich, Rachelle J	Belleville, Alain	Cabral, Vitor	David, Alain
Allal, Soumaïa	Bellfooy, Marie-Eve	Cadieux, Nancy	Davis, Stefan
Allin, Chloe	Belliveau, Monica	Cantin, Claude	Dawson, Janice
Alves, Fatima	Beniey, Fabrice	Caron Kieffer, Ashley	De Narda Burger, Kira Jeannine
Alwehaibi, Wahaj Abdullah	Benjelloun, Sofia	Carrière, Mariline	de Passillé, Véronique
Amyot, Anne Marie	Bergeron, Stéphane	Cécire, Lisa	Delisle, Stephanie
Amyot, Isabelle	Bergeron, Stéphanie	Cedeno, Pedro	Delorme, Darquise
Amyotte, Mélanie	Bertrand, Cédric	Chakraborty, Binitha	Demers, Cassandra
Araujo, Kayla	Beynen, Tina	Chalhoub, Nancy	Demers, Nicholas
Ashri, Nur	Bhimani, Reshma	Chamberlain, Thomas	Des Alliers, Sonia
Asselin, Mathieu	Bhusal, Prabal	Charette, Yoland	Desgagnés, Mélanie
Aubé-Peterkin, Marc	Bichara Idriss, Haggar	Charlebois, France	Désilets, Rémi
Awad, Alexander	Bisson-Hockley, Sabrina	Chartrand, Lorraine	Desjardins, Benoît
Azmouz, Yousra	Bisson, François	Chatelain, Anik	Desmarais, Louis-Philippe
Badgley, Ian	Bisson, Line	Châtigny, Guylain	Desormeaux, Céline
Badran, Adham	Black, Kathleen	Chattaway, Jaclyn	Desormeaux, Tristan
Barakengera, Martin	Blandine Uwayo	Chauvette-Groulx, Gala	DesRosiers, Chloé
Barattia, Shaun	Boisvert, Thomas	Chicoine, Bruno	Devine, Bruce
Barbarie, Diane	Bolam, Lydia	Chung, Dany	Di Rinaldo, Pietro
Barbot, Yann	Boreham, Lorien	Church, Kayla	Dionne, Abigail
Barker, William	Bouchard, Catherine	Clark, Robert	Dobrev, Sofia
Barnoski, Annie	Boudreault, Anne	Cloutier, Sylvain	Dods, Douglas Edward
Baron, Julie	Bourdeau, Dominique	Collette, Marie-Violaine	Dombowsky, Paul
Barrie, Rachel	Bourgeois, Annie-Michele	Collette, Michel	Dompierre, Stéphane
Barrios Pereira, Isabel	Bourgon, Marie-Pier	Comtois, Simon	Dorego, Pierre-Olivier
Basnyat, Shailendra	Bousbia, Kheir-Eddine	Conforti, Amanda	Dostie-Ménard, Samuel
Beauclair, Valérie	Boushey, Isabella	Cook, Sandra	Drury, Sara-Louise
Beaudoin-Roy, Isabelle	Boutilier, Beatrice	Corriveau, Maurice	Dubé, Adéline
Beaudoin, Gabrielle	Bovenlander, Samuel	Côté-Germain, Carine	



Dubé, René	Gonçalves, Julie	Janney, Alyssa	Leahy, Marc
Dubuc-Giroux, Guillaume	Gonzales, Rod Kevin	Janota, Stasia Allison	LeBlanc, Janique
Dufour, Valérie	Gooding, Jimmy	Jayanetti, Imal	Leblond, Lynn
Dumbrava, Cristina	Gordon, Mark	Jean, Marion	LeBrun, Josée
Duncan, Emily	Goslett, Kate	Jeaurond, Pierre	LeBrun, Patrick
Dupuis, Sonia	Goulet, Julie	Jenner, Zachary	Leclerc-Morin, Isabelle
Durepos, Carmen	Gowing, Emma	John, Ashbina Kartik	Leclerc, Rémi
Durkin, Christopher	Grabina, Ian	Joiner, Gregory	Lecoq, Cécile
Dzeko, Marinko	Graham, Alexandra	Jubea, Esenia	Leduc, Janie
El-Akhrass, Maryam	Graham, John	Kasiban, Jaron	Leduc, Mario
Elchaarani, Walid	Grangien, Gaëlle	Kaur, Harminder	Leduc, Patrick
Ellwand, Calina	Grani, Daniel	Kayitaba, Alain	Lefebvre, Julie
Esposito, Frank	Graziadei, Geneviève	Kazanska, Ivanna	Lefebvre, Marc
Evans, Véronique	Grenier, Marc	Kehoe, Gregory	Legault, Karine
Fabien, Bruno	Groza, Benas	Keita, Mohamed Boubacar	Legault, Michel
Falcomer, Giancarlo	Grudniewicz, Dorota	Keith, Gregory	Legros, Nicholas
Fares, Tony	Guérin, Zachary	Kelly, Debbie	LeMay, Mark
Faucher, Louis	Guest, Jasmine	Kelly, Jennifer	Lemieux Lecavalier, Chanelle
Fisher, Susan	Guindon, Pascale	Kemayi, Françoise	Leonard, William
Fleet, Kristy	Guse, Brennan	Kerr, Jeremy	Lessard, Nicole
Forget, Jacob	Habash, Gandhi	Keudem, Riquiel	Leung, Kimberley
Fortier, Tessa	Hall, Courtney	Khou, Tamara	Lévesque, Chantal
Foster, Jacob	Hall, Geoffrey	Kibsey, Philip	Li, Wenhong
Fournier, Luc	Hall, Jeffrey G.	King, Jonathan	Liard, Kassia
Fournier, Philippe	Halsall, Jennifer	King, Karen	Litschko, Emma
Francin, Kate-Issima	Hanley, Justin	Kingsberry, Tania	Liu, Tien-En
Fulleriger, Megan	Hansen, Kathryn	Kleinau, Ryan	Liu, Yi
Fung, Adrien	Hardie, Rebecca	Koleva, Silvana	Livingstone, Riley
Gale, Marion	Harkness, Shaun	Krauss, Stefan	Lopez, Manuel
Galindez, Juan	Henkelman, Bettina	Lacelle, France	Lu, Feiyang
Gangwal, Abhishek	Henry, Michel	Lacoste, Stephanie	Lucas, James
Gaston, Katherine	Hernberger, Joel	Lafleur, Marie-Josée	Luchoomun, Geeta
Gaudreau, Nicolas	Hetherington, Christopher	Lafontaine, Mathieu	Lusignan, Gaëlle
Gauthier, Justine	Hewitt, Amelia	Lalande, Camille	MacMillan, John (Jack)
Gauthier, Martine	Hiard, Benjamin	Lalande, Sabrina	Madularu, Iuliana
Gauvreau, Sacha Frédérique	Hicks, Brittany	Laliberté, Patrick	Maher, Nina
Gélinas, Benoît	Hine, Kim	Lalonde, Anne Julie	Maika, Monica
Gendron, Paul	Holden, Catherine	Lambert, Martin	Maisonneuve, Eric
Geoffrion, Kim	Hon, Ronald	Lamoureux, Jennifer	Maisonneuve, Jessie
Georgescu, Ancuta Adina	Horan-Lunney, Duncan	Landry, Chantal	Malette, Nathalie
Gervais, Marc-André	Horton, Edwin	Landry, Natacha	Malone-Bianconi, Ann
Ghafelehbash, Azadeh	Houle, Julien	Langevin, Pascale	Marchand-Smith, David
Ghebeh, Amer	Howard, Nicole	Langlois, Carl	Marion, Eric
Ghiat, Azza	Hudson, Matthew	Langlois, Philippe	Marquis, Marie-Genevieve
Ghomri, Karim	Huff, Brian	Lanthier, Dennis	Martel, Mathieu
Giancaterino, Rosanna	Hughes, Isabelle	Lapensée, Allan	Martel, Nancy
Gingras, Philippe	Hunter, Adrienne	Lapierre, Marc	Martin, Heather
Girard-Ruel, Emilie	Huras, Dominique	Larocque, Ariane	Masaeli, Saadeh
Giroux, Martin	Hurdal, Aynslee	Laurin, Christian	Masengesho, Vestine
Giugovaz, Catherine	Hutchinson, Julia	Laurin, Roland	Masse, Alain
Glancy, Natalie	Hutchison, Jason	Lauzon, Isabelle	Massé, Christian
Gobeil, Jean-François	Jackson, Morgan	Lavallée, Jean-Philippe	Mayer, Erika
Gomery, Madeleine	Jalili Safarian, Homa	Lavallée, Mitchel	Mayer, Ginette
Gomes, Kayleb	Jan Mohammadi, Maryam	Le Quéré, Alain	Mbonyumunyuni,

Mbuluku, Laurianne	Obasanya, Simisola	Roy Choudhury, Someshwar	Tarcia, Katrina
McCann-MacMillan, Patricia	Okoumba, Yann Cliff Benoit	Roy-Forget, Nadya	Tardy Laporte, Catherine
McCullough, Michael	Olivares, Christian	Roy-Patenaude, Nathalie	Tenasco, Rene
McEnroe, Tammy	Osaribie, Samuel	Roy, Anne-Marie	Thomson, Heather
McIntyre, Matthew	Ostadi, Saeed	Roy, Milan	Thorne, Jessica
McKenzie, Andrea	Ottenhof, Maggie	Royo, David	Tiedemann, Kenneth
McKeown, Cynthia	Ouattara, Mahamadou	Rozon, Julie T	Tippett, Kara
McMahon, Patrick	Page, Gary	Ruel, Catherine	Torreblanca Alarie, Marina
McNamara, Jennifer	Pageot, H��l��ne	Saad, Thomas	Trabelsi, Faouzi
McRae, Kelly	Pantoja Gajardo, Olivia	Sabourin, Marise	Tremblay, Camille
Meek, Christopher	Papineau, Marc	Sacret, Andrew	Trinh, Jenny
Melo, Roberto	Paquette, Isabel	Sadhankar, Leroy	Troster Diaz, Sandra-Martha
M��nard, Anne	Paquette, Natasha	Saint-Denis, Michel	Tryon, Garrett
Mercier, Genevi��ve	Paquette, Rachel	Saint-Martin, Elise	Turgeon, Eric
Messier, St��phanie	Pardo, Margarita	Sampson, Jagger	Turner, Lindsay
Meunier, ��milie	Par��-L��pine, ��lise	Sanscartier, Am��lie	Turner, Robin
Meus, Garry	Paris, Catherine	Sanscartier, Karina	Tyler, Eric
Meyers, Betty-Ann	Patenaude, Roger	Saydeh, Emmanuel	Umutoni, Diane
Michaud, Alexis	Patry, Roger	Sayer, Patrick	Uwamahoro, Carine
Michel, Bruno	Pelletier, C��dric	Scheckman, Emilie	Vaillancourt, Guy
Miguel��z, Alain	Penna, Maurizio	Schwalm, Patrick	Vamplew, Samuel
Miller, Andrew	Perrier, Maxime	Scott MacLennan, Leslie	Veillette, Fr��d��rique
Miller, Manon	Picher, Marielle	Sdraulig, Steven	Verreault, Catherine
Minkowski, Kathleen	Pink, Jason	S��guin, Derek	Villeneuve, Marie-Paule
Monaghan, Kimberly	Pirart, Fran��ois	Sendazirasa, Francine	Villeneuve, Mathieu
Moncion Groulx, Dominique	Poelman, Marguerite	Serra, Suzanne	Vost, Ewan
Monette, Manon	Point, Rachael	Sewgoolam, Krisendat	Vukovic, Stjepan
Monette, Sonia	Poirier, Marie Anna	Shellard, Michael	Wacays, Sougal
Monette, Sylvie	Poitras, Marc-Antoine	Shi, Yin	Want, Cameron
Montreuil, Julie	Popescu, Iuliana	Simard, Val��rie C.	Ward, David
Moraes Correa, Cassia	Porter, Veronica	Simpson, Colin	Watson, Andrew
Morden, Russell	Poulin, Suzie	Skrzek, Sarah	Webb, Victoria
Morin, Nathalie	Pr��vost-Bisson, Michelle	Skukowski, Deanne	Welch, Christine
Morin, S��bastien	Pritchard, Tracy	Slater, James Alexander	Westwood, Nicholas
Moroz, Marek	Pronovost, Alain	Slevan-Tremblay, Isabelle	Whissell, Vincent
Moroz, Michael	Pronovost, Clara	Smith, Meaghan	White, Robert J.
Moser, Maya	Proulx-Desbr��e, Vanessa	Smits, Garret	Whitehead, Meghan
Mrad, Rabih	Proulx, Alexandre	Sonier, Katherine	Williams, C��dric
Mueller, Laura	Proulx, Audrey-Ann	Sonier, Matthew	Williamson, Heather
Muir, Michael	Pucci, Pierino	Soulard, Eric	Wilson, Christopher
Mullin Zukerman, Tiera	Pullen, Lynne	St-Amour, Jean-Fran��ois	Wojciechowski, St��phane
Myatt, Allison	Radosavljevic, Dimitrije	St-Denis, France	Wood, Johnathon
Myles, Christopher	Ratan, Aradhika	St-Onge, No��mie	Wright, Brandon
Nadeau, Justin	Ratnakumar, Theerthana	Stansel, Kirsten	Wu, Alton
Naegelkraemer, Jennifer	Rheault-Montpellier, Karine	Stefanoff, Jennifer	Xu, Jing
Napiorkowski, Michael	Richard, Elissa	Stephens, Emily	Yang, James
Needham, David	Robert, Alicia	Stone, Alexander	Yee, Alanna
Ney, Andrew Coleman	Robichaud, Sophie	Sturman, Mary-Louise	Yeung, Jasmine
Nguyen, Hai	Roche, Bryan	Suatac, Amelia	Zaatar, Joseph
Nguyen, Hieu	Rollins, Abraham	Supper, Xavier	Zacharuk, Brooke
Nkenguruke, Ange Melissa	Rosarion, Tania	Symes, Kelly	Zanetti, Marco
Nussbaum, Tobias	Rouette, Val��rie	Szpak, Caroline	Zanth, Jennifer
O'Higgins, Caitlin	Rouire, Patrick	Tadi, Rita	Zayed, Mohamed
O'Neill, John	Rousseau, Benjamin	Tam, Karen	
Oates, Michael	Roussel, Melanie	Tang, Shi Yan	

## Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7, CANADA  
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867  
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530  
Télécopieur : 613-239-5063 • [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca)  
[www.ccn-ncc.gc.ca](http://www.ccn-ncc.gc.ca)

*Commission de la capitale nationale  
Rapport annuel 2023-2024*

*Numéro de catalogue : W91F-PDF*